



HAL
open science

Grands ensembles : intentions et pratiques (1850-1970)

Annie Fourcaut, Patrick Harismendy

► **To cite this version:**

Annie Fourcaut, Patrick Harismendy. Grands ensembles : intentions et pratiques (1850-1970). Ville de Saint-Brieuc, 222 p., 2011, 9782951352605. hal-04048915

HAL Id: hal-04048915

<https://hal.univ-brest.fr/hal-04048915>

Submitted on 28 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



2003-2013 : le Plan national de rénovation urbaine requalifie 500 « quartiers » et entend « refaire la Ville sur elle-même ». Facture : 34,4 milliards. L'effort financier, d'ingénierie et d'aménagement sur un temps aussi bref est sans précédent à l'échelle nationale depuis la guerre. Changer la ville pour changer la vie. Mais cela va-t-il vraiment changer la vie ?

Pour aborder ces questions qui nous concernent tous — car un quartier qui va mal est douleur pour toute une ville, — la mairie de Saint-Brieuc et deux laboratoires de sciences sociales de l'Université européenne de Bretagne (Rennes 2) unissent leurs forces pour fixer les termes du débat et accompagner dans les têtes ce qui se fixe dans la pierre. Qu'une ville moyenne comme Saint-Brieuc entende réfléchir au volet humain de la rénovation urbaine esquisse le cadre de vie d'une ville vertueuse.

Au moment où les chantiers de reconstruction entrent dans leur phase opérationnelle, et que les premiers logements sont livrés, la seconde des cinq « Rencontres urbaines de Mazier » a voulu revenir sur la fabrique des grands ensembles urbains entre la fin du XIX^e siècle et les années 1970. En scrutant les voix et les voies du passé, s'expriment les efforts gigantesques d'ajustements qui ont été sans cesse déployés. Avec des erreurs, sans doute, mais aussi beaucoup d'espoir et de bonnes volontés.

Et donc, toujours : pas de rénovation urbaine, sans rénovation sociale.

GRANDS ENSEMBLES intentions et pratiques (1850-1970)



GRANDS ENSEMBLES intentions et pratiques (1850-1970)



Rencontres urbaines de MAZIER
NOVEMBRE 2010

Sous la direction d'Annie Fourcaut et Patrick Harismendy



Grands ensembles : intentions et pratiques (1850-1970) rassemble l'essentiel des communications présentées lors du colloque *Grands ensembles urbains* tenu, les 4-5 novembre 2010, au pôle universitaire Mazier, de Saint-Brieuc et constituant les secondes « Rencontres urbaines de Mazier ». Ce cycle, organisé conjointement par l'Université Rennes 2 et la Mairie de Saint-Brieuc avec le soutien de la MSHB (Maison des Sciences de l'homme en Bretagne) est placé sous la direction scientifique de Solène Gaudin et Patrick Harismendy.

Grands ensembles : intentions et pratiques (1850-1970) édité par la Ville de Saint-Brieuc.

ISBN : 978-2-9513526-0-5

Maquette : Sennse - Hervé Guillaume.

Illustration de couverture : Le quartier Floréal-Saussaie-Courtille à Saint-Denis ; photographie d'Hervé Guillaume.

Imprimé par Corlet Imprimeur.

Parution : juin 2011.



**GRANDS
ENSEMBLES**
intentions
et pratiques
(1850-1970)



Rencontres
urbaines
de MAZIER

NOVEMBRE
2010

**Sous la direction d'Annie Fourcaut
et Patrick Harismendy**

**GRANDS
ENSEMBLES**
intentions
et pratiques
(1850-1970)

Danièle Voldman

7

Le marché du logement populaire en France
au XX^e siècle

Le logement populaire entre marché et État

Florence Bourillon

23

Les populations parisiennes
face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

Patrick Harismendy

43

Avant les « grands ensembles » :
Détour par le « tournant urbanistique »
des années 1910-1920

Gwenaëlle Le Goullon

73

La politique des grands ensembles :
projets, contraintes et jeux d'acteurs

Les instruments du logement social

Hélène Frouard

91

Construire pour les familles.
Le logement social de 1910 à 1970

Sabine Effosse 105
Le financement du logement social en France, 1947-1977

Yvan Delemontey 121
La préfabrication en France : diversité et raffinement
de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

Vivre, collectivement

Arnaud Passalacqua 145
Une société du mouvement face à ses nouveaux
territoires : les transports dans les grands ensembles
et villes nouvelles (1950-1970)

Olivier Chatelan 163
Les catholiques et les grands ensembles :
apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

Sarah Carton de Grammont 183
Miroir convexe, miroir complexe?
Le lotissement « Sokol », cité-jardin moscovite

Conclusion

Annie Fourcaut 205
Comprendre l'histoire des grands ensembles



L'Abreuvoir à Bobigny, DREIF, 1983.



LE MARCHÉ

DU LOGEMENT POPULAIRE

en France au XX^e siècle

Danièle Voldman

Directrice de recherche au CNRS, Danièle Voldman est rattachée au Centre d'histoire sociale de l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

Ses principaux travaux portent sur l'histoire des évolutions urbaines à l'époque contemporaine ainsi que sur les conséquences culturelles, sociales et politiques des deux guerres mondiales du XX^e siècle sur les sociétés de leur temps.

Entre la Belle Époque et les émeutes urbaines de la fin du siècle dernier, le marché du logement populaire a beaucoup évolué. Quelques-unes de ses métamorphoses sont spectaculairement visibles dans les paysages du début du XXI^e siècle. Il s'agit principalement du déclin de l'habitat rural et de l'essor des nouveaux quartiers d'habitation construits dans les années 1950-1970 à la périphérie des villes par l'ensemble des bailleurs sociaux. Les transformations concernent aussi la disparition des taudis, consécutives aux grandes opérations de rénovation urbaine, à Amiens comme au Havre, Rouen, Paris, Avignon ou Marseille. À leur place ont été édifiés des immeubles avec l'eau courante, raccordés au tout-à-l'égout. Les logements ouvriers d'une seule pièce, chauffés avec des poêles à charbon qui servaient également à la cuisine, sont devenus l'exception, même s'ils existent encore. Par ailleurs, les normes de confort se sont profondément transformées. Aux yeux de l'opinion, de la classe politique et des usagers, il ne semble plus normal aujourd'hui que les modestes appartements des classes populaires ne possèdent ni chauffage, ni salle d'eau, ni cuisine, ce qui était le cas le plus courant au début du XX^e siècle. De ce point de vue, les aménagements intérieurs du logement des pauvres se sont rapprochés de ceux des plus riches.

À côté de ces transformations profondes, des constantes ont perduré tout au long du siècle et ce

Danièle Voldman

jusqu'à nos jours. Elles tiennent à la définition même du marché du logement, c'est-à-dire à la combinaison d'une offre, dépendante du niveau de la construction et du volume du parc, et d'une demande, en fonction de la situation économique générale et des ressources des consommateurs. Mais les relations entre l'offre et la demande de logement ne se réduisent pas aux lois du marché. Elles viennent aussi de la double essence de l'habiter. Avoir un logement, c'est d'abord avoir l'usage d'un bien dont la jouissance a peu à peu été perçue au cours du siècle comme un droit au même titre que la liberté d'expression et d'opinion. Un logement est en même temps une marchandise, une valeur d'échange, créatrice de plus-value et de richesse pour son propriétaire. Cette double acception rend complexe la question du logement : avoir un toit est un besoin avant d'être un droit. Mais ce besoin n'est pas satisfait gratuitement, le niveau de son prix résultant de plusieurs paramètres. Le marché de l'habitat populaire au cours du XX^e siècle est ainsi le fruit des rapports complexes entre de nombreux acteurs : les clients, les constructeurs, les promoteurs et, nouveau venu de taille, l'État.

Les changements de la première moitié du XX^e siècle

Depuis l'industrialisation et l'urbanisation de la fin du XIX^e siècle, les classes populaires ont été confrontées à un manque structurel de logements. Leurs difficultés pour trouver un logis étaient essentiellement dues à la faiblesse de leurs ressources. Si, à travers tout le pays, les grandes opérations haussmanniennes avaient rendu l'offre de logements spacieux et confortables à peu près satisfaisante, les logements moins onéreux, plus petits et moins équipés, moins rentables aussi pour les bailleurs, étaient plus rares. Cette situation généra des conditions déplorées par les premiers intéressés comme par les réformateurs sociaux. Le surpeuplement, l'insalubrité et la multiplication des taudis semblaient un fléau insurmontable, une constante de la condition ouvrière. Au temps du libéralisme de la fin du XIX^e siècle, mis à part quelques initiatives patronales pour assurer un toit à leur main-d'œuvre, le marché du logement populaire n'était soumis à aucune régulation. Les investisseurs fuyaient les immeubles de rapport à petit loyer pour se concentrer dans les opérations plus lucratives de construction d'appartements luxueux. Cette situation forma le socle d'une crise endémique avec une inadaptation de l'offre et de la demande (abondance de grands appartements trop chers pour les familles populaires, nombreuses ou réduites, insuffisance de logements proches des lieux de production). De plus, commençait une lente dégradation du parc

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle

immobilier : quand un immeuble, à cause du manque d'entretien ou de sa situation dans un quartier considéré comme mal famé, était déserté par ses occupants fortunés, il était investi par de moins riches locataires. C'est ainsi qu'avec la mode des beaux quartiers excentrés, nombre d'immeubles construits dans les centres villes depuis le XVII^e siècle, se sont avérés trop difficiles à entretenir, à chauffer ou à restaurer. Ils se transformèrent peu à peu en immeubles de mauvaise qualité, voire en taudis. Cette situation alarma les hygiénistes et les réformateurs. Autant que l'évolution politique du régime républicain, elle est à l'origine du passage d'un marché complètement libre à un début d'intervention de l'État.

En 1894, le vote de la loi Siegfried est l'acte de naissance du logement social. Des facilités fiscales et financières, garanties par la Caisse des dépôts et consignation, furent pour la première fois accordées à des sociétés constructrices de logements réservés aux classes populaires salariées, appelés « habitation à bon marché » (HBM). Devant le succès de la formule et la multiplication de ce type de constructions, deux autres lois perfectionnèrent le système. La loi Strauss, en 1906, permit aux communes de faire des prêts à des sociétés d'HBM. En 1912, la loi Bonnefoy fut à l'origine de la création des offices publics départementaux et municipaux d'HBM. Elle signait le début du rôle des pouvoirs publics dans l'offre et la gestion des habitations populaires. Au début du XX^e siècle, l'offre de logement social était multiforme, à l'image des différents types d'organismes impliqués dans leur construction. Les coopératives, les sociétés anonymes et les offices publics municipaux ou départementaux d'HBM n'ont pas tous construit les mêmes formes d'habitat. Les pavillons individuels avaient la faveur des coopératives et des petites sociétés anonymes, tels ceux édifiés par la coopérative anonyme « Le Foyer villeneuvois » à Villeneuve-Saint-Georges vers 1902. Les maisons, groupées en cités-jardins, eurent celle des organismes plus importants et des offices publics, telles la cité-jardin du quartier des Gros à Cachan (1921-1926), celle du Bas-du-Rû à Champigny-sur-Marne construite en 1936. On peut citer également les maisons jumelles néo-normandes construites à Saint-Brieuc à la même époque par l'office municipal sous la direction de l'architecte Adolphe Le Gouellec. Devant l'accroissement de la demande, les offices les plus importants, bien qu'adeptes de cette forme urbaine, commencèrent dans les années 1930, à construire des ensembles d'immeubles collectifs à étages comme le Square Dufourmantelle à Maisons-Alfort (1924-1934). Il comprenait plusieurs immeubles en brique, organisés en quatre cours avec des jardins pour 1586 logements. De même, la cité de la Muette, construite

Danièle Voldman



Cité-jardin, le Pré-Saint-Gervais [photographie de H. Guillaume]

à Drancy en 1932 par les architectes Eugène Baudouin et Marcel Lods était composée d'immeubles de grande hauteur.

Ces constructions sociales étaient spectaculaires. Par leur confort et leur surface, elles rompaient avec les logis traditionnels. Source de fierté pour leurs concepteurs, persuadés d'œuvrer à une amélioration radicale des conditions du logement populaire, elles ont fait l'objet d'un effort de communication de leur part, puis d'études historiques. C'est pourquoi elles sont bien connues. Mais elles ne furent pas, de très loin, la forme majoritaire de l'habitat des classes populaires dans la première partie du XX^e siècle. Celles-ci restaient logées dans des locaux insalubres au loyer relativement modique, souvent locataires de modestes meublés et garnis, soumises à l'épée de Damoclès de l'expulsion, pour cause de non-paiement de leur loyer.

Quant au phénomène des lotissements, terrains peu onéreux achetés dans les périphéries urbaines par des promoteurs qui devaient les viabiliser, ils contribuèrent au mal-logement des classes populaires. Ceux qui étaient destinés à une population aisée remplirent leur rôle et firent baisser la pression du marché, comme ce fut le cas dans les quartiers sud de Marseille. Mais la plupart correspondaient à la plus forte demande, celle des habitants les moins fortunés. Avec leurs constructions médiocres

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle

et leur défaut — voire leur manque — de viabilisation, ils contribuèrent à approfondir la crise des lotissements défectueux qui secoua tout le pays à la fin des années 1920, mettant sur le devant de la scène un groupe social nouveau, les « mal lotis », habitants des nouveaux quartiers aux prises avec des logements neufs, immédiatement insalubres.

Le logement populaire au temps des Trente Glorieuses

Les changements vinrent avec la fin de la Seconde guerre mondiale et l'essor économique qui la suivit. Ce fut d'abord un double changement d'échelle. D'un point de vue démographique, la reprise des naissances des années 1940 et 1950 fut accompagnée de l'allongement de la durée de vie, de l'appel à une main-d'œuvre étrangère, de l'exode rural et de l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de rapatriés d'Algérie. Cet accroissement démographique accentua les demandes de logement alors que l'offre était mince en raison des destructions de la guerre et de la faible capacité constructive du pays. Pour pallier ces manques, l'État encouragea un effort de construction et un changement d'échelle dans les méthodes de construction. La France entra dans l'ère de la construction de masse et de l'industrialisation du bâtiment. Enfin, le troisième changement est d'ordre politique. Quittant le principe qui avait prévalu jusque là de non-intervention dans la régulation du marché du logement, peu à peu encouragé mais majoritairement laissé à l'initiative privée, les pouvoirs publics opérèrent un déplacement de paradigme. Désormais, ils s'occuperaient massivement du logement des classes populaires par le biais des organismes de construction sociale. Signe de cette volonté, en 1950, les HBM perdirent leur dénomination au profit de celle d'Habitations à loyer modéré (HLM), en principe destinées à une clientèle plus vaste.

Ce fut, pour quelques décennies, l'âge d'or du logement social. Tandis que la population s'accroissait, que les travailleurs immigrés logeaient dans des foyers et peuplaient les bidonvilles, furent lancés les premiers programmes de grands ensembles, qui ne devaient s'achever qu'au milieu des années 1970. L'idée était d'offrir au plus grand nombre des logements décents à un prix relativement modique. Devant l'importance de la demande, les pouvoirs publics et les promoteurs du logement social avaient conçu une sorte de parcours résidentiel en accord avec le dynamisme économique de la période et l'enrichissement progressif de la population. Il s'agissait d'accompagner les classes populaires dans un passage partant d'un logement de mauvaise qualité (bidonville, habitat précaire, cité de transit ou meublée) à un appartement moderne, symbolisé par les HLM,

Danièle Voldman

puis éventuellement, à leur accession à un logement aidé, pour aboutir, enfin, au marché libre. Les pouvoirs publics tablaient sur le renouvellement de la clientèle des HLM. Au fur et à mesure de l'amélioration de leurs conditions financières, les bénéficiaires n'auraient plus, ou moins, besoin de l'État-providence et se dirigeraient vers la construction privée non aidée, cédant la place aux plus désargentés. Au cours des années 1960, aidé par la législation sur les secteurs sauvegardés et la loi Debré sur l'éradication des bidonvilles, l'amélioration du logement populaire fut radicale. Non qu'il n'y eut pas de laissés-pour-compte — habitants des bidonvilles qui perdurèrent jusqu'au milieu des années 1970, pensionnaires des foyers pour travailleurs immigrés ou locataires de garnis toujours présents dans toutes les grandes villes... Mais la multiplication des grands ensembles, la construction de logements ruraux et la reconquête des centres villes apportèrent une amélioration sans précédent.

De plus, le marché des maisons individuelles suivit l'essor de la construction des immeubles collectifs. En 1945, la création de la société Phénix fut le prélude à une floraison de maisons individuelles, achetées à crédit par des ménages ouvriers. Ce fut également l'époque des maisons Castors. Même si l'auto-construction, relayée par la reconnaissance officielle de la valeur travail par les pouvoirs publics dans le calcul des prêts, apporta une aide aux mal-logés dans la possession de leur maison, le système des Castors n'a représenté qu'une faible part dans le développement de l'habitat populaire. C'était néanmoins le symbole de la prise en main par les intéressés de leur habitation.

Le système fonctionna relativement bien jusqu'au milieu des années 1970, irrigué par la croissance. À l'orée des années 1970, le problème des mal-logés pouvait sembler résiduel. Pourtant, à partir du choc pétrolier, le marché du logement populaire est entré dans une nouvelle phase. D'abord les bailleurs sociaux eurent à faire face à une augmentation des coûts d'entretien de leur parc. Celle-ci venait principalement de la hausse des prix du chauffage et des mesures d'économie d'énergie. Après une ou deux décennies d'existence, commençait aussi à se poser la nécessité de l'entretien d'immeubles construits avec des matériaux peu onéreux au temps de la forte demande. Conjugué avec l'appauvrissement des locataires touchés par la crise et la fin du plein emploi, les sociétés d'HLM se trouvèrent face à une augmentation des impayés de loyer alors que leurs charges augmentaient. Ces deux phénomènes contribuèrent à transformer les logements sociaux des périphéries urbaines. De plus, l'ouverture de supermarchés

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle



La Cité de l'Etoile à Bobigny, DREIF, 1982.

Danièle Voldman

et de grandes surfaces pratiquant le *discount* amena la fermeture des petits commerces de proximité : des ensembles qui avaient été, au moment de leur construction, synonymes d'une amélioration des conditions de vie et de logement de leurs habitants, tendirent à devenir l'habitat des pauvres, perçu comme un objet de relégation. Lassée du manque d'entretien, effrayée par l'arrivée de nouveaux locataires, à la suite des mesures de regroupement familial de 1974, au mode de vie si différent de la sienne, la clientèle la mieux nantie des cités HLM se mit à désertier les cités qui n'étaient plus, à leurs yeux, aussi radieuses qu'au moment de leur arrivée.

Par ailleurs, dans la même période, la reconquête des centres villes par la destruction de l'habitat insalubre, aboutit, comme plus d'un siècle auparavant au temps de l'haussmannisation, à un nouveau départ des classes populaires, qui ne purent toutes être relogées sur place, vers les périphéries.

Les politiques publiques suivirent cette évolution. Depuis 1948, date de la loi réglementant les rapports entre bailleurs et locataires, l'État avait perfectionné les aides (instauration de l'allocation logement en 1951, mise en place du 1 % patronal destiné au logement de la main-d'œuvre en 1953, aides diverses à l'accession à la propriété). Alors que dans une première période, cette gradation dans les aides était plutôt destinée au locatif, le



Les Flanades au sein du grand ensemble de Sarcelles, DREIF, Gauthier, 2006.

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle



Les Grandes Terres à Marly-le-Roi, DREIF, Gauthier, 1978.

leitmotiv de l'accès à la propriété comme moyen de stabiliser la clientèle et de la responsabiliser, toujours présent depuis les premières réflexions des chantres du logement social, a pris de plus en plus d'importance. Dans les années 1970, cela a abouti à deux innovations. D'importants programmes de constructions de maisons individuelles furent développés avec des systèmes de prêts pour leur achat. La part du crédit dans les investissements des classes populaires augmenta sensiblement. En 1969, par exemple, le ministre du Logement Albin Chalandon mit au point un projet de construction en série de maisonnettes individuelles à faible coût, les « chalandonnettes ». Son but était de rendre la maison individuelle, considérée comme l'aspiration de la majorité de la population, accessible aux plus modestes. En 1977, le financement du logement fut réformé. Après l'instauration de l'aide personnalisée au logement (APL), tout fut fait pour faciliter l'accès à la propriété grâce à la création de diverses formes de prêts (prêts d'accès à la propriété, prêts locatifs aidés et prêts conventionnés).

Mais toutes ces mesures se heurtèrent à la durée de la crise et à la montée de la précarité.

Danièle Voldman



Les Courtillères à Pantin, DREIF, 2000.

Des problèmes récurrents

La fin du XX^e siècle a été caractérisée par de nouvelles tensions sur le marché du logement populaire. Ce sont en fait des problèmes récurrents, masqués par la période de croissance et réapparus avec une crise économique de longue durée. Ils tiennent d'abord à la hausse continue du prix des terrains et de la rente foncière. Comment faire pour contrebalancer la hausse des loyers qui excluait les plus pauvres du marché du logement privé et public ? Au début des années 1980, des mesures gouvernementales, puis communales après les lois de décentralisation de 1981-1983, furent expérimentées pour aider les locataires du parc social. Elles prirent la forme d'étalement de la dette et de prêt sans intérêt aux familles en difficulté. Devant l'insolvabilité croissante d'une partie de la population, elles furent rapidement étendues au secteur privé. En fait, l'évolution démographique et sociale a fait apparaître de nouvelles catégories exclues du marché du

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle

logement. Longtemps la condition pour entrer dans un logement a été le paiement d'une caution représentant au moins deux mois de loyer : jeunes, chômeurs et personnes âgées n'en avaient pas les moyens. Il s'agit donc bien, avec le prix prohibitif des loyers pour de nombreuses catégories, d'une inadaptation de l'offre.

Par ailleurs, sans faire des grands ensembles vieillissés et dégradés des modernes taudis, il est clair que d'une certaine façon, ils ont pris la relève de ceux du début du siècle. Modernes et confortables au moment de leur édification, comme l'étaient les immeubles des centres villes au milieu du XIX^e siècle, leur manque d'entretien, leur surpeuplement et la précarité de leurs habitants leur ont fait perdre leurs qualités premières.

En 1990, la loi Besson « visant à la mise en œuvre du droit au logement » reconnaissait de façon officielle la nécessité d'avoir un toit. En 2000, celle sur la Solidarité et le renouvellement urbain (SRU), obligeait sous peine d'amende les communes à réserver 20 % de leurs terrains à la construction de logements sociaux. Durant cette décennie, les mesures n'ont pas manqué pour essayer de résoudre la question du logement populaire, même si les défenseurs des mal-logés pouvaient, à bon droit, déplorer un désengagement de plus en plus net de l'État. Ce désengagement était stigmatisé au même titre que son soutien de plus en plus affirmé aux propriétaires, horizon hors d'atteinte pour la plupart d'entre eux. Il est vrai que, si l'on s'en tient au nombre toujours croissant de personnes vivant dans la rue et à la multiplication des sans domicile fixe, ces mesures n'ont pas prouvé leur efficacité.

Conclusion

Durant le siècle qui sépare la première loi sur le logement social en 1894 de celle sur le droit au logement opposable, dite DALO en 2007, le marché du logement populaire n'a cessé d'être tendu. La lente émergence du droit au logement et l'évolution des normes du confort sont des signes de changement. Ils n'ont pas empêché une partie de la population de se heurter à des difficultés similaires. Si l'on compare les plaintes des mal-logés de la fin du XIX^e siècle à celles de leurs analogues de la fin du XX^e, elles ont une singulière ressemblance : appartements trop chers, trop petits, mal adaptés aux besoins, trop loin du lieu de travail occasionnant des temps de transports longs et fatigants. Il y aurait de la mauvaise foi à affirmer une absence de progrès, mais tout autant à ignorer la situation de ceux qui ne peuvent toujours pas y accéder.

Danièle Voldman

Bibliographie

Faure (Alain), « Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 64, octobre-décembre 1999.

Faure (Alain), « Les couches nouvelles de la propriété. Un peuple parisien à la conquête du bon logis à la veille de la Grande Guerre », *Le Mouvement social*, n° 182, janvier-mars 1998, p. 53-78.

Faure (Alain), Lévy-Vroelant (Claire), *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris (1860-1990)*, Paris, Créaphis, 2007.

Flamand (Jean-Paul) (dir.), *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Paris, La Villette, 1981.

Laé (Jean-François), *Entre le faubourg et le HLM, l'éclipse du pauvre*, Commissariat général au plan, 1991.

Magri (Susanna), Topalov (Christian), « Reconstruire : l'habitat populaire au lendemain de la Première guerre mondiale », *Archives européennes de sociologie*, t. XXIX, n° 2, 1988, p. 319-370.

Sayad (Abdelmalek ; avec la collaboration d'Éliane Dupuy), *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995.


Segaud (Marion), Bonvallet (Catherine), Brun (Jacques), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2001

Unité Pédagogique d'Architecture 06, *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions de la Villette, 1981.

Voldman (Danièle) (dir.), *Désirs de toit. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2010.

Le marché du logement populaire en France au XX^e siècle

LOGEMENT POPULAIRE entre marché et État



Toute intervention publique sur le tissu urbain engendre des ruptures, plus sensibles aux ménages populaires. Sans compter la multiplication des acteurs. Trois « moments » historiques de rénovation le prouvent. Analyse d'une complexification croissante, source parfois de ressentiments.



*Rue de la Colombe, vue prise de la rue Basse-des-Ursins (rue des Ursins)
vers la rue Chanoinesse, BHVP, photo de Ch. Marville, [Marie de Thézy, Marville, Paris, Hazan, 1994, p. 302]*



LES POPULATIONS PARISIENNES

face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

Florence Bourillon

Florence Bourillon, agrégée d'histoire, est Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris-Est Créteil et responsable du Centre de recherches en histoire européenne comparée (CRHEC). Elle a travaillé sur les rénovations urbaines à Paris sous le Second Empire et leurs interactions avec les processus économiques, sociologiques et culturels de la modernisation urbaine. Elle s'intéresse aujourd'hui aux représentations de la ville à travers la mesure fiscale et le cadastre. Elle a dirigé avec Arnaud Baubérot un ouvrage publié en 2009, *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles* et prépare la publication, au Comité d'histoire de la ville de Paris, des travaux de la Commission Merruau, qui en 1862 a modifié les noms des rues. bourillon@u-pec.fr

Les grands travaux représentent une occasion particulièrement favorable à l'observation du fait urbain car la rénovation touche l'espace de la ville, en modifie les repères et entraîne les hommes dans ces bouleversements. Le Second Empire dont l'œuvre est poursuivie par la Troisième République, constitue un cas exemplaire du fait de la radicalité des travaux menés à Paris. Les formes urbaines, imposées, subies ou réinterprétées sont concernées tout comme le sont les acteurs des changements, des commissions de propositions aux architectes-promoteurs ou aux particuliers qui modifient l'affectation de leurs locaux ou la façade de leur maison. Autrement dit, la rénovation urbaine interroge les mutations de l'espace, l'aspect et le fonctionnement de la ville.

Pour y répondre, en l'absence des documents en cours et des archives, disparus dans les incendies de la Commune (1871), il convient de valider un certain nombre de procédures. Tout d'abord considérer que les mouvements de population sont significatifs. On connaît le débat de l'expulsion des Parisiens par la rénovation urbaine et le propos inverse de la reconquête du centre par les quartiers périphériques lors de la Commune¹. D'autres modalités plus fines sont également à relever : les déplacements limités dans

1. Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 19.

Florence Bourillon

une ville où l'on va encore à pied, les processus de glissement le long d'axes de migrations professionnelle ou résidentielle, la priorité à la proximité des fournisseurs et des marchands, etc. De la même manière, admettre que la répartition des métiers dans la ville et plus précisément l'évolution de ce que l'on appelle la Fabrique parisienne, dans le contexte général de l'économie de la seconde moitié du siècle, a à voir avec la transformation urbaine. La transformation des métiers et de leurs modes d'inscription dans l'espace urbain constituent ainsi l'un des marqueurs du changement. Enfin, tenir compte des transformations du bâti, des raccordements de construction, des opérations de réhabilitation, des processus de grignotage de parcelle ou de changements d'affectation.

Que peut-on en retenir ? L'interprétation de Jules Ferry dans les *Comptes fantastiques d'Hausmann* regrettant un Paris « historique et penseur [...] artiste et philosophe où il existait des groupes, des voisinages, des quartiers, des traditions, où l'expropriation ne troublait pas à tout instant les relations anciennes, les chères habitudes² », ou celle d'un Napoléon III inaugurant le boulevard de Sébastopol et présentant les nouveaux aménagements comme une adaptation à la modernité :

« Il fallait former des artères favorables au développement de la ville en rapprochant le centre des extrémités... Nous verrons ainsi chaque année de grandes artères s'ouvrir, les quartiers populaires s'assainir, les loyers tendre à s'abaisser [...] et Paris répondre ainsi de plus en plus à sa haute destination³. »

L'observation des mouvements de population dans deux quartiers du Paris rénové, l'un sur la rive droite, légèrement excentré — les Arts-et-Métiers — , l'autre sur la rive gauche — Saint-Victor⁴ — , devraient permettre de nuancer ces appréciations contrastées de la rénovation.

2. Jules Ferry, *Les comptes fantastiques d'Hausmann*, Paris, Le Chevalier, 1868.

3. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris [abr. BHVP], série Actualités, boulevard de Sébastopol, Napoléon III, Discours d'inauguration du boulevard de Sébastopol, 5 avril 1858.

4. Les appellations utilisées ici sont issues de la refonte des arrondissements et des quartiers, contemporaine de l'annexion des arrondissements périphériques en 1860. Les territoires sont sensiblement modifiés. Le quartier des Arts-et-Métiers correspond à l'ancien quartier Saint-Martin des Champs ; le quartier Saint-Victor à celui du Jardin du Roy.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

Des rénovations exemplaires



Paris en 1871. Les opérations de voirie exécutées entre 1854 et 1871, Atlas des Travaux de Paris, sous la direction d'Alphand, 1889.

L'ampleur des travaux dits « haussmanniens » est bien connue : 95 km des voies nouvelles dans l'ancien Paris compris dans l'enceinte des Fermiers généraux, 70 dans les nouveaux arrondissements annexés en 1860, construction d'équipements et d'édifices publics, multiplication par trois de l'approvisionnement en eau consommable par habitant, réseau d'égouts reconstruit, éclairage des rues et renouvellement du mobilier urbain, doublement de la surface par l'annexion de la « petite banlieue », etc.⁵ Le percement du boulevard de Sébastopol, de même que l'aménagement de la rue de Rivoli poursuivent les travaux déjà commencés avant l'Empire de la « grande croisée de Paris ». Le prolongement du boulevard, dans l'île de

5. Voir, parmi d'autres Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien*, Paris, Parigramme, 2002.

Florence Bourillon



Les aménagements du quartier des Arts-et-Métiers.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

la Cité, conduit une véritable opération de « transfusion-exfusion »⁶ avec la construction de la Préfecture, le transfert de l'Hôtel-Dieu et le dégagement du parvis de Notre-Dame. Les travaux, repris après le vote des crédits du second « réseau »⁷ en 1858 par le Corps législatif, répondent à une volonté de décentrement et de mise en relation des arrondissements entre eux et avec le centre administratif de la ville. Sont ainsi prévues des radiales et des rocadés s'appuyant sur de grandes places : à l'ouest la place de l'Étoile, à l'est la place du Trône⁸. À la relance des années 1860 — souvent appelée « troisième réseau » à la suite des *Mémoires* d'Hausmann —, correspond la fin des opérations en cours.

Le quartier des Arts-et-Métiers⁹, situé au nord de l'actuel III^e arrondissement, est touché par deux grandes séries de travaux : le percement du boulevard de Sébastopol et l'aménagement de ses abords, à l'ouest de la rue Saint-Martin en 1861 ; l'aménagement de la rue Turbigo, de la rue Réaumur et du haut de la rue du Temple, à partir du milieu des années 1860¹⁰. La percée du boulevard de Sébastopol et de ses abords, reprennent les directions des voies anciennes du quartier, nord-sud et est-ouest. L'aménagement de la rue Turbigo est bien différent puisque, joignant le quartier des Halles à la place du Château-d'Eau (place de la République), elle constitue l'une des pénétrantes vers le centre de Paris, selon un axe nord-est/sud-ouest, en diagonale des directions des rues existantes, éventrant la plupart des îlots anciens. En 1852, l'agent des Contributions directes, chargé de rédiger la description du quartier, oppose les maisons du centre délabré — « Il y en a beaucoup au centre surtout qui sont anciennes avec des escaliers en grosses rampes de bois, et dans un état de complète vétusté, fournissant

6. Jeanne Gaillard, *Paris, la ville (1852-1870)*, [1977] Paris, L'Harmattan, 1997, p. 35 et suivantes.

7. Florence Bourillon, « Des relectures d'Hausmann », *Histoire urbaine* n° 5, juin 2002, p. 189-199.

8. Bernard Rouleau, *Paris, histoire d'un espace*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 337.

9. L'étude du quartier des Arts-et-Métiers a fait l'objet de notre part, de travaux déjà anciens : Florence Bourillon, « Étude d'une rénovation : le quartier des Arts-et-Métiers entre 1850 et 1880 », *Bulletin du centre d'Histoire de la France contemporaine. Hommage à Jeanne Gaillard*, n° 7, 1986, p. 93-106.

10. Le décret de percement du boulevard du Centre (appelé par la suite de Sébastopol) date de 1854 ; celui des rues Turbigo et Réaumur, de 1858 [BHVP, série Actualités, bd de Sébastopol].

Florence Bourillon

des ateliers de simples artisans et des logements d'ouvriers » — à celles de la périphérie — « Les maisons de la partie haute du quartier et dans les parties latérales qui fournissent des appartements bourgeois et des locaux à l'usage du haut commerce sont dans de bonnes conditions¹¹ ». Cette présentation contrastée, opposant le centre à la périphérie, est en partie renouvelée une vingtaine d'années plus tard, alors que les immeubles « haussmanniens » du boulevard de Sébastopol, de la rue de Turbigo ou de la rue Réaumur présentent une architecture très différente de celle des voies anciennes, souvent en cours de réhabilitation.

Bien que l'opération d'aménagement de la rue des Écoles ait commencé très tôt, rive gauche, avant qu'Hausmann n'obtienne qu'elle ne soit momentanément abandonnée¹², la rénovation urbaine y est tardive¹³



*Travaux d'élargissement de la rue Réaumur, BHVP, photo de Ch. Marville
[Marie de Thézy, Marville, Paris, Hazan, 1994, p. 392]*

11. Archives de Paris [abrégé. AD75], D3P4 3, Registre statistique et administratif des contrôles, avant 1860.

12. Sur les propositions antérieures ou contemporaines de l'arrivée d'Hausmann à la préfecture, Pierre Casselle, « Les travaux de la Commission des Embellissements de Paris en 1853. Pouvait-on transformer la capitale sans Hausmann ? », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 155, 1997, p. 645-689 ; Pierre Pinon, Jean Des Cars, *Paris-Hausmann, le pari d'Hausmann*, Paris, Édition du Pavillon de l'Arsenal-Picard Éditeur.

13. À propos du quartier Saint-Victor, Florence Bourillon, « La rénovation du quartier Saint-Victor sous le Second Empire », *Recherches contemporaines*, n° 2, 1994, p. 79-112.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle



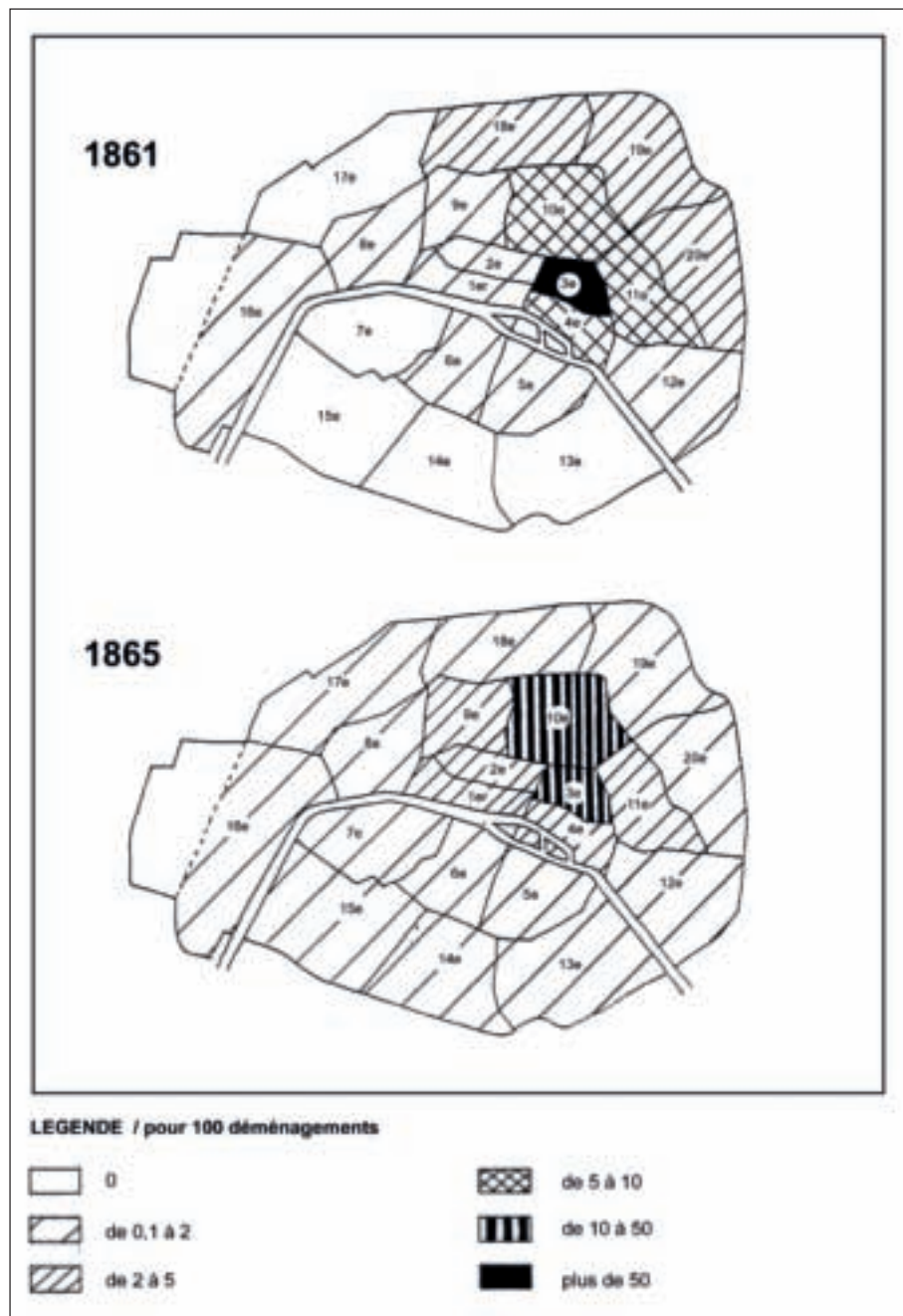
Les percées haussmanniennes dans les quartiers nouveaux de la Monnaie, la Sorbonne et Saint-Victor.

En dehors du boulevard Saint-Germain dont le percement a lieu en 1861, « beaucoup de voies de communication sont vicieuses » comme se plaignent les habitants qui réclament une prolongation de la rue des Écoles et « le redressement et l'élargissement de la rue Saint-Victor qui est une des grandes voies de communication [...] du quartier¹⁴ ». La reprise des travaux n'a lieu qu'en 1867-1868 à la fois pour le prolongement de la rue des Écoles et le percement de la rue Monge. Ces transformations tardives vont entraîner un bouleversement considérable du quartier avec la disparition des rues situées au croisement de la rue des Écoles et de la rue Monge (rue du Mûrier, rue du Paon, du Bon Puits, de Versailles, Traversine et une partie de la rue Saint-Victor) et la refonte de la place Maubert. Les voies nouvelles et la forte déclivité, renforcée encore par les terrassements, enclavent le quartier situé près de la Seine, ou à un moindre titre celui de la rue du Cardinal Lemoine ou de la rue des Boulangers, sans parler du problème considérable posé par les arènes de Lutèce¹⁵

14. AD75, D3P4 2, Registre statistique et administratif des contrôles, vol. 1.

15. Émily Barsanti, *La rue Monge*, mémoire de maîtrise d'histoire [Francis Démier (dir.)], Paris-X-Nanterre, 1999.

Florence Bourillon



Les déménagements des inscrits sur les listes électorales en 1861 et 1865 dans le quartier des Arts-et-Métiers

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

Des populations déplacées ?

Les travaux d'aménagement dans les deux quartiers, vers le milieu des années 1860, ont entraîné une diminution importante de la population comprise entre 18 et 20 %¹⁶. Pourtant les deux situations sont bien distinctes¹⁷.

Une stabilité relative de la population aux Arts-et-Métiers

On observe, en effet, dans le quartier des Arts-et-Métiers, des déplacements dans un périmètre relativement restreint. Ceux-ci sont connus par les mentions de déménagements et les nouvelles adresses, reportées dans les marges des listes électorales¹⁸. Les limites de la source sont connues : l'inscription n'est pas obligatoire et ne concerne que les hommes. Une comparaison avec le recensement de 1866 montre cependant que près de 70 % de la population en âge de voter est inscrite et que la répartition des catégories socio-professionnelles est à peu près similaire entre les deux séries. La limite réelle de la source concerne le report des indications figurant dans la marge. En 1861, l'indication de retrait de la liste correspond à peu près à 10 % de la population inscrite (hors incapacités et décès), en 1865, à 32,7 % ; la différence correspond bien entendu à l'ampleur des opérations urbaines. La nouvelle adresse est donnée dans 43 % des cas de déménagements en 1961 et 20 % seulement en 1865.

En 1861, 589 inscrits ont été barrés de la liste électorale soit qu'ils aient déménagé, soit que leur maison ait été détruite ; 256 ont donné leur nouvelle adresse. Près de 60 % d'entre eux se sont installés dans le reste de l'arrondissement ou dans les rues voisines, encore épargnées par les travaux, tel Jean Béna, né en 1813 dans la Meurthe, employé, qui habite

16. Les résultats des deux recensements de 1861 et de 1866 ont pu être retrouvés dans les deux quartiers ce qui est assez exceptionnel à Paris ; AD75, VD6 et Vbis, séries des fonds de mairies.

| | 1861 | 1866 |
|-----------------|--------|--------|
| Arts-et-Métiers | 31 850 | 25 474 |
| Saint-Victor | 27 877 | 22 925 |

17. Florence Bourillon, : « Travaux et spéculation : l'expulsion des habitants du centre de Paris sous le Second Empire », *Travaux et Recherches de l'UMLV*, n° 7, mars 2003, p. 143-171.

18. AD75, D1M2, Listes électorales, quartier des Arts-et-Métiers, 1861-1865.

Florence Bourillon

6, rue du Grand Hurlleur, dans une maison détruite par le passage du boulevard de Sébastopol, et qui déménage pour le 50, rue Volta. Viennent ensuite les déménagements dans les arrondissements proches, X^e, XI^e, IV^e, puis plus au nord XVIII^e, XIX^e, XX^e. Les déplacements s'effectuent dans un environnement très similaire du quart nord-est de Paris. En 1865, 1 826 inscrits sur les listes électorales quittent leurs maisons. Le nombre beaucoup plus élevé de ratures sur la liste électorale est lié à l'ampleur des travaux qui touchent, à cette date, le centre du quartier. Près de 40 % des inscrits restent dans le même arrondissement et pour 22 % s'installent dans les rues du quartier épargnées par les travaux ; les autres se déplacent, au-delà du boulevard Saint-Martin dans le X^e arrondissement, dans le XI^e ou au sud dans le IV^e ; quelques-uns vont vers l'ouest dans le II^e et IX^e. Par rapport à 1861, peut être évoquée une certaine dilatation de l'espace parisien concerné.

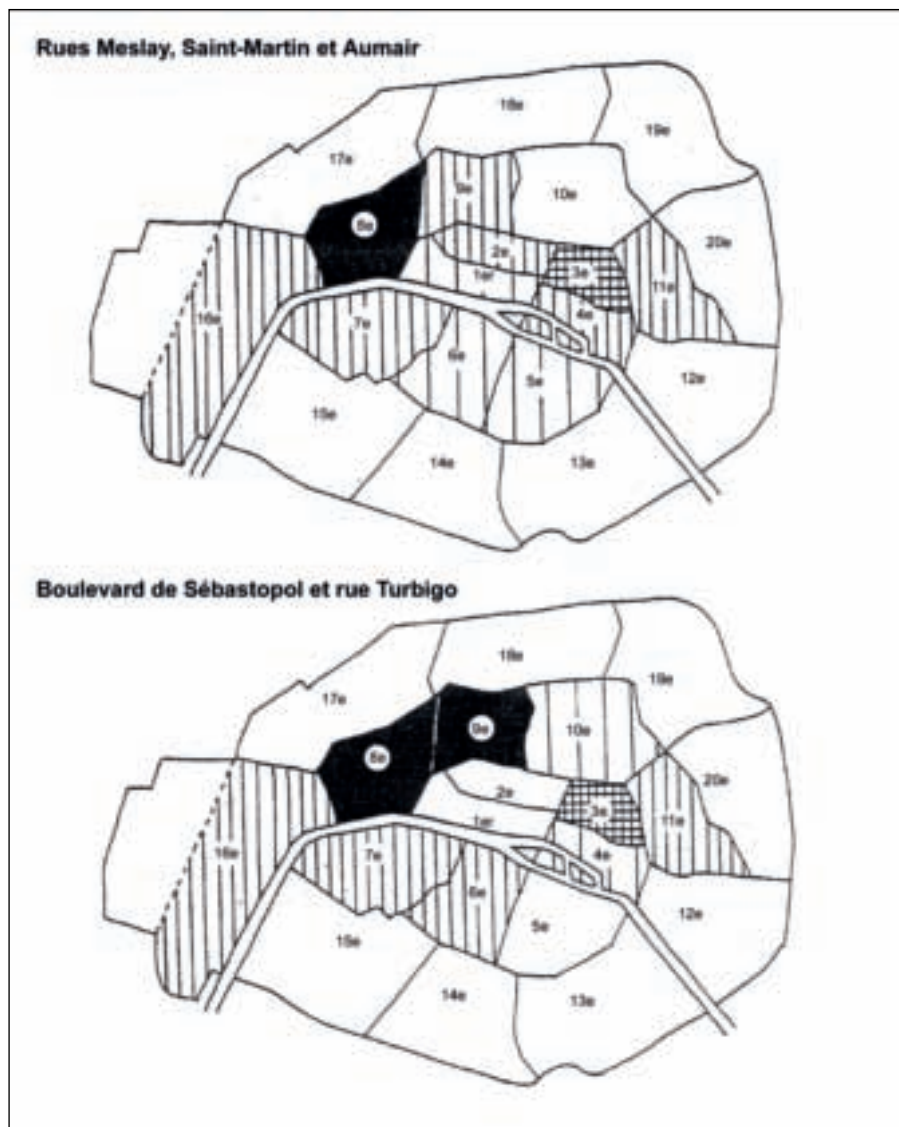
Les renseignements des listes électorales sont complétés par des sources très différentes : les adresses des propriétaires de maisons du quartier, connues par les calepins de révision du cadastre¹⁹. Vers le milieu du siècle, la part des propriétaires résidant dans leur maison est considérable : 57 % rue Meslay, rue « bourgeoise » et résidentielle, 27 % rue Saint-Martin, rue commerçante, et 15 % en moyenne dans les autres rues du quartier. Les propriétaires, non résidents, habitent dans les arrondissements proches, 5^e et 7^e anciens. En 1876 et en 1895, il en est tout autrement : les propriétaires logés dans leur maison sont beaucoup moins nombreux et quand ils quittent leur maison, ils abandonnent le quartier pour les arrondissements de l'Ouest parisien. Le même comportement est repérable pour les maisons anciennes, épargnées par les travaux et pour les voies nouvelles aux immeubles récemment construits. Au total donc, une certaine stabilité de la population se dessine malgré les travaux de rénovation — à l'exception relative des propriétaires.

Un remplacement des populations locales dans le quartier Saint-Victor ?

Il en est tout autrement dans le quartier Saint-Victor. S'y combinent des mouvements décalés d'arrivées, de départs et de substitution de

19. AD75, D1P4 par rue, 1852, 1876, 1891, Calepins de révision du cadastre ; ces documents sont rédigés par « maison » ou unité cadastrale par les agents des Contributions directes. Les données des calepins ont été complétées par celles du sommier foncier, document émanant de l'Enregistrement ; AD75, DQ18, Sommier foncier.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle



Propriétaires ne demeurant pas dans leurs maisons en 1876 (Quartier des Arts-et-Métiers).

Florence Bourillon

populations qui font du quartier Saint-Victor à la fois un lieu de refuge et de passage, un finistère pour une population devenue captive et une zone d'accueil pour des habitants plus nantis²⁰.

Un refuge tout d'abord. La commission d'hygiène du 12^e arrondissement ancien note ainsi dans son rapport de 1853 :

« On s'aperçoit ici des améliorations récentes et des embellissements dont la ville se glorifie par un surcroît d'encombrement dans des demeures qui dès longtemps regorgeaient de malheureux²¹. »

Entre 1851 et 1856, près de 9 000 nouveaux habitants s'y installent, en effet. Le quartier appartient alors à la vaste zone de refuge, située à l'est d'une ligne qui irait du Luxembourg à la Porte Saint-Martin. Les travaux menés dans le centre de Paris, au croisement du boulevard de Sébastopol et de la rue de Rivoli ainsi que dans l'Île de la Cité, ont provoqué des destructions considérables. Le quartier des marchés perd 50 % de la population, celui du Palais de Justice, 41,6 %, celui des Arcis, situé derrière l'Hôtel de Ville, près de 70 % ... Ramené à l'ensemble de la population de ces quartiers, cela revient à 43,3 % soit près de 25 000 habitants²². On constate en conséquence la pression exercée sur l'immobilier dans le quartier : augmentation considérable de la densité linéaire (près de 40 %), en particulier dans les rues les moins chères, taux d'occupation à 99 %, augmentation de la population dans les garnis, plus nombreux dans certaines rues qui semblent s'en être fait une sorte de spécialité — rue de Bièvre, rue du Bon Puits, rue du Maître Albert — , enfin modification de l'aspect du bâti par des aménagements liés à la sur-occupation des locaux. Les entrées de caves sont louées ainsi que les cabinets sous les escaliers, les pièces en second jour au fond des allées, etc²³. Il s'agit là période d'afflux et de reflux de la population qui fait dire à la Commission d'hygiène :

20. AD75, Vbis 5F1.2, Vbis 5F1.4, Vbis 5F1.6, Vbis 5F1.8, Recensements quinquennaux contenant des récapitulatifs par rue pour 1856, 1861, 1866, 1872.

21. AD75, Vbis 5.1.5, Commission d'hygiène du 12^e arrondissement, 13 avril 1853.

22. Préfecture de la Seine, *Résultats statistiques du dénombrement de 1886 pour la Ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs*, 1889.

23. Les calepins de révision du cadastre ont disparu pour ce quartier. Les descriptions des aménagements sont contenues dans les rapports de la Commission d'hygiène du 12^e arrondissement.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

« Il faut retenir en la transformant la partie la plus pauvre de la population de peur que se retirant dans un quartier plus reculé, elle ne s'isole de plus en plus du reste de la population parisienne et ne devienne à la fin une race à part complètement étrangère à la civilisation²⁴. »

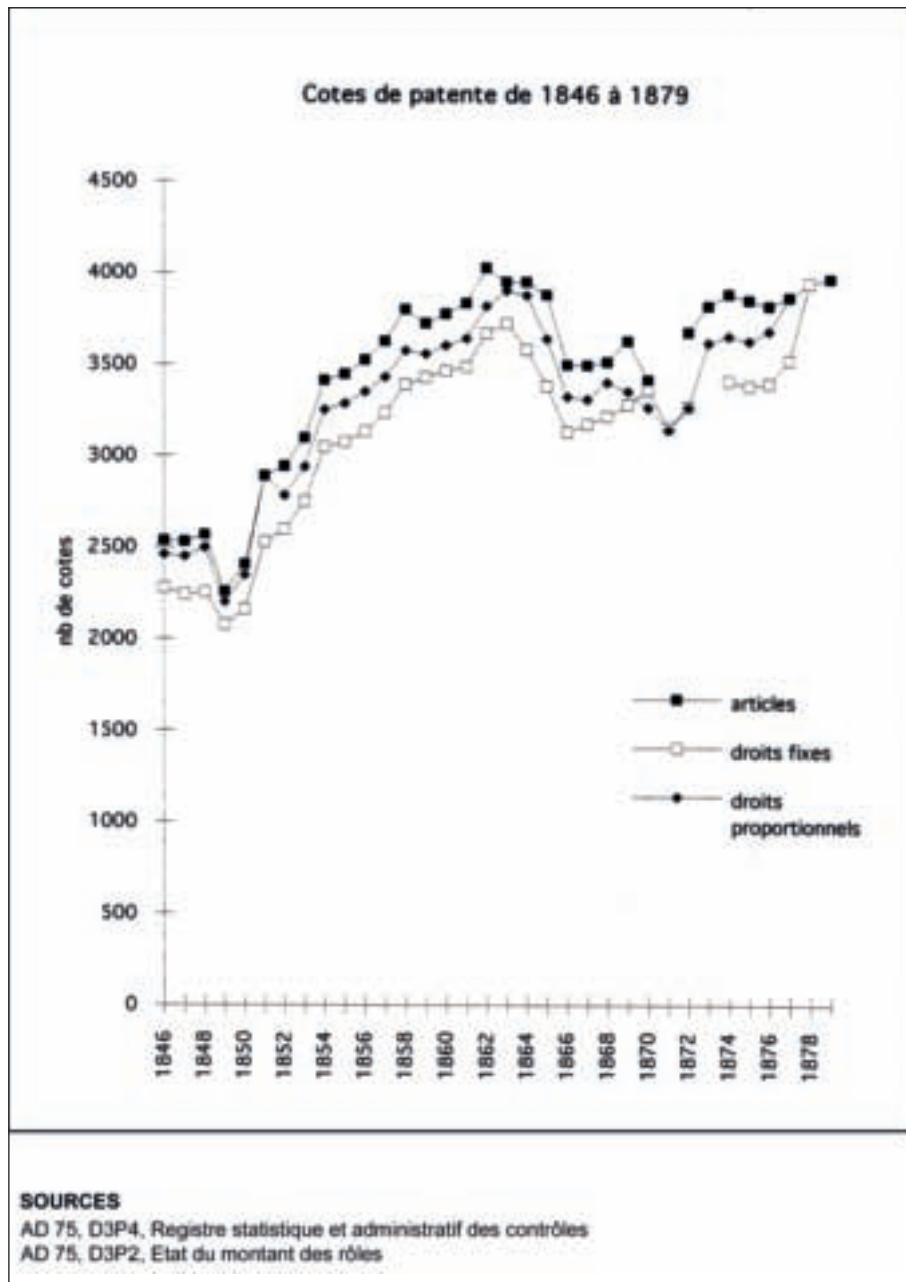
Elle propose en ce sens un programme d'aide au travail des femmes, d'ouvertures de crèches, de fermeture de débits de boissons, etc. Dans les années qui suivent, la pression sur les garnis augmente, et de façon significative dans les rues placées sous le coup d'expropriation. En attendant, l'expulsion, le logement précaire se maintient. À la fin des années 1860, c'est-à-dire lors des travaux qui affectent la pente nord-est de la montagne Sainte-Geneviève, la décrue de la population commence.

Pour autant, le quartier semble être un lieu d'échouage pour une population fragile. Cette affirmation repose sur la comparaison entre les résultats des recensements déjà évoqués, auxquels on a rajouté celui de 1881, avec les déclarations des conscrits, garçons âgés de 20 ans, appelés au service militaire²⁵. Pour tenter d'évaluer les trajectoires, on peut commencer par s'intéresser à la provenance des habitants. Au recensement de 1861, la part des Parisiens (entendus comme ceux qui sont nés dans le département de la Seine), est comme dans le reste de la ville, comprise entre 1/4 et 1/3 de la population totale. En 1866, les Parisiens d'origine sont moins nombreux, alors que la décrue démographique a commencé. Doit-on en conclure que ceux-ci quittent plus facilement le quartier ? La réponse peut être donnée par l'analyse des lieux de naissance des conscrits. En 1860, le recrutement est plus provincial que dans le reste de Paris, et même si le nombre de Parisiens d'origine augmente par la suite, il reste toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population parisienne dont la progression a tendance, de plus en plus, à fonctionner de façon autonome. Dans le même temps, la part de ceux qui sont issus du même arrondissement ne cesse de croître, ce qui signifie qu'à l'inverse de ce qui a pu être observé ailleurs, le localisme se renforce. Cette observation est confirmée par l'examen des origines géographiques des autres conscrits dans Paris : nombreux sont ceux qui viennent du 9^e ancien sur la rive droite et des arrondissements centraux, très peu des arrondissements plus à l'ouest sur

24. AD75, Vbis 5.1.5, Commission d'hygiène...

25. AD75, DR1 130, 378, 423, 506, Tables de recensement des conscrits pour les années 1860, 1872, 1880 et 1890. Le recensement concerne tous les garçons de 20 ans, même si une partie seulement d'entre eux, sera retenue pour le service militaire.

Florence Bourillon



Les cotes de patente de 1846 à 1879 dans le quartier des Arts-et-Métiers.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

la rive droite, et aucun des autres arrondissements de la rive gauche. Les déplacements s'exercent donc dans le même ensemble urbain des quartiers pauvres et dégradés de l'Est parisien. Une géographie identique se dessine dans les déclarations suivantes avec une légère dilatation à un espace parisien plus large. Il s'agit donc bien d'une population « locale » dont les mouvements semblent limités au centre-est parisien.

À partir du recensement de 1872, la population cesse de diminuer. Ce dernier recensement par rue permet de connaître l'installation des habitants dans les immeubles des voies nouvelles. La construction des immeubles, boulevard Saint-Germain traîne un peu : 33 maisons sont construites ; restent 15 terrains à bâtir. Rue Monge et rue des Écoles, les aménagements sont plus rapides : 47 maisons sont recensées ; il ne reste que huit terrains. Les taux de vacances sont intéressants à connaître : 7 % bd Saint-Germain, 22,2 % rue des Écoles, 27 % rue Monge. Entre 1872 et 1876, l'arrivée de nouveaux habitants compense largement le départ des autres. Au cours des années 1870, la substitution de population n'empêche pas la coexistence de populations bien différentes dans le même quartier, et à côté des immeubles cossus du boulevard Saint-Germain ou de la rue Monge, le maintien des rues aux maisons dégradées.

Des vocations différentes ?

Ces situations bien différentes relèvent peut-être de vocations distinctes à l'échelle du Paris agrandi. Dans le quartier des Arts-et-Métiers, situé dans les limites des boulevards et devenu de fait Paris-centre, se maintient un milieu populaire et ouvrier actif. Les déplacements limités dans l'espace signifient, pour les habitants, conserver les fournisseurs, les bailleurs de fonds, les clients, les vendeurs, confirmant ainsi la préférence de l'accessibilité et de la proximité au confort de l'habitation. Les archives du recrutement permettent, certaines années, de comparer les professions des conscrits à celles de leurs pères²⁶. Est ainsi démontrée l'homogénéité croissante des professions sur deux générations dans le secteur, particulièrement performant sous l'Empire et au début de la III^e République, de la production de fleurs artificielles, de fabricants de parapluies, de peignes en ivoire, et plus encore à partir de 1865, de bijouterie en faux. Les renseignements des listes électorales sont convergents : parmi ceux qui se réinstallent très près, 18 % sont patrons de l'industrie et du commerce,

26. AD75, DR1 128, 243, 326, 393, 422, Tables de recensement des conscrits dans le quartier des Arts-et-Métiers pour les années 1860, 1865, 1870, 1875, 1880.

Florence Bourillon

71 % ouvriers dont la moitié dans la fabrique d'articles de Paris, le reste exerce dans les métiers des métaux, de la mode et de la confection.

La stabilisation de la population va donc de pair avec le renforcement de l'activité artisanale et industrielle dans le quartier, visible dans l'augmentation du nombre de cotes de patente²⁷. La redistribution en faveur des secteurs les plus performants de la fabrique va de pair avec le renforcement des liens entre l'artisanat et l'industrie. Dans certains cas, il s'agit pour celle-ci²⁸ de fournir la matière première à la production locale, ou des produits qui, à peine ébauchés, sont terminés dans une multitude de petits ateliers, souvent réfugiés dans les voies épargnées par les travaux. Les commanditaires ou les belles boutiques s'installent dans les voies nouvelles, la rue de Turbigo, le boulevard de Sébastopol ou la rue Réaumur en partie refaite. Ainsi, profitant du désenclavement général des voies nouvelles, les habitants ont-ils mis à profit la rénovation haussmannienne.

La situation semble bien différente dans le quartier Saint-Victor. En 1850, le contrôleur des Contributions directes décrivait ainsi les activités locales :

« Point de luxe dans ce quartier. Quelques professeurs, quelques rentiers, des commerçants en vin vivant bourgeoisement, et en majeure partie des ouvriers de Paris dont les goûts et les habitudes sont si connus ²⁹. »

Ou encore en 1860 :

« L'industrie [entendre l'activité] y est peu active et ne réferme qu'une fabrique de cartes à jouer, trois chantiers de bois, deux lavoirs, deux établissements de bain et quelques pensions bourgeoises et autres établissements de peu de valeur. Cependant, on y compte encore un chiffonnier en gros et le voisinage de la rue Mouffetard ne laisse pas de donner à cette industrie une certaine activité ³⁰. »

Alors que la rénovation urbaine a eu lieu et que le processus de substitution de population est encore en cours, les archives de la conscription permettent de confirmer la disparition des activités du bois, du cuir et du bâtiment, et l'évolution des métiers d'art vers des activités liées au livre

27. AD75, D3P4 3, Registre statistique et administratif du contrôle... après 1860.

28. C'est-à-dire les entreprises inscrites au Tableau C de la patente.

29. AD75, D3P4 2, Registre statistique et administratif ... avant 1860.

30. *Ibid.*, après 1860.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

dont le siège est dans les quartiers tout proches de la Sorbonne et de la Monnaie. Un nombre croissant de recrues se déclare « employé ». Il s'agit donc d'une évolution importante du quartier dont l'activité économique est profondément transformée par un glissement vers les activités de service, confirmant en particulier le rôle des écoles. Surtout, le quartier est devenu une réserve foncière à l'échelle de l'agglomération parisienne agrandie qui reste incapable de résorber les poches de pauvreté encore bien présentes au début du XX^e siècle.

Conclusion

De ces situations différentes, on peut tirer quelques remarques qui demanderaient à être confirmées dans le long terme des rénovations urbaines. En premier lieu, les effets des discontinuités, voire des décalages chronologiques des opérations. Ainsi du percement de la rue des Écoles dans le quartier Saint-Victor. Le prolongement prévu en 1855 vers la rue Saint-Victor est abandonné au profit du percement du boulevard Saint-Germain. En 1858, le projet est relancé dans le cadre d'une opération plus vaste et les expropriations sont menées dans les petites voies situées sous l'École polytechnique. Le percement n'est réellement commencé qu'en 1867. Pendant une dizaine d'année, l'état de quasi-abandon de certaines rues a permis le développement d'un habitat précaire, occupé par une population fragile, qui a attendu le dernier moment pour le quitter ou s'installer dans des zones encore plus dégradées du quartier. L'aménagement plus tardif des rues Dante et Lagrange vont plutôt renforcer cet enclavement lié à la fonction résidentielle de la rive gauche. Ainsi se trouve confirmée la nécessité de prendre en compte dans des opérations d'une telle ampleur l'histoire spécifique de quartiers ou de zones géographiques, ce que les travaux d'Éric Fournier sur les ruines de Paris ont clairement démontré³¹. Les mêmes observations pourraient être généralisées à l'échelle de l'ensemble parisien. La rue du Faubourg Saint-Honoré est laissée à l'écart de l'haussmannisation jusqu'aux années 1880 alors que l'annexion et l'urbanisation vers l'ouest, entraînent le renouveau de la « belle construction ». L'arrêt brutal à partir de 1885 et la crise économique et immobilière lui donne un aspect composite, associant des maisons anciennes ressemblant

31. Éric Fournier, *Paris en ruines, Du Paris haussmannien au Paris communard*, Paris, Imago, 2008.

Florence Bourillon

à des maisons de campagne et des immeubles de prestige voisinant avec des hôtels particuliers — physionomie qu'elle conservera jusqu'en 1914³².

En second lieu, on doit s'interroger sur les modes de valorisation de l'espace urbain en liaison avec les changements. Une étude plus poussée sur l'« habité » ou plutôt l'« occupé » dans le quartier des Arts-et-Métiers³³ met en valeur des types divers de réactivité à la ville rénovée, alliant la construction de bâtiments neufs à la réhabilitation et au changement d'attribution des locaux existants. La mise en valeur de stratégies individuelles d'occupation des espaces dans la maison n'est pas une surprise bien que selon les professions ou les statuts des occupants, peuvent être repérées certaines constantes comme la durée de présence ou la propension à s'étendre vers des locaux mitoyens... La spécialisation croissante des usages des lieux l'est peut-être davantage, de même que le remplacement progressif d'une partie des locaux d'habitation par des ateliers. L'histoire locale et le sort de l'environnement pèsent sans doute lourdement sur le long terme.

Enfin, qu'en est-il des difficultés de la rénovation urbaine du XIX^e siècle à contredire les évolutions anciennes ? Les comparaisons menées entre les différents quartiers parisiens démontrent la difficulté à aller contre les caractères hérités de la ville et les tendances longues de l'urbanisation. L'exemple le plus évident est, de nouveau, celui de la rive gauche. Déjà dans les années 1830, ses habitants se plaignaient de voir le centre de Paris se déplacer vers le nord-ouest, et en s'éloignant de la Seine, la délaisser³⁴. Ce que la stratégie des percements par la suite n'a fait que confirmer...

Les exemples abordés ici ont mis en valeur les processus divers d'adaptation à la ville transformée, et les conclusions qu'ils autorisent amènent à fortement nuancer les effets de l'haussmannisation : loin des changements tels que les a connus le second XX^e siècle, elle a créé une ville moderne qui invente un fonctionnement urbain fondé sur l'intégration des « chères habitudes », évoquées dans l'introduction.

32. Béatrice de Andia, Dominique Fernandez (dir.), *La rue du Faubourg-Saint-Honoré*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1994.

33. Florence Bourillon, « Un immeuble dans Paris », *Cahiers d'histoire*, t. 44, 1999, p. 591-613.

34. Jacques-Séraphin. Lanquetin, Ville de Paris. *Question du déplacement de la population*, Paris, Vinchon, 1842.

Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle

Rappelons en contrepoint de l'appréciation de Jules Ferry, cette remarque de Jules Simon, dans *Le Gaulois* en mars 1882, alors que l'administration parisienne poursuit l'œuvre d'Hausmann : « Il [Hausmann] avait entrepris de faire de Paris une ville magnifique, et il y a complètement réussi³⁵ ».

35. Cet article est en partie repris dans Baron Haussmann, *Mémoires*, Paris, Victor Havard, t. 2, p. X.



Saint-Brieuc, maison pour les familles nombreuses, à l'entrée de la cité-jardin de Ginglin : Rond-point de l'Aurore, à l'angle de la rue de la Concorde et de la rue de la Solidarité, A. Le Gouellec archit., 1932 [cliché P. Harismendy, 2011].



AVANT LES "GRANDS ENSEMBLES" DETOUR PAR LE "TOURNANT URBANISTIQUE" des années 1910-1920

Patrick Harismendy

Patrick Harismendy, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université européenne de Bretagne (Rennes 2), membre du CERHIO, UMR CNRS 6258, est responsable du pôle recherche au campus Mazier (Saint-Brieuc). Il dirige la collection d'histoire, « Carnot » aux PUR et le programme de recherches, reconnu par la MSHB, « Rénovation urbaine et villes moyennes » dont les *Rencontres urbaines de Mazier* sont une composante.
Patrick.harismendy@wanadoo.fr

Après la question complexe de la préservation des patrimoines bâtis hérités des années 1960-70, il s'agissait cette fois de regarder comment, en longue durée, les formes urbaines et architecturales liées au logement populaire évoluant vers le logement social, et aujourd'hui remaniées dans le cadre des opérations ANRU, s'étaient constituées. La question est somme toute difficile et nécessitait une approche multiple. Des phases d'élaboration aux conséquences du nouvel urbanisme dans les quotidiens en passant par les méthodes constructives et les intentions propres du logement social, ces rencontres ont souligné la complexité des enjeux.

L'ampleur même des chantiers consécutifs à la Seconde guerre mondiale doit aussi se comprendre comme réponse aux déficits accumulés de l'entre-deux-guerres dont on rappellera ici divers enjeux institutionnels et culturels. Quelques chiffres permettent de situer d'emblée les échelles : si « entre 300 000 et 350 000 HBM [habitations à bon marché] locatives ou d'accession à la propriété ont été construites durant l'entre-deux-guerres, dont près de 130 000 HBM municipales ou départementales¹ » [soit 15 à 17 500 par an], 1400 seulement le sont

1. Emmanuel Bellanger, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1920-1960) », *Histoire urbaine*, 2008/3, n° 23, p. 95-107.

Patrick Harismendy

entre 1945 et 1949 (!), mais 7 300 en 1950, 50 000 en 1955, 100 000 en 1959, et près de 150 000 par an entre 1970 et 1975².

L'examen de la longue durée n'est en effet pas indifférent aux facteurs de continuité — aujourd'hui perceptibles —, entre l'avant et l'après 1945 en matière de décision publique.

Liberté, inégalité, taudis

Outre qu'il s'agit d'un champ de recherche assez récent³ — nonobstant son rapport au *temps présent* —, le logement populaire est difficile à circonscrire. « Populaire » déborde en effet le périmètre « social » au sens assistanciel et l'association avec les « grands ensembles » n'est pas allée de soi. A rebours, les logements « sociaux » ont été, et sont encore, occupés par des familles issues des classes moyennes.

L'immeuble collectif de forte emprise au sol a longtemps rimé avec résidence bourgeoise, alors que le monde artisanal — cœur de la population urbaine —, privilégiait, ou était contraint à, l'occupation collective de maisons de dimensions souvent modestes. Immeubles de rapport, meublés, chambres constituent l'ordinaire de situations locatives très diverses, et sanitaires plutôt similaires⁴. Jusqu'au second tiers du XIX^e siècle, un double processus d'entassement en est résulté : vertical, en raison de l'exiguïté des logements et de la concentration d'habitants ; horizontal, par le recouvrement crépidulaire des bâtiments anciens — que l'on songe aux cours des anciens hôtels aristocratiques du Marais, à Paris. Et, contrairement à une idée répandue, la ségrégation spatiale était banale dans les villes d'Ancien Régime, sans oublier les héritages plus anciens encore entre haute et basse villes. Au XIX^e siècle, s'y est ajouté la croissance démographique, certes lente mais réelle, opérée, pour beaucoup de villes moyennes, dans un contexte séculaire de construction plutôt atone. Dans les grandes villes, l'offre résidentielle populaire ne dépasse jamais la demande.

Le discours des philanthropes, puis des observateurs sociaux, enfin des hygiénistes a ainsi alimenté du milieu du XVIII^e siècle au début du XX^e,

2. Antoine Prost, « La périodisation des politiques urbaines françaises depuis 1945 : le point de vue d'un historien », *Bulletin de l'IHTP*, 1984, n° 5, p. 32-47.

3. Annie Fourcaut, « L'histoire urbaine de la France contemporaine : État des lieux », *Histoire urbaine*, 2003/2, n° 8, p. 171-185.

4. Alain Faure, Claire Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville – Hôtels meublés et garnis de Paris, 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920



« Taudis » du centre, état de 1968 [AM Saint-Brieuc, 6 Fi 361]

une longue chronique du « taudis⁵ » à mesure que les seuils de tolérance et de la « décence » se relevaient⁶. Dans des sociétés craintives de la contagion épidémique — mais soucieuses de conservation et de la transmission des fortunes et des vertus —, la qualification sociale du choléra, de la typhoïde et de la tuberculose a préoccupé les élites urbaines. En procède la loi du 13 avril 1850 sur l'insalubrité. Sur fond de moralisation et de normalisation, la pauvreté ou les accidents biographiques n'ont cessé d'être les stigmates de l'imprévoyance, de l'alcoolisme, de la débauche ou de la maladie⁷. Le logement est alors devenu le miroir de ces abandons et non l'inverse. Même

5. Yankel Fijalkow, *La construction des îlots insalubres Paris 1850-1945*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Id., « Les mots français du mauvais logement (XIX^e-XX^e siècle). Taudis, bouge, gîte . habitat incommode, insalubre, insuffisant, défectueux, inhabitable, indigne... », in Jean-Charles Depaule (dir.), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, Unesco – Éditions de la MSH, 2006, p. 73-95.

6. Juliette Aubrun, « Les transformations du discours hygiéniste dans la banlieue républicaine de Paris (1890-1910) », in Yannick Marec (édit.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e - fin XX^e siècle)*, Paris, Créaphis, 2005, p. 210-220.

7. Florence Bourillon, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2001, n° 20-21, p. 117-134.

Patrick Harismendy

Louis Guilloux n'échappe pas à cette ambivalence : narrateur terrifié du quartier miasmatique de son enfance près de la cathédrale de Saint-Brieuc, il assiste le cœur serré à sa destruction, mais en admet finalement les nécessités. Le choléra tue, de fait, 170 Briochins en 1866, la tuberculose 113 (dont 99 ouvriers) en 1905, la typhoïde, 200 personnes en 1909⁸.



Une ville étouffant autour de sa cathédrale (à gauche), au fond, les deux tours de l'Église Saint-Michel (1840) trônant encore au milieu du vide [AM Saint-Brieuc, 8 Fi 398].

La préoccupation des commissions d'hygiène et de salubrité publique (dans les années 1810 et suivantes), puis des logements insalubres (dans les années 1850 et suivantes) est un peu partout d'éradiquer les bâtiments menaçant ruine, prompts à s'embraser ou aux cours formant cloaques. Le fumier, au sol, le chaume, sur les toits, dessinent longtemps les attributs ruraux de la vie urbaine. Quelques villes établissent des « casiers sanitaires des maisons » dans les années 1880-1900⁹. Mais, les règlements tardent à imposer aux nouvelles constructions des lieux d'aisance (1840 à Rennes, 1860 à Saint-Brieuc) ou le raccordement au tout-à-l'égout (loi du 10 juillet

8. Pascal Jouan, *Urbanisme et hygiénisme à Saint-Brieuc (1850-1910)*, maîtrise Histoire, Rennes 2 [M. Lagrée, dir.], 1997.

9. Patrice Bourdelais, « L'échelle pertinente de la santé publique au XIX^e siècle : nationale ou municipale ? », *Les Tribunes de la santé*, 2007/1, n° 14, p. 45-52.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920



Rue aux Toiles, maison abattue en 1932 [AM Saint-Brieuc, 8 Fi 197].

Patrick Harismendy

1894). L' « aération », puis la reconstruction spectaculaires des centres-villes métropolitains a, dans des villes plus modestes, ses équivalents, mais dissociés. La dé-densification de l'habitat, au centre, prolonge la naissance de nouveaux quartiers, le long des axes routiers ou ferroviaires d'abord, puis sur des espaces vierges. Bref, l'essentiel revient au marché ou du moins aux propriétaires. D'autant que la marge de manœuvre des municipalités est entravée par les conditions d'application de la loi du 3 mai 1841 sur les expropriations qui est très favorable aux propriétaires.

Les logements populaires : pièce adventice de la « question sociale »



La rue Houvenagle avant les travaux de 1930 [AM Saint-Brieuc, 8 Fi 028]

Dans le discours du Havre du 18 avril 1872 — valant définition du courant « opportunisme » chez les républicains modérés —, Léon Gambetta (1838-1882) avait déclaré, contre la systématique des courants radicaux, qu'il « n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre, variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, les problèmes économiques qui changent à l'intérieur d'un pays ». Cette approche encore décentralisatrice, avant l'exercice effectif du pouvoir par les républicains à partir de 1879, est, en matière de logement, à l'unisson d'un monde de propriétaires ou de bienfaiteurs sociaux, proches

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

du « terrain » et jaloux de leurs prérogatives symboliques. Le primat donné à l'initiative privée — voire au *volontarisme* sur le modèle britannique —, explique à la fois la construction de logements voués à la location par le patronat chrétien, à la vente par des industriels désirant fixer la main d'œuvre, ou à la rentabilité plus ou moins spéculative par des investisseurs dans des immeubles de rapport. Les intentions initiales et réelles de l'habitat à bon marché adopté en France sont filles de ces courants divers.

Le chaudronnier Godin à Guise, les Schneider au Creusot, les patrons protestants de la Société industrielle de Mulhouse, les filateurs Scrive à Marcq-en-Baroeul et Thiriez à Loos, l'imprimeur Mame à Tours, le chocolatier Meunier à Noisiel, le filateur Léon Harmel à côté de Reims... créent ainsi des villages ouvriers entre les années 1850 et 1880, conciliant pragmatisme productif et convictions sociales. De conception très variables, ces réalisations mènent en principe à la propriété, par épargnement, et peu à la location, supposée entretenir l'imprévoyance¹⁰. Au moment où les houillères et les grandes compagnies de chemin de fer font de même, de nombreux employés *passent* par ces logements patronaux, mais n'y restent pas, détournant ainsi le principe d'épargne qu'on voulait leur imposer pour édifier leur propre logement. À l'identique, l'acculturation populaire à la décence — par la construction de l'estime de soi, le moralisme de la littérature prescriptive et du mutuellisme... —, pousse les ouvriers au refus des « casernes » au profit du logement individuel.

Il faut dire que le paternalisme patronal n'est pas exempt d'arrière-pensées : la qualité des constructions, de l'urbanisme (maisons individualisées, jardins, rues volontairement sinueuses) et des équipements sociaux-culturels, sert un évident projet de contrôle social et de toute façon ne répond pas au volume de la demande. Par ailleurs, la *fin-de-siècle* (du XIX^e) étant traversée par la nouvelle catégorie mentale de la *crise* — c'est-à-dire une conflagration des vitesses entre technicités et mentalités, et dont la neurasthénie est l'expression médicale d'alors —, les villes n'y échappent pas. La « crise du logement », comme nouvel élément du pensable, n'appelle pourtant pas de solutions inédites. La loi Siegfried du 30 novembre 1894 inaugure certes une longue liste de textes attachant leur nom à celui d'un initiateur. Mais Jules Siegfried (1837-1922), négociant international en cotons, maire puis député du Havre, protestant, anglo-allemand de culture,

10. Roger-Henri Guerrand, Roger Quillot, *Cent ans d'habitat social : une utopie réaliste*, Paris, Albin Michel, 1989.

Patrick Harismendy



Maisons ouvrières, mines de Trémuson, [Cartopole de Baud, droits réservés].

d'alliances et d'horizons, partage les idées de Gambetta dont il était l'ami. La loi Siegfried sur les Habitations à bon marché (HBM) est surtout une mise en correspondance des « pratiques populaires » avec « le nouvel ordre économique, social et démocratique »¹¹ de la République dite progressiste des années 1890-1900 et qui reste pétri d'initiatives privées, encadrées par la sanction réglementaire de l'État. La naissance d'offices publics d'HBM est longtemps éclipsée par le dynamisme des groupements patronaux ou philanthropiques passant au besoin par des fondations : ainsi celles de la veuve Lebaudy (sucrier), du blanchisseur Leducq à Pantin, voire des Rothschild à Paris¹². Au total, le résultat est assez maigre jusqu'en 1910 et les constructions de type HBM s'apparentent plus à de simples impostes dans le dispositif urbain qu'elles n'en modifient les équilibres ou les formes. Plus visibles alors sont les effets des contraintes croissantes liées au permis de construire, né du décret 26 mars 1852 (pour Paris). Encore mesure de police sanitaire dans la loi du 15 février 1902 (qui impose à toute ville

11. Susanna Magri, « L'émergence du logement social : objectifs et moyens d'une réforme (1894-1930) », in Marion Segaud, Catherine Bonvalet, Jacques Brun (dir.), *Logement et habitat : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998, p. 35.

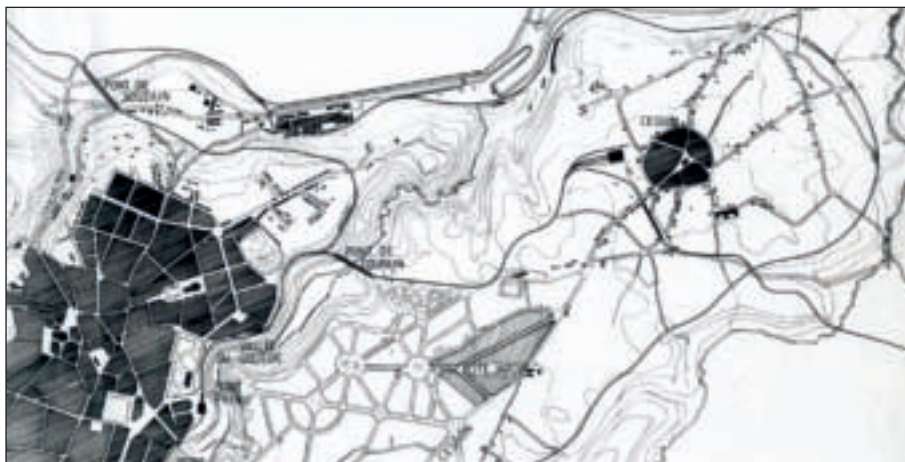
12. Marie-Jeanne Dumont, *Le logement social à Paris, 1850-1930 — Les habitations à bon marché*, Paris, Pierre Mardaga, 1991.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

de plus de 2.000 habitants un règlement sanitaire de la construction et le respect de celui-ci), le permis de construire fixe, à travers la première loi Cornudet du 14 mars 1919 — qui sera amplifiée par la seconde, du 19 juin 1924 —, une condition de taille pour les villes de plus de 10.000 habitants : la conformation d'un projet d'édification au respect d'un plan d'aménagement¹³. On a changé d'univers. Et cela sur plusieurs plans.

Les communes et le logement

Point d'aboutissement d'un long mûrissement dans les cercles de la réflexion sociale (depuis les années 1895), d'un important travail d'élaboration (depuis 1909), de la consultation d'experts gravitant autour de l'université (géographes, historiens, sociologues, statisticiens), la loi Bonnevey¹⁴ du 23 décembre 1912 résulte d'un choix. Avec l'entrée des départements et des communes, comme agents de la puissance publique, l'habitat est promu vecteur de retissage du lien communautaire et garantie de la paix sociale. Par ailleurs, ces laboratoires vont bientôt permettre — pense-t-on — de remodeler les villes en y appliquant des principes urbanistiques, architecturaux et de rationalisation de la construction. Comment ? En partant de l'observation sociale, l'urbaniste doit justement identifier les besoins locaux que l'architecte traduira dans la forme.



Le plan d'extension de Saint-Brieuc avec la projection du système viaire, hiérarchisé (et jamais réalisé) avec avenues et rond-points du « Plateau » [reproduit in Jean-François Briand, La cité-jardin de Saint-Brieuc ..., 1983].

13. Environ 1900 plans de villes seront établis, 270 approuvés et 160 en instruction en 1939.

14. Laurent Bonnevey (1870-1957).

Patrick Harismendy

Au sortir des impasses liées à la crise de la science¹⁵ et à l'angoisse de la foule dans les années 1890 — comme incapacité à comprendre l'« homme social »¹⁶ — le « nouveau siècle » tire les bénéficiés d'une récente et nombreuse « classe savante » issue des universités et des grandes écoles qui prend le réel à bras le corps. Les sociologues liés au christianisme social ou au marxisme, tels Georges Risler (1853-1941) ou Charles Gide (1847-1932) pour le premier courant, Maurice Halbwachs (1877-1945) ou Célestin Bouglé (1870-1940) pour le second, enquêtent sur la place du logement dans les budgets ouvriers, les conséquences du tracé des rues ou les politiques foncières des municipalités¹⁷. Ingénieurs, techniciens (notamment municipaux), architectes se regroupent¹⁸, se dotent de revues professionnelles et élaborent des morales pratiques constitutives de ce que Renaud Payre a appelé une « science communale ».

En 1908, naît la section d'hygiène urbaine et rurale au sein de Musée social, en 1911, la Société française des architectes urbanistes voit le jour. L'ébullition intellectuelle est entretenue par les nombreux concours internationaux auxquels sont conviés les architectes français : Joseph-Antoine Bouvard (1840-1920) pour Buenos-Aires, Émile Bénard (1844-1929), pour Guayaquil, l'université de Berkeley ou le Palais législatif de Mexico, Léon Jausse (1875-1933) pour Barcelone, Donat Alfred Agache (1875-1959) pour Canberra¹⁹, Marcel Auburtin (1872-1926) pour Anvers, Fernand Janin (1880-1912) pour Chicago. Du côté des revues, *La vie urbaine* décidée en 1916 paraît en 1919. L'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la Ville de Paris, est créé par Marcel Poète (1866-1950), en 1917 ; l'École des Hautes études urbaines, l'est par Henri Sellier (1883-1943)

15. Harry W. Paul, « The Debate over the Bankruptcy of Science in 1895 », *French Historical Studies*, vol. 5, 1968, n° 2, p. 299-327.

16. Olivier Bosc, *La foule criminelle – Politique et criminalité dans l'Europe du tournant du XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2007.

17. Gilles Montigny, *De la ville à l'urbanisation: essai sur la genèse des études urbaines en géographie, sociologie et statistique sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992.

18. Par exemple au sein de l'Association générale des ingénieurs, architectes, hygiénistes municipaux qui devient, en 1911, l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux [Viviane Claude et Pierre-Yves Saunier, « De la réforme urbaine à la compétence technique », *Vingtième siècle*, 1999, n° 64, p. 33-37].

19. Vincent Berdoulay, Paul Claval (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français – Regards croisés de scientifiques et de professionnels*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

en 1919²⁰. Ce dernier, maire de Suresnes, domine le panorama des HBM dans l'entre-deux-guerres en sa qualité de président de l'Office de la Seine.

Ces nébuleuses — car architectes et ingénieurs divergent, sociologues et urbanistes naissants aussi —, poursuivent cependant un objectif assez convergent à double plans imbriqués que l'on trouvait déjà dans l'internationalisme ambiant du « tournant organisateur » des années 1900²¹. A savoir qu'il s'agit d'élaborer un système urbain *global* harmonieux et efficace, susceptible de servir de modèle à la société future, et d'organiser l'espace *local* en tenant compte de ses particularismes topographiques, économiques, esthétiques, « climatiques »²²... Il n'est pas indifférent de noter que ce courant est contemporain de la science-fiction naissante et du socialisme scientifique. Il en partage un même désir de rationalité. Certaines expressions sont radicales. Ernest Tarbouriech (1865-1911), haut-fonctionnaire, puis secrétaire de la Ligue des droits de l'homme, enfin député collectiviste du Jura de 1910 à sa mort, imagine ainsi — au sein d'une vaste réflexion sur les refontes du système social et économique —, un espace national *organisé* où l'inutile devrait disparaître :

« Il est telle commune de Bretagne comme Ploumanac'h qui manque d'eau potable ; elle sera vite évacuée et on rendra aux pétrels et aux goélands ces îles maudites d'Ouessant ou de Sein, où ne peuvent vivre, dans les brumes ou les tourmentes de l'hiver, que des pêcheurs abrutis par l'alcool et la religion²³ ».

20. En 1919 y est rattaché : « l'Association pour l'étude de l'aménagement et de l'extension des villes (section française de la Fédération internationale des cités-jardins et de l'aménagement des villes), la Renaissance des cités, la Fédération nationale des offices publics d'HBM ou encore l'Union des villes et communes de France » [Renaud Payre, « Un savoir « scientifique, utilitaire et vulgarisateur » : la ville de *La vie urbaine*, objet de science et objet de réforme (1919-1939) », *Genèses*, 2005/3, n° 60, p. 11].

21. Anne Rasmussen, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2001/1, n° 19, p. 27-41.

22. Terme employé notamment dans la synthèse de l'*Interallied Town Planning Commission*, réunie en 1919 à l'initiative de la Société française des architectes urbanistes, et que l'on retrouve presque mot pour mot chez François-Joseph Archer, *Rénovation – Programme des techniciens*, Paris, E. Leroux, 1919, p. 92, preuve de la large et très rapide diffusion de ces travaux.

23. Ernest Tarbouriech, *La cité future – Essai d'utopie scientifique*, Paris, Stock, 1910, p. 124. Une dizaine de livres, parus entre 1895 et 1914, portent en titre « La cité future », preuve d'un fort écho de ces préoccupations.

Patrick Harismendy

A l'inverse, chaque fragment de ville future, calqué sur le modèle du coron, devrait offrir dix services en assurant l'autonomie complète au quartier : « 1° le Bureau, 2° la petite Poste, 3° l'Économat, 4° l'Hôtel-restaurant-cercle, 5° la Banque, 6° le service d'éducation et d'instruction, 7° le service médical, 8° la Gérance, 9° la Garde, 10° les Arbitres²⁴ ». On voit poindre le « zonage » distinguant lieux de travail, logements, services publics (incluant les aires commerciales) et « espaces libres » à forte vocation de loisirs.

Fruits de ce contexte, et de ce consensus, les offices départementaux d'HBM sont donc invités à poursuivre trois objectifs : loger les ouvriers et les familles nombreuses défavorisées ; concevoir de nouvelles formes de collectivités locales ; placer ces dernières au sein d'un projet global de réaménagement de la Ville. Les moyens pour y parvenir sont inédits.

Penser la ville : une démarche nouvelle

Dans un pays où les matériaux et les terrains restent chers, le rapprochement entre État, communes, patrons et salariés s'opère dans un climat productiviste esquissé avant-guerre²⁵, amplifié pendant le conflit,



« Les Villages », travaux de voirie, 1936 [AM Saint-Brieuc, 6 Fi 622].

24. *Ibid.*, p. 149.

25. François Caron, « L'embellie parisienne à la Belle Époque : l'invention d'un modèle de consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, juil.-sept. 1995, n° 47, p. 42-57.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

légitimé par le patriotisme²⁶ et devant assurer à tous le bonheur social. Mais alors que la ville traditionnelle entremêle travail, chalandise et résidence — qu'il s'agisse de l'atelier-boutique ou de l'usine placée au milieu des habitations —, les nouvelles villes doivent reposer sur une rigoureuse séparation fonctionnelle, mais complémentaire, des espaces. Il s'agit aussi de rendre de nouveau la ville *lisible et préhensible* à un moment où l'étalement urbain abolit les frontières du dedans et du dehors, et que le bâti surgit au-delà des limites accoutumées (champs, rideaux d'arbres) ou modernes (voies de chemin de fer). A l'intérieur même de la ville, les brouillages abondent comme l'exprime l'architecte Henri Blanchard (1873-1930), lors d'une conférence sur « L'urbanisme » prononcée en 1917 à l'École supérieure d'Art public (éphémère, mais importante structure destinée à former les cadres français et belges de la Reconstruction)²⁷:

« Voici par exemple une ville de moyenne importance, qui n'a plus d'édifices publics et dont la rue principale est à refaire entièrement.

Mais cette rue principale est une route nationale qui regarde l'État ; et la gare dépend de la compagnie de chemin de fer ; tel monument appartient au Département (sous-préfecture, tribunal civil, prison) ; tel autre à la Commune (mairie, écoles, etc.) ; la ligne de tramways d'intérêt intercommunal dépend d'une compagnie privée [...]. Va-t-on étudier séparément la reconstruction de ces édifices ou de ces voies, sans se préoccuper auparavant de savoir si l'ancienne disposition était la bonne ou si l'ancien emplacement était favorable ? Ne va-t-on pas plutôt considérer une agglomération comme un tout dont les parties sont liées et subordonnées entre elles et dont, par suite, le plan d'ensemble doit être étudié et arrêté avant toute exécution des travaux ?²⁸ »

Au débouché d'un « long XIX^e siècle » ayant convoqué alternativement les sciences exactes, expérimentales et naturelles au chevet d'une science de la société (ou de la politique) — jamais advenue vraiment —, l'organicisme paraît, dans la toute jeune science de l'urbanisme, le dernier avatar de cette

26. La promesse « *Houses for heroes* » de Lloyd George se sera pas tenue en Grande-Bretagne.

27. Catherine Bruant, « L'École d'art public du Collège libre des sciences sociales : une formation à l'urbanisme comme « sociologie appliquée » », *Le Télémaque*, 2008/1, n° 33, p. 83-106.

28. Cité par Jean-Pierre Gaudin, *L'avenir en plan – Technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, 1985, p. 49.

Patrick Harismendy

quête centenaire de l'équilibre²⁹. On parle alors, sur le modèle allemand, d'« anthropo-géographie » et l'on pense des voies de communications comprises comme des « articulations » et des densités de circulations entendues comme indices de tension artérielle³⁰. La pathologie urbaine et la ville malade ont donc leurs nouveaux thérapeutes ; la méthode, ou comme on le dira bientôt « les méthodes », doivent ainsi remplacer le chaos³¹. Bref, le diagnostic doit précéder l'action (incluant programme et gestion). L'entre-deux-guerres balançant entre nostalgies et capacités projectives³², les traductions urbanistiques participent volontiers d'un sens de l'anticipation — pour faire face notamment à la croissance urbaine —, et



Place Duguesclin, la proclamation tapageuse d'une ambition moderne : au premier plan le garage Lucien Rosengart – Chenard et Walker ; au second plan, de gauche à droite, la coupole des « Nouvelles Galeries », les pignons néo-normands des magasins Bogrand. Impression fugace d'une ville à l'américaine, vers 1928 [AM Saint-Brieuc, 8 Fi 368].

29. L'un des grands inspirateurs de ces méthodes d'analyse était — ce n'est pas un hasard —, le biologiste darwinien et écossais Patrick Geddes (1854-1932).

30. Konstantinos Chatzis, *La pluie, le métro et l'ingénieur: contribution à l'histoire de l'assainissement et des transports urbains XIX^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000.

31. Yehouda Shenhav, « From Chaos to Systems: The Engineering Foundations of Organization Theory, 1879-1932 », *Administrative Science Quarterly*, vol. 40, 1995, n° 4, p. 557-585 ; Delphine Gardey, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008.

32. Roxanne Panchasi, *Future Tense : The Culture of Anticipation in France Between the Wars*, Cornell University press, 2009.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

de certains replis formels, mais conçus comme généalogiques : d'où cette attention, en France, à lier réformisme urbain et histoire des villes. Marcel Poète, déjà évoqué, incarne ce courant : historien des villes il en vient à l'urbanisme. Malgré les apparences, les dynamiques urbaines restent donc attachées à une recherche des causalités, empruntées davantage à la mécanique classique qu'à la biologie. Pour le dire plus vite, la *forme* des concepteurs tend à l'emporter sur le *fond* des habitants. Enfin, si l'urbanisme se définit comme discipline hautement spécialisée et n'aspirant pas à être vulgarisée — par le relais de sociétés savantes notamment³³ —, son unité est toute relative. En dépit de toutes ces contradictions, c'est cependant sur ces divers terrains que va fleurir l'interventionnisme de l'État.

La vocation nouvelle de l'État-bâisseur

L'ampleur et les incertitudes conceptuelles des projets d'Aménagement, d'extension et d'embellissement dépassant les possibilités individuelles, l'intervention de grands opérateurs s'impose. Or, ce qui naît comme une ambition généreuse avant-guerre, et devient nécessité après 1918 par les impératifs de la Reconstruction, engendre bientôt des effets inattendus.

Comme l'observe Susanna Magri, trois contraintes nouvelles émergent pour les gestionnaires de ces nouveaux parcs (le plus souvent locatifs) : « respecter les caractéristiques du cadre de vie consignées dans le plan et en assurer la permanence dans le temps ; faire en sorte que les pratiques quotidiennes soient mises en conformité avec les normes inscrites dans l'environnement physique ; enfin, mettre en place les nouvelles formes de sociabilité et d'expression collective de la population ». L'essentiel est dit. A savoir que ces enjeux, soudainement spécialisés, dissocient aménagement urbain — qui n'est pas exempt de triomphalisme³⁴ —, et gestion administrative de la ville³⁵. Émergent donc, de nouveau, des facteurs profonds — liés à des logiques professionnelles —, de résistance culturelle au volet « logement » de la « question sociale ». Cet éclatement, largement

33. Gérard Chevalier, « L'entrée de l'urbanisme à l'Université : la création de l'Institut d'urbanisme (1921-1924) », *Genèses*, 2000/2, n° 39, p. 98-120.

34. Florent Champy, « L'engagement des professionnels comme conséquence de tensions consubstantielles à leur pratique : l'architecture moderne entre les deux guerres », *Sociétés contemporaines*, 2009/1, n° 73, p. 97-119.

35. Emmanuel Bellanger, « La ville en partage : les « savoir-administrer » dans la conduite des affaires municipales et intercommunales en banlieue parisienne (années 1880-1950) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2005/1, n° 12, p. 79-95.

Patrick Harismendy

désiré par un État rétif à la réforme municipale, n'est pas étranger aux insuffisances dont va pâtir le logement social et qu'exprime d'emblée l'échec d'un « service public de l'habitation » qui aurait été structuré à travers un Office national du logement — c'est-à-dire un organe financièrement autonome³⁶.

Ces logiques professionnelles différenciées expliquent qu'aux « taudis » puis aux « îlots insalubres » des deux générations d'hygiénistes (les médecins d'abord, les sociologues et enquêteurs municipaux ensuite), se substitue dès le début des années 1920 la condamnation des « lotissements défectueux » dans le discours des urbanistes. La trajectoire de Raoul Dautry (1880-1951) est exemplaire d'une volonté planificatrice croissante. Partant de Paris, puis de sa région, il entend bientôt appliquer à l'ensemble du pays des schémas d'aménagement en profitant de sa position d'expert au Conseil économique ou auprès de certains Présidents du Conseil. Mais, dans le même temps, il reflète la rupture avec la doctrine incertaine de l'État en matière de financement³⁷. Bien que le parlementarisme de la Troisième République répugne à dégager un quelconque esprit de système, on ne peut qu'être frappé du recul progressif de certaines frontières culturelles.

En appliquant aux techniques constructives des procédés de rationalisation et de standardisation — requis à la fois par le contexte d'après-guerre et la conviction des bien-fondés du nouvel urbanisme populaire —, le « bâtiment » montre à l'État le poids économique du logement, qu'il érige bientôt en « secteur » de son action politique. Si, à l'échelon national, l'État peut désormais compter le logement comme un instrument de la croissance et y participer — du moins le croit-il —, les contreparties locales n'en sont pas moins réelles. À cet égard, la loi Loucheur — qui donne à l'État les moyens d'une intervention financière directe —, résulte d'une longue réflexion sur l'interventionnisme public. Deux exemples en témoignent. La loi du 6 novembre 1918 sur l'expropriation et la conduite des plans d'extension devait ainsi donner aux maires les moyens nouveaux de la maîtrise du foncier et leur assurer des ressources grâce à la valorisation

36. Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002, p. 196-200 ; *Id.*, « Entrepreneurs de réforme et innovations organisationnelles dans l'entre-deux-guerres. Les offices en France sous la Troisième République. Une réforme incertaine de l'administration », *Revue française d'administration publique*, 2006/4, n° 120, p. 635-650.

37. Isabelle Couzon, « La place de la ville dans le discours des aménageurs du début des années 1920 à la fin des années 1960 », *Cybergéo. Revue européenne de géographie*, 1998, 37.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920



Immeuble, angle bld Pasteur et bld de Plélo, F. Hédou de la Héraudière archit., 1926, 12 logements et boutiques en rez-de-chaussée construits par l'office public HBM [cliché P. Harismendy, 2011].

Patrick Harismendy

discale des espaces attenants³⁸ ; celle du 23 octobre 1919 sur les logements vacants repoussait les droits des propriétaires. Dans le contexte d'introduction de l'impôt sur le revenu (loi du 15 juillet 1914), le logement doit donc être financé à son tour par l'impôt. Mais les résistances à l'expropriation, combinées aux aléas économiques de l'entre-deux-guerres, grèvent les ambitions. Le programme de 260.000 logements — dont 60.000 rattachés aux Habitations à bon marché amélioré et destinés aux classes moyennes —, fixé par la loi Loucheur (13 juillet 1928) ne sera pas tenu. Le blocage des loyers (rendant l'investissement locatif inintéressant) et des moyens économiques insuffisants en ont raison.

Traitement local de perspectives nationales

Problème récurrent des sciences sociales, l'inertie des temporalités est particulièrement vive en matière d'urbanisme en raison des délais de mise en œuvre. Peuvent s'y ajouter des décalages culturels ou institutionnels. Quelques remarques sur Saint-Brieuc, ville industrielle, en feront foi.

Alors que plusieurs maires-bâisseurs et républicains se succèdent dans les années 1890-1900 pour désenclaver et embellir le centre-ville ou les nouveaux quartiers, le logement ouvrier ou populaire échappe à toute intervention publique. On retrouve cependant les mêmes initiatives privées. Chez les philanthropes chrétiens, Achille Latimier du Clézieux (1806-1893) fait bâtir en 1873 trois « maisons rouges » (32 logements) au Tertre de la Vierge (aujourd'hui Tertre Notre-Dame), qui domine la ville basse. Il les voue à Saint-Anne, Saint-Michel et Saint-Brieuc, les orchestrant en triangle formant cloître. Une anecdotique « société [de dames] des petits loyers » ne vit qu'une saison, en 1895-96³⁹. Du côté patronal, l'imprimeur Guyon d'abord et plus tardivement, les mines de Trémuson, les Forges et laminoirs de Bretagne, ou la boulonnerie de précision Lefebvre — fruit d'une décentralisation stratégique en 1919 et implantée au Jouguet —, édifient des maisons ouvrières dans l'entre-deux-guerres. Pour les Forges, l'élégant architecte Jean Fauny (1895-1973) fait fruste (35 m²) et rudimentaire (pas de chauffage). Les baraquements destinés aux mineurs polonais ne vaudront guère mieux. Maigre bilan.

Sur le versant populaire, seule la section locale de l'association fraternelle des ouvriers et employés des chemins de fer — autorisée par décret du

38. Jean-Pierre Gaudin, *op. cit.*, p. 109-126.

39. AM de Saint-Brieuc, 2 Q 34.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

17 août 1896 —, entreprend études et constructions de quelques maisons dans le cadre HBM près de la gare. L'enquête de 1897 sur les « maisons ouvrières » est un fiasco et il faut l'insistance des préfets pour constituer un comité de patronage des HBM et de la prévoyance sociale en 1906. Décidé en 1914, mais seulement institué par décret du 11 mars 1920, l'office public HBM de Saint-Brieuc est dans la moyenne chronologique en terme de création pour une ville moyenne. En dépit de la pression des conseillers municipaux socialistes et des militants des sociétés de secours mutuel, son activité est modeste jusque 1929. Pourtant, la « crise du logement » est réelle. En 1920, l'office départemental d'habitation et de placement gratuit recense 1494 réfugiés, 290 nouveaux fonctionnaires (dont 150 avec femmes et enfants) et un très grand nombre d'ouvriers venus s'employer dans les usines métallurgiques. La ville entasse à la vieille prison de 19 à 45 ménages (soit près de 200 personnes, pour l'essentiel dans une seule pièce) de 1919 à 1925. De 1919 à 1933, l'occupation moyenne par logement augmente dans la ville. En 1934, la municipalité refuse le retour au « droit commun » [la libération des loyers, bloqués depuis 1916] malgré la



Maison double « en dur », bd Pasteur, F. Hédou de la Héraudière archit., 1926 ; les maisons en bois, livrées conjointement, ont été détruites dans les années 1970 [cliché P. Harismendy].

Patrick Harismendy

pression des 359 membres de l'association des propriétaires⁴⁰. La situation est donc tendue.

Un premier concours, lancé en 1921 entre tous les architectes briochins, est remporté par Francis Hédou de la Héraudière (1862-1935). Il porte sur trois ensembles connexes aux franges du quartier Saint-Michel (le plus huppé), préfigurant le comblement d'un hiatus résidentiel entre le centre-ville et le port (en contrebas) qui ne sera jamais résolu. Un immeuble d'angle, avec atelier ou boutique en rez-de-chaussée, est livré dès 1926 pour 12 logements, toujours gérés par « Terre et baie habitat », continuateur de l'office. Par ailleurs, 8 pavillons jumeaux en dur sont produits (4 pièces plain-pied ou 2 + 2 en étage)⁴¹. Enfin, sur le modèle des « coronas » de Trémuson, 4 maisons en bois permettent, au total, d'accueillir une partie des déplacés du centre-ville. Les employés dominant. Les équipements sont rudimentaires mais cuisine et w.-c. sont séparés du reste. Un second chantier est achevé, rue de Brest, en 1929.

La troisième opération, la plus connue, concerne la cité-jardin de la « Ville-Ginglin » ou « Jinglin », comme on l'écrit encore dans les années vingt, faisant la soudure (théorique) entre le centre-ville et le bourg de Cesson. Seule réalisation de ce type en Bretagne, la production est originale à plus d'un titre. Elle constitue d'abord une réponse au rejet du plan d'extension confié — pour des motifs encore mal élucidés —, à l'architecte rouennais Thouvenin. Présenté au conseil municipal du 19 août 1927, par le sénateur-maire Henri Servain (1857-1931), puis complété en mai 1928, le plan est rejeté par la commission départementale d'aménagement des villes et des villages et par le préfet le 26 juillet 1929. Le motif invoqué est intéressant : à savoir que le plan n'a pas été « étudié d'après les règles précises de l'Urbanisme, base de tout développement rationnel d'une cité »⁴². On pourrait donc être d'autant plus surpris que le 20 septembre 1929, le conseil municipal entérine le principe d'un vaste projet, le dote, avant d'en entendre le détail le 23 juillet 1930.

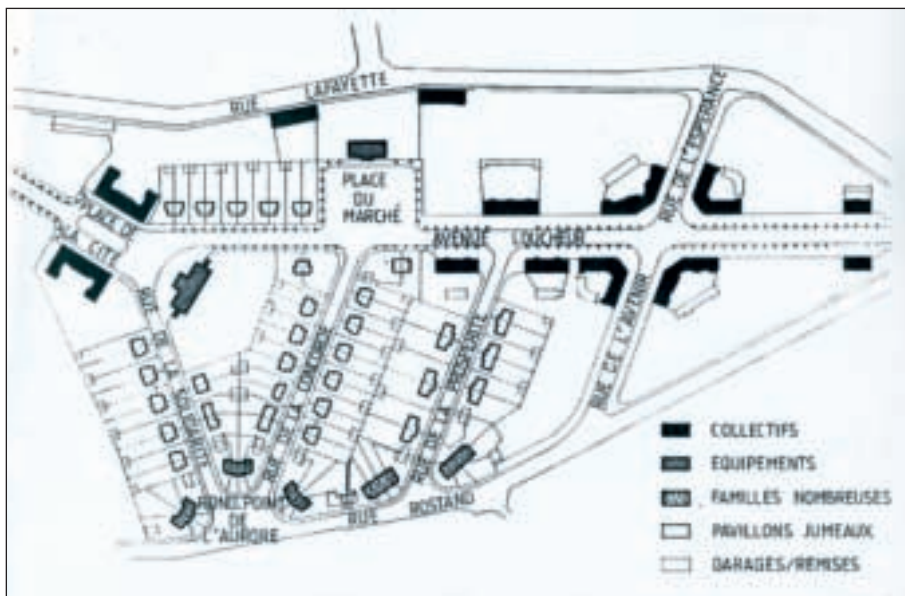
En fait, au projet Thouvenin — sans doute torpillé localement —, s'est substitué celui de Gabriel Legarçon (1891-1968), ingénieur du génie rural, conseiller municipal, plus tard adjoint au maire de Saint-Brieuc et

40. AM de Saint-Brieuc, 5 F 3.1.

41. AM de Saint-Brieuc, 4 Q 8.

42. Annaëlle Saladin, *Ginglin, Balzac, Le Plateau : un espace pour trois quartiers d'habitat social à Saint-Brieuc (long XX^e siècle)*, master 2, Rennes 2 [P. Harismendy, dir.], 2011.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920



Le plan de masse de la cité-jardin de Ginglin reconstitué par Jean-François Briand [La cité-jardin de Saint-Brieuc ..., 1983].

en l'espèce rapporteur et bientôt président de l'office HBM. À travers lui s'exprime un courant qui peut surprendre de loin mais s'avère tout à fait cohérent à l'échelle briochine. À la fois régionaliste et socialisant, ce courant est comptable, modernisateur, et planificateur. Il passe par les sociétés de secours mutuels et les syndicats, la chambre de Commerce et la maçonnerie, reliant ainsi Gabriel Legarçon, Octave-Louis Aubert (1870-1950) — apôtre de *La Bretagne touristique – Organe des intérêts bretons*⁴³ —, l'industriel, adjoint et successeur de Servain comme maire, en 1931, Octave Brilleaud (1876-1956), et Adolphe Le Gouellec (1900-1947), l'architecte auquel le projet est confié. Et tous de connaître de près ou de loin Henri Sellier. L'odonymie est explicite : Solidarité, Prospérité, Aurore, Avenir, Espérance, Concorde⁴⁴.

Fruit de ces influences, la cité-jardin est aussi fille de la conjoncture et de l'environnement culturel. La réalisation est d'abord tardive dans le cycle

43. Jean-Yves Andrieux, Patrick Harismendy (édit.), *Initiateurs et entrepreneurs culturels du tourisme (1850-1950)*, Rennes, PUR, 2011.

44. Pascal Aumasson, « Conduire un projet urbain. L'apprentissage de nouvelles responsabilités politiques », in Frédérique Fromentin, Yveline Pallier (dir.), *Grands ensembles urbains en Bretagne*, Rennes, Apogée, 1997, p. 41.43.

Patrick Harismendy

Immeuble « Aristide », place de la Cité, cité-jardin de Ginglin, A. Le Gouellec archit., 1932.



Élévation [reproduit in Jean-François Briand, La cité-jardin de Saint-Brieuc ..., 1983]



État actuel [cliché P. Harismendy, 2011].

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920



L'intérieur « rural » d'un logement de l'immeuble « Aristide » [reproduit in Jean-François Briand, La cité-jardin de Saint-Brieuc ..., 1983].

des cités-jardins⁴⁵, mais en garde le principe : net éloignement des industries (*zoning*), circulation de l'air (avenues est-ouest, radiales nord-sud), jardins et trottoirs plantés, exposition est-ouest des maisons, concentration des services dans une maison commune, bains-douches et lavoir à part. Legarçon souhaite : 97 logements locatifs (5 immeubles), 72 logements locatifs accolés par « 4, 6 ou 8 » pour les familles nombreuses, enfin 152 maisons individuelles en accession à la propriété (opération jugée réalisable en 25 ans pour un couple). Le chantier, estimé à environ 10,7 millions de francs

est couvert à 90 % par un prêt de la Caisse des dépôts à 2 % sur 40 ans, et



Place de la Cité, immeuble Aristide, côté Nord, [Cartopole de Baud, droits réservés].

45. Paulette Girard, Bruno Fayolle, *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Actes du colloque de Toulouse [18-19 novembre 1993], Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

Patrick Harismendy

la garantie municipale (adossée à un emprunt auprès du Crédit foncier de 10 ans à 5,1 %). Ce montage est appelé à demeurer.

Le Gouellec va respecter l'esprit général du cahier des charges (notamment pour le système viaire, les équipements de surface ou collectifs, le recours à une main d'œuvre exclusivement locale⁴⁶). En revanche, ce très jeune architecte apporte deux modifications radicales au projet de « ville saine et joyeuse ». Par prudence — en période de crise —, et sous la pression syndicale, il inverse la proportion entre immeubles collectifs et maisons individuelles. À l'issue des cinq tranches de travaux réalisées en 1935 (sur six prévues), 11 immeubles (pour 240 logements), 5 immeubles (pour 20 logements destinés aux familles nombreuses) et seulement 25 maisons jumelles et 6 maisons triples (pour 62 logements au total) sont bâtis⁴⁷. Le collectif pèse pour 77 % contre 30 % dans le projet initial⁴⁸. On a donc là comme une anticipation de l'après-guerre. L'écriture architecturale reflète du reste ce glissement. Le triangle de 10,6 ha est frappé en ses coins des logements collectifs formant entrée de site avec cependant une différence de traitement. Le style « néo-normand » domine avec « pans de bois » en béton peint et moellons en soubassement. Mais ce pittoresque, partagé avec d'autres édifices du centre-ville ou la toute contemporaine station balnéaire des Sables d'Or⁴⁹, est aussi une transposition néo-médiévale de l'ancien cœur de ville resserré, mais abattu, et ici reconstitué par l'idéalisation d'une communauté marquée par les distances. En revanche, la place de la Cité est nettement d'esprit moderne. Si la maison commune est intacte, les deux très beaux immeubles « Aristide » en vis à vis sont totalement gâchés par le vitrage des loggias et l'affaissement des façades.

Au-delà des contraintes, quelle culture de l'habiter cet ensemble architectural reflète-t-il avant 1939 ? Il exprime d'abord l'inquiétude commune aux bailleurs sociaux — et énoncée par Legarçon en 1930 —, de ne pas avoir de locataires, notamment solvables (et encore moins de

46. Ce vœu de l'URB (Union régionaliste bretonne) se retrouve dans les années 1950 lors de la négociation par le Célib des « zones critiques » avec l'État.

47. Sur cet ensemble seuls 66 logements au total restent gérés par Terre et baie Habitat.

48. Jean-François Briand, *La cité-jardin de Saint-Brieuc*, mémoire de fin d'études, École d'architecture de Paris-Belleville, 1983.

49. Daniel Le Couédic, *Les architectes et l'idée bretonne 1904-1945. D'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Rennes, Saint-Brieuc, SHAB, 1995 ; Jean-Claude Vigato, *L'architecture régionaliste : France 1890-1950*, Paris, Norma, 1994.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

propriétaires⁵⁰). Les fonctionnaires civils et militaires (actifs et retraités) représentent donc 37,7 % des ménages soit autant que les ouvriers, le reste étant des employés et quelques assistés. On est donc assez loin d'un logement totalement « social » ... Pourtant, les standards sont archaïques, voire franchement ruraux. En témoigne la distribution des pièces dans les bâtiments les plus modernes d'apparence (place de la Cité) ou les toilettes placées dans les loggias (en façade !). En résulte trois expressions paradoxales :

- la constitution rapide d'une forte identité de quartier (accentuée par les équipements collectifs, la dénomination préonomiale des immeubles⁵¹ et surtout l'absence de liaison avec le centre-ville avant 1962 et la construction du pont d'Armor) ;
- l'inadaptation sanitaire très rapide des immeubles collectifs (voués à la destruction pour la plupart entre 1970 et 2009) ;
- la très forte dynamique constructive dans les nouveaux quartiers de Cesson, le Plateau, Robien, Tertre Notre-Dame, les Villages durant les années 1930 à 1950
- quartiers différenciées socialement, marqués par le lotissement et le tracé rationnel des rues dans une ville parfois à très fortes pentes.



L'avenue Loucheur et la suggestion trompeuse de la densité, [Cartopole de Baud, droits réservés].

50. Il y en a seulement 25 en 1936 !

51. Madeleine, Marguerite, Bertrand, Bernard....

Patrick Harismendy

On ne peut donc nier, ni l'effet d'entraînement des HBM, ni leurs limites intrinsèques, ni la nécessité — maintes fois démontrée —, d'introduire les particularismes locaux dans les grilles de lecture. En fait, jusqu'au début des années 1960, la « question sociale » se pose de façon d'autant plus originale à Saint-Brieuc que son dynamisme industriel est alors insolent⁵².

Conclusion

À la veille de la seconde guerre mondiale, le bilan des réalisations publiques et privées n'est pas nul. Il sera plus modeste dans l'immédiat après-guerre. Les offices publics HBM (puis HLM après 1950) jouent bien entendu, un rôle central dans la reprise. Mais par les décrets du 30 septembre 1953 et du 6 mars 1954, les municipalités peuvent organiser des Sociétés d'économie mixte de construction HLM. Plus adaptées aux territoires, ces SEM donnent ainsi un coup de fouet analogue à la loi Loucheur. Dans tous les cas, la Caisse des dépôts et consignations — principal pourvoyeur de fonds, d'abord comme prêteur, bientôt comme acteur direct⁵³ —, en vient à assumer trois fonctions : « la construction de logements, la planification urbaine et leur financement⁵⁴ ».

Comme l'observent nombre d'historiens du logement social — dont les racines plongent pour partie dans celles du logement ouvrier —, les processus cycliques tendent à repasser par les mêmes cases, même si les contextes varient. En témoigne la saisissante observation de Louis Bergeron qui, portant sur les villages ouvriers créés par la patronat, semblerait, avec quelques bémols, s'appliquer aux promesses, le plus souvent non tenues, des grands ensembles :

« Entre fixation et séduction, le village ouvrier s'est donc progressivement enrichi, évoluant du simple dortoir vers l'offre d'un habitat avec jardin plus confortable et plus attrayant, puis vers celle de toutes les commodités qui permettraient, en somme, d'y vivre sans avoir besoin ni envie d'en sortir, pour inclure finalement des éléments de planification et des équipements de loisir et de culture qui le rapprochaient du genre de vie

52. Roger Huon, « Saint-Brieuc. Étude de géographie urbaine », *Annales de Bretagne*, t. 53, 1946, n° 2, p. 102-130 [à rapprocher de la lecture déjà plus inquiète de Marcelle Simon, « Les fonctions industrielles de Saint-Brieuc », *Norôis*, 1965, n° 48, p. 449-458].

53. Avec la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (SCIC) créée le 11 juin 1954 [Paul Landauer, *L'invention du grand ensemble – La Caisse des dépôts, maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010].

54. Emmanuel Bellanger, « Les maires et leurs logements sociaux... », *loc. cit.*, p. 106.

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

*urbain — comme s'il s'agissait, en fait, d'assurer son autonomie à l'égard de la ville la plus proche, et au besoin contre elle.*⁵⁵ »

À près de quarante ans de distance, le volet social de l'ANRU ne doit-il pas permettre, à l'échelle des villes moyennes, de rétablir — et dans les cas extrêmes d'établir —, l'interpolarité urbaine qui fait encore défaut ?

Annexe

Eugène Le Breton, « Les cités-jardins »

La récente inauguration⁵⁶ par le ministre de la Santé publique⁵⁷ de la Cité-Jardin de La Ville-Ginglin à Saint-Brieuc est un événement intéressant à plus d'un titre. Il s'est déroulé sous le double signe de l'urbanisme et de l'hygiène. La Ville-Ginglin n'est pas, comme on pourrait le croire, partie intégrante du plan d'embellissement de la ville de Saint-Brieuc ; elle est bâtie en plan additionnel, sur un plateau ensoleillé, à deux kilomètres du point central urbain, à une distance un peu moindre de la jolie grève du Valais⁵⁸.

C'est une véritable ville, une ville en miniature. Elle comprend deux buildings de trois étages avec 97 logements de 2, 3 ou 4 pièces, dont un certain nombre réservé aux familles nombreuses, et 150 pavillons ou cottages couverts de fine ardoise grise⁵⁹. Un troisième building réunit les services d'administration de la cité : office d'habitations à bon marché,

55. Louis Bergeron, « Rapport introductif », in Gracia Dorel-Ferré (édit.), *Villages ouvriers, Utopie ou réalités ?* Actes du colloque international au Familistère de Guise [16-17 octobre 1993], *L'archéologie industrielle en France*, n° 24-25, 1994, p. 9.

56. Dimanche 10 septembre 1933.

57. Le député du Finistère, Charles Daniélou (1876-1953), dans le cabinet Daladier (31 janvier – 24 octobre 1933).

58. Lieu de récréation dominicale très populaire depuis le XIX^e siècle.

59. Chiffres inexacts relevant du premier plan Le Gouëllec ; comme l'écrit avec raison un autre journaliste de *L'Ouest-Éclair*, 23 août 1933 : « Les travaux commencés en 1932 comprennent au 31 décembre dernier : 1°) Deux maisons collectives abritant 37 locataires, groupant 134 personnes dont 50 enfants ; 2°) Trois maisons de quatre logements pour familles nombreuses et abritant douze ménages. 85 personnes dont 57 enfants ; 3°) 14 pavillons jumelés de 3 ou 4 pièces comprenant 28 logements ; 4°) deux groupes de 7 pavillons jumelés en voie d'achèvement ». Par ailleurs la tuile domine !

Patrick Harismendy

dispensaire, école maternelle, bibliothèque, cinéma, salle des fêtes, cabine téléphonique, poste de police, poste d'incendie.

Ouverte à tous les progrès dans l'ordre de la construction, de l'aménagement et de l'hygiène, la Cité-Ginglin joint, comme on voit, l'utile à l'agréable. L'air salin, le soleil, deux forces assainissantes par excellence, sont ses richesses les plus sûres. L'objet des cités-jardins n'est-il pas de permettre à chacun de vivre au grand air, dans les meilleures conditions d'ensoleillement, et, s'il en est ainsi, ne devons-nous pas rechercher, avant tout, où se trouvent les meilleures conditions atmosphériques ? Elles se trouvent assurément dans les zones de hauteur, sur les plateaux.

L'exemple de la Ville-Ginglin peut servir — et c'est pourquoi je le cite —, à toutes les villes de France. Il faut que nos administrations municipales et départementales se pénétrant de plus en plus de cette idée que le logement sain et agréable, c'est le meilleur auxiliaire du médecin, c'est le meilleur médicament contre les maladies de toutes espèces qui rôdent autour de nos familles laborieuses. La tuberculose, hélas, est née dans les taudis et les médecins supposent qu'il y a des maisons à cancer. Il y a un quart de siècle que la ville de Saint-Brieuc poursuit un travail d'assainissement que les municipalités successives, sans distinction de partis, se sont fait une loi d'activer (précisons toutefois que l'initiative en revient à la municipalité de représentation proportionnelle élue en 1908⁶⁰. À mesure que l'on démolit des taudis, on construit des maisons ouvrières, selon l'esprit de la législation d'H.B.M. Foin des vieilles rues tortueuses et sombres, des ruelles biscornues a relents d'égout, des vieux logis à pignons et à encorbellements, couverts de la patine du temps ! Ils flattent les yeux artistes, ces vieux logis, ils illustrent l'histoire locale ; il se peut qu'ils abritent de chers souvenirs d'enfance et de jeunesse. Mais les enfants d'aujourd'hui s'y étioilent, les enfants, fleur de la race, espoir de l'avenir. Que devient la salubrité des chambres aspectées sur des cours fermées, puits d'air stagnant, sur ces courettes immondes où s'entassent, dans certains quartiers, près des deux tiers des citadins de telle ou telle ville surpeuplée ? Ayons le culte de l'ancien quand il est beau. Mais, sous prétexte de respecter l'ancien, ne conservons pas l'ordure ! Il y a beaucoup à démolir, dans nos villes, au nom de la propreté et de l'hygiène. Autant la police de propreté est difficile dans les maisons resserrées et obstruées,

60. Élections remportées par le Dr Boyer à travers une alliance entre progressistes et socialistes, alliance dénoncée par les premiers et dont le menu sert la trame narrative de *La maison du Peuple* de Louis Guilloux (son père étant l'un des pivots socialistes).

Avant les "grands ensembles" : Détour par le "tournant urbanistique" des années 1910-1920

autant elle est facile dans un édifice où les espaces vacants maintiennent les courants d'air. L'urbanisme aide grandement à dissiper, ou du moins à diminuer le malaise social. Il donne à un pays le goût de l'hygiène. Il l'aide à vivre. La mortalité, nous apprennent les statistiques, est chez nous supérieure de 50 % à celle des pays environnants. Pourquoi la monarchique Hollande a-t-elle si rapidement jugulé la crise de la natalité et démolit le dernier taudis ? Parce qu'on y a le goût inné des maisons individuelles, claires, nettes, que le soleil vient réchauffer. Démolir ici, construire là : on sait le rôle important que joue l'industrie du bâtiment comme régulatrice des crises économiques ; partout les travaux de l'urbanisme diminuent le nombre des chômeurs.

La Ville-Ginglin est une œuvre réalisée uniquement par la main-d'œuvre locale ; commencée en janvier 1931, la construction de la cité a occupé à l'heure actuelle plus de 80 000 journées d'ouvriers, tous Briochins.

Une belle réussite, oui, vraiment ! Il n'y a pas que dans les villes surpeuplées qu'on mène la lutte contre la maison insalubre. La loi Loucheur fait des merveilles dans les campagnes — quand on le veut bien.

Il a paru à certains hygiénistes que dans l'application de la loi Loucheur l'action combinée des services d'hygiène et des Offices d'H.B.M. devrait être partout la règle. Pour atteindre ce but, nos hygiénistes demandent que « dans les villes où existe un bureau municipal d'hygiène, le directeur de ce service fasse partie du Conseil d'administration des organisations ou offices d'habitations à bon marché ». L'Académie de Médecine a, d'autre part, émis le vœu que l'inspection départementale d'hygiène ait à sa tête des médecins hygiénistes fonctionnaires d'État et disposant d'un équipement moderne ; la loi du 15 février 1902⁶¹ serait alors en harmonie avec les connaissances actuelles de l'hygiène en matière de prophylaxie. Peut-être, en effet, est-ce là le plus sûr moyen d'arriver à l'application de la loi du 17 juin 1915 sur l'expropriation des maisons insalubres. Ainsi complétée, la loi Loucheur permettrait à la fois la rapide destruction des taudis et la construction de maisons salubres de remplacement. Législateurs, qu'en pensez-vous ? »

L'Ouest-Éclair, 20 septembre 1933

61. Loi relative à la protection de la santé publique, donne le cadre de référence à la lutte contre les maladies contagieuses ; reconstitue le Comité consultatif d'hygiène publique de France, fournit aux maires des pouvoirs réglementaires dont le contrôle effectif sur les propriétés bâties et à bâtir.



Belle-Beille en 1958 - Source : Archives de "Angers habitat". Photographie de Marcel Vigne



LA POLITIQUE

DES GRANDS ENSEMBLES

projets, contraintes et jeux d'acteurs

Gwenaëlle Le Goullon

Gwenaëlle Le Goullon est docteur en histoire contemporaine et agrégée d'histoire. Elle enseigne au lycée de Sarcelles et à l'Université de Paris VII. Elle a soutenu en janvier 2010 une thèse, dirigée par Annie Fourcaut, sur *Les grands ensembles en France : genèse d'une politique publique (1945-1962)*, à paraître en 2012. Ses recherches portent sur les acteurs de la politique du logement et de la construction en France pendant les Trente Glorieuses et participe aux travaux du Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle de l'Université de Paris-I.

Les grands ensembles ont souvent été étudiés comme une forme architecturale ou comme un modèle urbain. Ils peuvent l'être aussi — comme nous proposons de le faire ici —, sous l'angle des politiques publiques, c'est-à-dire comme un mode spécifique et normé d'intervention des pouvoirs publics. Deux aspects de la politique des grands ensembles en France entre 1945 et 1962 seront plus particulièrement examinés. Il s'agira d'une part de démontrer qu'elle fut à la fois le produit d'objectifs élaborés au niveau central et le résultat d'une coopération plus ou moins consensuelle entre l'État et les autres acteurs de la politique du logement (élus locaux, constructeurs, organismes d'HLM, etc)¹. De ce fait et en second lieu, nous montrerons que même si cette politique a été planifiée, dans le cadre de programmes pluriannuels, elle est aussi marquée par une forte dose d'empirisme. Les dirigeants qui lançaient ces programmes les modifiaient au cours même de leurs réalisations, pour tenir compte des premières conclusions qu'ils en tiraient. Pour ce faire, nous étudierons successivement la conceptualisation, puis la réalisation des programmes de construction de logements en France entre 1945 et 1962.

1. Yves Meny et Jean-Claude Thoenig, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p. 12.

Gwenaëlle Le Goullon

L'élaboration des programmes de construction de l'État entre 1945 et 1958 : des pavillons préfabriqués aux grands ensembles

Au sortir de la guerre, la crise du logement est profonde, qu'il s'agisse du manque de logements ou bien de la qualité très médiocre d'une grande partie du parc immobilier. Et pourtant, la priorité n'est alors pas à la reconstruction des logements mais à la reconstruction de l'appareil productif. De ce fait, le ministère chargé du logement, le MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), dispose de très peu de moyens² et la crise du logement est toujours aussi grave dix ans plus tard, au milieu des années 1950.

Pendant ces dix années, le MRU a encouragé les acteurs privés et publics à la construction³ et a mené ses propres chantiers de construction. Il s'agissait au départ de chantiers modestes mais ils se révélèrent finalement très importants car c'est au cours de ces opérations que s'est élaborée la politique des grands ensembles qui s'est diffusée à partir du milieu des années 1950. Les programmes de construction expérimentaux du MRU, entre 1945 et 1958, avaient pour but de contribuer à l'effort de construction de la Nation mais aussi d'élaborer et de tester de nouveaux modèles de construction, plus rapides, moins chers et facilement reproductibles par le plus grand nombre possible d'entreprises de construction. Les logements ainsi construits devaient en outre être durables (environ une cinquantaine d'années) et modernes à tous points de vue (matériaux, modes de construction, normes de confort). Au cours de ces chantiers, le MRU est peu à peu passé des pavillons aux grands ensembles : il a peu à peu acquis une préférence pour les logements collectifs et industrialisés au détriment des logements individuels et traditionnels et a acquis la conviction qu'il était nécessaire de passer de petites réalisations à des opérations de grande échelle.

De fait, les « chantiers expérimentaux », menés de 1947 à 1951, étaient au départ des programmes modestes, composés de vingt à cinquante logements, si possibles pavillonnaires. Mais ils passèrent rapidement à

2. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 109-144.

3. Sabine Effosse, *L'invention du logement aidé en France : l'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de France, 2003, p. 4-13.

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

200 puis 800 logements (en 1950)⁴. Ces chantiers expérimentaux furent à l'origine des programmes du SI (Secteur Industrialisé), programme quinquennal démarré en 1951 et visant à construire des grands ensembles regroupant environ mille logements ainsi que les équipements collectifs nécessaires⁵. En 1954 débuta un programme triennal de constructions HLM à normes réduites inspirées directement de ce SI (logements Million, LEN [Logements Économiques Normalisés] et LOPOFA [Logements Populaires et Familiaux])⁶. Les ZUP [Zones à Urbaniser en Priorité], conceptualisées en 1957 et lancées avec les décrets de 1958, furent élaborées à partir de ces premières expériences de construction de grands ensembles mais marquaient le passage d'un stade expérimental à une politique de masse.

Les programmes à l'épreuve de leur mise en œuvre (1948-1962)

Il fallait construire dans des délais et des coûts réduits tout en développant des modèles modernes, expérimentaux et facilement reproductibles. Ces objectifs étant souvent difficiles à concilier, les responsables du MRU durent procéder à des arbitrages au cours des chantiers. Deux exemples peuvent illustrer le propos : les chantiers expérimentaux du plateau Rouher à Creil entre 1947 et 1952⁷ ; la cité Belle-Beille à Angers (1950-1960), réalisée comme une opération du Secteur Industriel⁸.

Pour Creil, plusieurs facteurs expliquent le choix de cette ville. Disposant de réserves foncières importantes sur un site excentré de l'agglomération et proche de Paris, à laquelle elle était bien reliée, la commune permettait aux dirigeants du MRU de suivre de près plusieurs chantiers expérimentaux successifs. En outre Creil, ville sinistrée, était particulièrement touchée par la crise du logement et présentait l'avantage de disposer d'une main d'œuvre ouvrière abondante et d'une industrie du bâtiment ancienne et bien équipée en matériaux de construction. Ces éléments étaient de réels atouts dans une France frappée par une très forte pénurie de main d'œuvre et de matériaux.

4. Danièle Voldman, *op. cit.*, p. 353-392.

5. Gwenaëlle Le Goullon, *Les grands ensembles en France, genèse d'une politique publique (1945-1962)*, thèse d'histoire contemporaine [Annie Fourcaut (dir.)], Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 2010, chap. 4.

6. *Ibid.*, chap. 6.

7. *Ibid.*, chap. 3.

8. *Ibid.*, chap. 5.

Gwenaëlle Le Goullon



Premier chantier expérimental de la Cogetravoc (source : 1951, MRU, A.N. 771080/34).



Second chantier expérimental de la Cogetravoc (1951, MRU, A.N. 771080/34)

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

Ce contexte explique en partie que le ministère ait fait le choix pour ces chantiers d'une formule de construction qui permettait en partie de pallier ces pénuries : la préfabrication.

Au cours de ces chantiers le ministère, amené à arbitrer entre des contraintes multiples, donna la priorité aux économies, à la rapidité et à l'expérimentation au détriment de la qualité des logements, qu'il s'agisse de leur confort, de leur sécurité, de leur longévité ou de leur adaptation aux besoins des familles. Ainsi pour le premier chantier, le marché fut accordé à l'entreprise Cogetravoc en raison de l'intérêt expérimental que présentait sa formule de construction, en dépit du fait qu'elle ne permettait de construire que des logements de 4 pièces et malgré un système de chauffage insuffisant et défectueux. Il fut simplement décidé de mettre au point un système de protection de dépannage, superficiel mais intéressant qui pouvait être réutilisé par la suite au cours d'opérations de construction similaires⁹. Lors du second chantier attribué à cette entreprise, la formule de construction fut reconduite malgré ses défauts et cela dans le but de l'améliorer, en profitant du passage à une plus grande échelle (de 50 à 200 logements), et de consolider les connaissances acquises lors du premier chantier.

Tout comme à Creil, Angers était confrontée à une crise du logement plus grave que dans le reste du pays¹⁰ et disposait de vastes réserves foncières en périphérie de l'agglomération. C'est pourquoi le MRU y fit construire 1 300 logements en à peine 6 ans. Le grand ensemble de Belle-Beille, composé de près de 700 logements et d'équipements collectifs, fut la première étape de cette vague de construction.

Dans cette opération, le ministère arbitra systématiquement en faveur de l'industrialisation. Ainsi, pour la première tranche du grand ensemble, il ne choisit pas le procédé de construction le plus moderne mais le procédé Beupère, procédé à la fois industrialisé et adapté aux entreprises locales, artisanales et donc peu habituées aux nouveaux modes de construction.

9. Archives Nationales de Fontainebleau, ministère de l'Équipement [abrégé. A.N.], 771080/33 : lettre de M. Govin (direction générale des travaux du MRU) à M. Marini, directeur du CSTB (Centre Scientifique et Technique du bâtiment), le 20 septembre 1948.

10. D'où l'importance des mouvements squatters et Castors dans cette ville. [Annick Tanter, « Angers : Christine et le MPF », in Bruno Duriez et Michel Chauvière (dir.), *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement, 1945-1955*, Paris, CNRS et Ministère de l'Équipement, du logement et des transports, 1992, p 137].

Gwenaëlle Le Goullon

Le ministère adapta même le modèle, en renonçant à certaines avancées, afin que les entreprises locales puissent se l'approprier, se moderniser à l'occasion et ensuite reproduire le modèle dans des programmes ultérieurs. Ce choix s'est fait au détriment de la qualité des logements : la petite taille des logements facilitait l'industrialisation de la construction en dépit des besoins des familles et le procédé de construction entraînait de graves problèmes d'humidité. Pour la seconde tranche du logement, le même procédé fut reconduit pour les mêmes raisons qu'à Creil ainsi que pour aider les entreprises locales à rentabiliser les investissements faits lors de la première tranche et nécessaires pour adopter un système de construction industrialisé.

Ce choix fut mal compris par les premiers habitants du quartier et par une partie des élus municipaux, qui dénonçaient les défauts du système de construction. Mais il ne faut pas en conclure que les relations entre le ministère et les acteurs locaux étaient condamnées à l'incompréhension mutuelle.

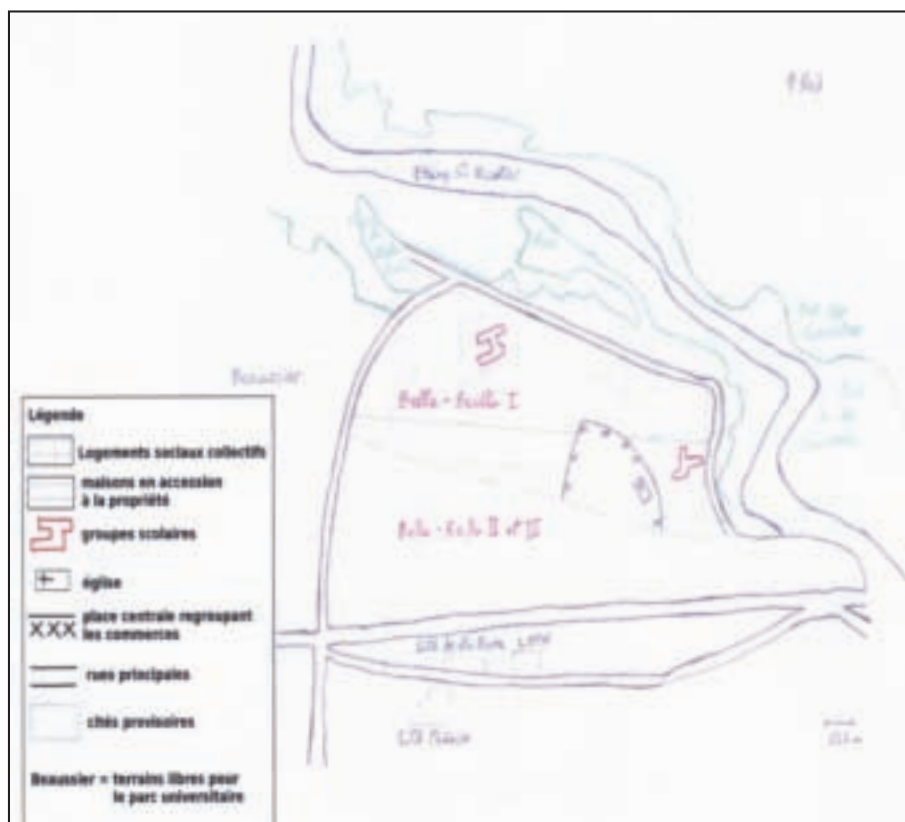
Creil : une coopération réussie avec les acteurs locaux

Ces relations étaient hétérogènes et complexes, variant en fonction des contextes chronologiques et géographiques. À Creil, les opérations — parce que centralisées —, furent plutôt consensuelles.

Lors des chantiers expérimentaux, le ministère et ses organisations satellites, telles que le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) décidaient de tout et les acteurs locaux (mairie, Office Intercommunal d'HBM) devaient se contenter d'entériner les choix. Même les services départementaux du MRU ne pouvaient pas vraiment faire preuve d'initiative et voyaient leur rôle réduit à celui d'une courroie de transmission. Les opérations étaient directement pilotées par le ministre, Eugène Claudius-Petit¹¹, et la Direction de la Construction du MRU, qui avaient les coudées d'autant plus franches qu'ils bénéficiaient du plein soutien de la municipalité. Le maire, Jean Biondi, était en effet un ami du ministre, à qui il laissait le champ libre en contrepartie de l'attribution de chantiers de construction successifs, rares et précieux dans l'après-guerre. En revanche l'Office d'HBM n'avait pas les mêmes intérêts que le ministère, ce qui

11. Eugène Claudius-Petit fut à la tête du MRU de 1948 à 1952 [Benoît Pouvreau, *Un politique en architecture, Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris, Le Moniteur, 2004].

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs



Belle-Beille en 1960

engendra après la construction des conflits autour de la propriété des logements¹².

Néanmoins, l'Office s'accordait avec les élus municipaux pour adresser au MRU un bilan plutôt positif des chantiers expérimentaux, tout en faisant part au ministère d'un certain nombre de revendications. Les informations parvenant à Paris soulignaient la satisfaction des habitants et l'atout d'une formule qui permettait de réduire considérablement les délais par rapport aux constructions HLM ordinaires, ce qui était crucial dans une commune qui comptait des milliers de sinistrés relogés dans des baraquements provisoires. S'appuyant sur la persistance de la crise

12. Archives d'Oise-Habitat [abrégé. AOH]. : procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Office Public Intercommunal d'HBM de Creil-Montataire (OPIHBM) du 17 octobre 1958, SG, n° 33-11.

Gwenaëlle Le Goullon

du logement, les élus encourageaient le ministre à amplifier ces programmes de construction, qu'ils jugeaient trop peu nombreux. Mais ils accompagnaient ce vœu d'une série de propositions destinées à mieux adapter l'offre de logement aux besoins réels des habitants des classes populaires. Ils insistaient notamment pour qu'« une partie importante de ces logements [sollicités] soient [...] d'un type simplifié et particulièrement rustique¹³ ». Ces propositions furent en partie reprises à partir de 1954, puisque le MRU se lança alors dans la construction de « cités d'urgence », plus sommaires que les logements ordinaires, puis de logements HLM à normes réduites. Mais toutes les opérations ne donnèrent pas lieu à une collaboration aussi sereine et constructive.

Angers : un ministre contre le public ?

Angers constitue en effet le cas typique d'un projet national confronté à de fortes résistances locales. Le grand ensemble de Belle-Beille était un projet ministériel, pensé et imposé par Eugène Claudius-Petit, qui était originaire d'Angers¹⁴. Il comptait faire de ce projet la vitrine de sa politique du logement. Belle-Beille devait être un manifeste en faveur d'un grand plan de constructions de logements normalisés à lancer sous la conduite du MRU, qui devait prendre le relais des Castors et des autres initiatives particulières. Pour cela, l'opération devait être menée rapidement et c'est pourquoi le ministre prit systématiquement ses partenaires de vitesse. Soit il ne sollicitait pas leur avis, soit il passait outre leurs remarques et leurs critiques. Il passa en force à chaque fois, en usant de son statut. Ainsi, en 1950, il ordonna le début des études pour construire un ensemble urbain autonome de 500 logements collectifs dotés de tous les équipements collectifs nécessaires, sans attendre l'avis de la Commission départementale des sites qui devait se prononcer, car le terrain visé était classé. De même, le ministre passa outre les critiques émises par le conseil municipal en 1950 et donna son accord de principe pour le permis de construire. Il tint pas plus compte des réserves du directeur des services départementaux du Maine-et-Loire. Enfin, en 1951, Eugène Claudius-Petit décida de

13. AOH : procès-verbal du Conseil d'Administration de l'OPIHBM de Creil-Montataire du 18 octobre 1952, SG, n° 33-11.

14. Benoît Pouvreau, « Eugène Claudius-Petit (1907-1989), militant de la modernité », *Hommage à Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, organisé par l'association des architectes-conseils d'État, Actes de la journée réalisée le 2 mai 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine*, Paris, Thot Editions, 2008, p. 16.

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

son propre chef d'incorporer le projet dans le programme national du SI, sans consulter l'Office municipal d'HLM. Le MRU procéda de la même manière pour compléter le premier grand ensemble par un second ensemble et pour reconduire le procédé de construction initial, pourtant très décrié localement.

Mais, bien que dirigeant entièrement l'opération, Eugène Claudius-Petit souhaitait que les acteurs locaux soient associés à sa politique. C'est pourquoi il insista pour que l'Office municipal d'HLM soit le maître d'ouvrage du grand ensemble de Belle-Beille. Pour venir à bout des réticences de celui-ci, le ministre lui accorda une petite marge de manœuvre, en lui laissant le choix des architectes. De même, avant que le projet ne soit intégré au programme national du SI, le ministre avait laissé aux élus municipaux le choix des constructeurs.

Cette méthode ministérielle, faite de dirigisme et d'association avec les acteurs locaux, suscita des réactions très diverses de la part de ces derniers. En simplifiant, nous pourrions dresser le tableau d'une ville partagée en deux camps opposés. Une partie des habitants soutenait l'opération Belle-Beille en y voyant la promesse d'accéder rapidement à des logements confortables, durables et modernes. En revanche, d'autres Angevins étaient effrayés par la construction d'immeubles considérés comme monstrueux en périphérie de leur paisible commune. Ceux-là promouvaient un projet alternatif, consacré pour une part à la réalisation de petites opérations dispersées dans l'agglomération et d'autre part à la réhabilitation des logements anciens. Ces habitants ne pouvaient pas se reconnaître dans une politique de grandeur et de modernité, dont Belle-Beille était le symbole et qui était promue à la fois par le ministre et par d'importants responsables politiques locaux.

Ainsi Victor Chatenay, maire et ancien Résistant comme Eugène Claudius-Petit, et le préfet, Jean Morin (en place de 1948 à 1958), soutenaient sans réserve l'action du ministre à l'échelle locale comme à l'échelle nationale. Le projet ministériel de Belle-Beille confortait les convictions de Victor Chatenay en matière de logements pour Angers. De son point de vue, le nombre très élevé d'habitants à reloger rendait nécessaire le recours à de grands programmes de construction, qu'il faudrait concentrer en périphérie en raison de l'étroitesse du centre-ville. Le maire voyait également dans le projet Belle-Beille une bonne occasion pour appliquer son programme de modernisation d'Angers : il n'était que trop temps de faire entrer « Angers, la belle endormie » dans la modernité urbaine et

Gwenaëlle Le Goullon

industrielle. Enfin, l'opération de Belle-Beille était un bon moyen pour le maire de valoriser son image et de promouvoir son action politique. Voulant profiter de Belle-Beille pour sa campagne dans le cadre des élections municipales de 1953, il fit tout pour accélérer les démarches et faire en sorte que le chantier démarre avant les élections. Ainsi il organisa le premier « coup de pioche » symbolique au mois de mars, à quelques jours du premier tour des élections, alors que les travaux ne devaient pas commencer avant l'été. Cette mise en scène permit au maire de créer un événement et d'en faire une grande opération de communication, autour de la visite très médiatisée du chantier par des personnalités nationales telles que Pierre Courant, le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-Petit et Adrien Spinetta, directeur de la Construction du MRU. De nombreux journalistes purent ainsi vanter à la fois les mérites de cette « cité enchantée¹⁵ » construite par le maire-bâtitteur et de la politique des grands ensembles industrialisés menée par le ministère. De nombreuses autres visites médiatiques furent organisées par la suite, associant parlementaires, architectes, entreprises, etc., notamment dans le but de faire accepter les deux extensions successives du grand ensemble de Belle-Beille. Il s'agissait de contrer les nombreuses critiques que ces extensions suscitaient à Angers. Pour le maire, ces nouveaux chantiers décidés par le ministère, permettaient de continuer à lutter contre la crise du logement et contre le chômage tout en garantissant une urbanisation cohérente du plateau. L'étalement du grand ensemble empêcherait en effet que les espaces restants soient bâtis au gré des initiatives individuelles.

À l'inverse du soutien affiché par le maire et le préfet, l'Office municipal d'HLM, de nombreux élus et une partie des Angevins s'opposèrent au ministère tout au long de l'opération. Dès 1950 l'Office se montra hostile à la construction de tours et de barres dans un site classé et apprécié des Angevins, le plateau Belle-Beille étant parsemé de bois et de landes et agrémenté d'un bel étang. L'Office faisait remarquer que ce site excentré découragerait les classes moyennes de venir s'y installer ou d'y rester durablement. Les familles les plus favorisées préférant se loger en centre-ville, Belle-Beille risquait d'être un quartier ouvrier peu rentable pour l'Office. De son point de vue, ce quartier ne se remettrait pas d'une paupérisation inéluctable et serait à l'origine de difficultés financières très graves pour l'Office. Celui-ci proposait donc de remplacer le projet ministériel par une

15. Archives départementales du Maine-et-Loire, 417 W 71 : *Ouest-France*, 6 juillet 1953.

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

série d'opérations plus modestes situées en centre-ville ou dans le péri-centre et refusa, dans un premier temps, de donner un avis favorable au MRU. Mais Eugène Claudius-Petit força la main de l'Office en le contraignant à se réunir quelques jours plus tard en catastrophe pour accepter la proposition ministérielle. Pour contrer ses réticences, le délégué du MRU menaça indirectement l'Office, en insistant sur « l'intérêt particulier que le ministre attache¹⁶ » au projet et sur le fait que l'Office ne pourrait pas bénéficier des fonds débloqués pour Belle-Beille afin de mener d'autres programmes. Inquiet de se voir privé de tout crédit dans les années à venir, l'Office accepta donc de donner un avis favorable. Le même scénario se reproduisit en 1951 lors de la présentation de la deuxième version du projet, après son intégration au programme national du SI. Eugène Claudius-Petit étant très attaché à réduire les superficies dans les logements HLM afin de faire baisser les prix et de faciliter l'industrialisation de la construction, il imposa des surfaces très restreintes dans les logements du SI. Mais l'Office ne l'entendait pas de cette oreille, le nombre de familles nombreuses à reloger étant important. Pour faire valoir son point de vue



Belle-Beille en 1960 - Source : Archives de "Angers habitat". Photographie de Marcel Vigne

16. Archives d'Angers-Habitat : procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HBM d'Angers du 2 mai 1950.

Gwenaëlle Le Goullon

auprès du ministre, l'Office demanda même une enquête pour prouver ses dires. Mais le ministre ne se montra pas sensible à cette demande et fut inflexible sur ce point, qui était un des axes principaux de sa politique de la construction pour la France.

Cette attitude fut perçue par de nombreux élus municipaux comme la marque d'un pouvoir central dogmatique et incapable de s'adapter aux réalités locales. Ils relayaient ainsi le sentiment d'une large part de la population. Ces habitants percevaient l'opération Belle-Beille comme un projet parisien et technocratique, qui utilisait Angers comme un simple terrain d'expérimentation, réduisant ses habitants au statut de rats de laboratoire. Ils critiquaient l'absence de dialogue du MRU et l'attitude jugée despotique d'un ministre puissant et capricieux. Mais les élus ne se contentaient pas de soutenir l'Office dans ses conflits avec le ministère et de se faire le porte-parole des Angevins mécontents. Ils tentaient aussi de défendre les intérêts de leurs administrés et de préserver l'avenir de leur ville. Ainsi concernant les Angevins qui avaient acheté des parcelles sur le plateau de Belle-Beille dans le but de construire un logement avant le projet ministériel, ils dénoncèrent la volonté du MRU de les contraindre à construire leurs logements selon des plans imposés par Paris. Ils s'inquiétaient de la prévisible médiocrité des logements de Belle-Beille, non seulement parce qu'elle nuirait à la qualité de vie de leurs habitants mais aussi car elle ne manquerait pas d'engendrer une dégradation précoce du bâti et des surcoûts d'entretien et de rénovation. Ceux-ci se répercuteraient sur les loyers, déjà très élevés pour la population modeste d'Angers, mais aussi sur les finances de la commune. C'est sur cette question que l'opposition d'une partie des élus municipaux fut la plus forte et la plus constante. Il faut dire qu'au début des années 1950 les équipements collectifs construits pour accompagner les logements HLM étaient à la charge des collectivités locales. Or les équipements d'un grand ensemble comme celui de Belle-Beille représentaient une valeur foncière considérable et un coût de construction et d'entretien très élevé, même pour une grande ville comme Angers. Ce problème financier risquait de s'aggraver avec les deux extensions de Belle-Beille, mais le MRU ne plia pas devant ces arguments. Cette attitude très ferme de la part du ministère donnait le sentiment aux élus locaux que le pouvoir central imposait des constructions puis se déchargeait sur les pouvoirs locaux de leur difficile gestion sociale, politique et financière. La seule concession que le MRU fit aux élus concernait la taille des immeubles. Horrifiés par le « gigantisme » que représentaient

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

pour eux des immeubles de 8 étages — « idée personnelle de Monsieur le ministre¹⁷ » —, ils réussirent à les faire remplacer par des immeubles plus petits et plus nombreux. Cela représentait une perte foncière supplémentaire pour la commune mais permettait aux yeux des élus de préserver le paysage et de limiter les loyers.

Conclusion

Au milieu des années 1950, acteurs nationaux et locaux de la politique du logement et de la construction faisaient le constat commun que les premiers grands ensembles, construits depuis 1950 à titre expérimental, posaient un certain nombre de problèmes fonciers, administratifs, financiers et techniques. Ils souhaitaient trouver des solutions à ces problèmes et formuler une politique efficace et cohérente de construction des grands ensembles, notamment dans le domaine de la programmation et du financement¹⁸. C'est dans cet objectif que le MRU, remplacé par le MRL (Ministère de la Reconstruction et du Logement) puis par le ministère de la Construction à partir de 1958, organisa une série de consultations entre 1955 et 1962¹⁹.

Signe que le ministère souhaitait élaborer une politique partagée et pragmatique, il a progressivement élargi le nombre et la qualité des personnes consultées lors de ces commissions. La première, réunie en 1955, regroupait des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, des élus locaux, d'importants responsables techniques et administratifs du ministère, des personnels des préfectures, des concessionnaires (EDF-GDF, la Compagnie des Eaux, etc.), des constructeurs et des bailleurs sociaux²⁰. Mais ni les associations familiales et de locataires ni les scientifiques, tels que sociologues ou géographes, ni même les patrons n'avaient été sollicités. Mais par la suite les partenaires sociaux furent associés aux travaux et, en 1957-1958, la Commission de la Vie dans les Grands Ensembles

17. Archives Municipales d'Angers : procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 1951.

18. Annie Fourcaut, « Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ? », *Histoire urbaine*, n° 17, décembre 2006, p. 10.

19. Gwenaëlle Le Goullon, *op.cit.*, chap. 9.

20. A.N. 77087/01 : procès-verbal de la séance inaugurale de la Commission d'étude pour l'équipement et l'aménagement des lotissements et des grands ensembles d'habitation, le 3 novembre 1955.

Gwenaëlle Le Goullon

et la Commission Urbanisme et Architecture mises en place par Pierre Sudreau s'ouvrirent aux sociologues, démographes, urbanistes, architectes ainsi qu'à des représentants de la société civile. Il s'agissait autant de bâtir un consensus autour de la politique des grands ensembles que de croiser les points de vue et de faire émerger des pistes pour les années à venir. Le ministère avait en effet ses propres sources d'informations ; ses dirigeants commandèrent des enquêtes et des rapports internes pour faire le bilan des grands ensembles déjà construits ou en cours de construction. C'est en croisant ces évaluations internes et les commissions ouvertes aux autres acteurs que le ministère élaborait peu à peu sa politique des grands ensembles entre 1958 et 1962.

De ces consultations et enquêtes, il ressortait à la fois un consensus sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre. Tous s'accordaient sur le fait que les grands ensembles constituaient une solution pour résoudre la crise du logement, sans sacrifier la qualité des logements et de l'urbanisme. Cette forme de construction semblait la plus apte à mettre en œuvre un urbanisme moderne et humaniste, c'est-à-dire bien intégré au tissu urbain préexistant et conçu pour éviter l'apparition de toute forme de ségrégation. Pour atteindre ces objectifs, les intervenants discernaient trois voies à suivre : moderniser le secteur du bâtiment, associer étroitement la politique du logement à l'aménagement du territoire — de l'échelle locale à l'échelle nationale — , et, enfin, coordonner et planifier les systèmes de décision, de financement et de réalisation des opérations de construction des grands ensembles. En revanche, des divergences apparaissaient sur la façon de mettre en œuvre ces grands principes, en particulier dans le domaine de la coordination et du financement. Ces dissonances reflétaient la diversité des positions et des intérêts des acteurs de la construction. Si tous s'entendaient sur la nécessité de mieux collaborer dès le début des opérations, qui pourrait assumer cette mission ? Les ingénieurs et les haut-fonctionnaires penchaient pour un renforcement du pouvoir des préfets et du ministère de la construction alors qu'une partie des élus inclinait pour la solution des SEM (Sociétés d'Économie Mixte) ou des districts intercommunaux. De la même manière, la question du financement divisait, chacun souhaitant minimiser ses propres coûts : les collectivités locales renvoyaient la responsabilité à l'État, qui renvoyait vers les capitaux privés alors que les patrons désignaient les bailleurs sociaux...


Sont-ce ces divergences qui ont finalement poussé le Ministère de la Construction à opter pour la solution la plus centralisatrice, à savoir celle

La politique des grands ensembles projets, contraintes et jeux d'acteurs

des ZUP ? Toujours est-il que cette formule permettait au ministère de passer outre ces divergences, car elle dotait l'État de moyens très élargis pour que celui-ci puisse mener sa politique des grands ensembles²¹.

21. Sylvie Biarez, *Une politique d'urbanisme : les ZUP*, thèse de doctorat, Université Pierre Mendès-France (Grenoble II), Centre de recherche de l'Institut d'Études Politiques, 1971.

LES INSTRUMENTS du logement social



Quels logements [sociaux], pour quels publics ? Pas simple de répondre. Surtout quand les politiques publiques changent, les moyens de financements se diversifient et les méthodes de construction s'accélèrent. La bonne question n'aurait-elle pas été, plutôt : quels publics, pour quels logements ?



*Villiers-le-Bel, vue générale aérienne Les Carreaux
[Carte postale, collection particulière, droits réservés]*



CONSTRUIRE POUR LES FAMILLES

Le logement social de 1910 à 1970

Hélène Frouard

Hélène Frouard est historienne et historienne de l'art. Ingénieure de recherche au CNRS, elle est membre de l'équipe ESOPP (Étude sociale et politique des populations, de la protection sociale et de la santé).

Ses travaux actuels, menés dans le cadre d'un projet collectif sur l'histoire des populations vulnérables financé par l'Agence nationale de la recherche, portent sur l'histoire de l'allocation-logement et l'accès à la propriété. Son dernier article porte sur l'architecture des habitations à bon marché dans l'entre-deux-guerres : « De la rue de l'Oasis au chemin de la Caille : un rêve pavillonnaire au début du XX^e siècle », in Danièle Voldman (dir.), *Désirs de toit*, Paris, Créaphis, 2011, p. 24-43.

Pour compléter les interventions précédentes je m'intéresserai ici à l'influence de la politique familiale française sur le logement social¹. Il s'agit en effet d'un aspect mal connu mais déterminant de nos politiques de logement, comme en témoigne symboliquement une prestation sociale qui a survécu jusqu'à nos jours ; et qui me semble représentative de l'histoire que je vais raconter². Il existe en effet à l'heure actuelle en France un certain nombre d'allocations logement, c'est-à-dire de prestations sociales qui aident les locataires modestes à payer leur loyer (ou à rembourser leur emprunt dans les cas d'accès à la propriété). Parmi ces différentes allocations logement, l'une d'elle, appelée Allocation logement à caractère familial (ALF), a pour spécificité d'être accordée à des couples à la double condition que ces

1. La forme orale de l'intervention d'Hélène Frouard a été conservée (note de l'éditeur).

2. Cette intervention reprend les principales conclusions d'une étude qui a été menée en 2009-2010 dans le cadre du projet « Histoire longue des populations vulnérables » avec le soutien financier de l'Agence nationale pour la Recherche, tels qu'elles ont été publiées en 2010 dans l'article « À l'ombre des familles nombreuses : les politiques françaises du logement au XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 57-2, 2010/2, p. 115-131. Je renvoie le lecteur à cette publication pour plus de références.

Hélène Frouard

derniers se soient mariés avant 40 ans, c'est-à-dire pour le dire brutalement à un âge où la femme est encore fertile, et qu'ils aient eu des enfants dans les cinq premières années de leur mariage³. S'ils ne respectent pas ces conditions, l'allocation leur est retirée. En pratique, cela n'a aucune incidence car ils peuvent alors bénéficier d'autres types d'allocations logement. Mais cette mesure est intéressante car elle est l'héritage d'une époque où les politiques de logement étaient très explicitement mises au service des politiques familiales françaises. C'est cela que je voudrais explorer maintenant.

Traces et héritages

Pour revenir sur cette histoire, il faut remonter à l'origine des politiques publiques de logement, c'est-à-dire à ce XIX^e siècle évoqué précédemment par Danièle Voldman et Florence Bourillon. Comme cela a été rappelé, les politiques de logement du XX^e siècle sont nées des réflexions menées précédemment sur les difficiles conditions de vie des ouvriers. Depuis la révolution industrielle, une nouvelle population ouvrière apparaît, caractérisée par une très grande fragilité et une vie souvent misérable. Pour des raisons diverses (raisons morales et éthiques, crainte des débordements politiques, peur des conséquences physiques ou hygiéniques de la misère etc.) les contemporains font un immense effort intellectuel pour comprendre et tenter de résoudre cette misère. D'où de nombreuses réflexions d'ordre politique et économique, nourries notamment par le développement des statistiques et de la sociologie. Or, un des aspects qui attire l'attention des contemporains est la question du logement. Beaucoup pensent en effet que l'environnement joue un rôle essentiel pour les individus et, par conséquent, que de mauvaises conditions de logement ont des conséquences qui peuvent être néfastes (choléra, tuberculose, mais aussi alcoolisme, dérèglement des mœurs etc.). C'est dans ce contexte, comme l'a rappelé Danièle Voldman, que se met en place à partir de 1894 une intervention publique dans le champ du logement.

Ce qui est tout à fait intéressant, c'est que ces tentatives pour répondre au mal-logement se font dans un contexte démographique très particulier sur lequel il est important de revenir. La France a en effet pour spécificité de connaître une transition démographique précoce et rapide. La croissance de la population française se ralentit donc très vite et très tôt comparativement aux autres pays européens. Dans la deuxième moitié du

3. Code de la Sécurité sociale, article D542.

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970

XIX^e siècle, la population allemande et la population anglaise augmentent ainsi d'environ 60 % tandis que la population française augmente de 10 % seulement ! Or c'est une époque où on pense que la richesse et la puissance du pays dépendent pour beaucoup de sa vitalité démographique. D'où la profonde inquiétude des Français quant à ce ralentissement démographique, qu'on considère comme une baisse de la « vitalité nationale ». Cette inquiétude est aggravée par la défaite de 1870 : les Français sont alors très inquiets de la perspective d'un nouveau conflit qui les mettrait face à une population allemande plus jeune et plus « vigoureuse ». Cette inquiétude, dont on peine aujourd'hui à concevoir l'importance, traverse quasiment tout le corps social à de très rares exceptions près.

Elle se traduit entre autres par la création de nombreuses associations et organisations qui souhaitent encourager la natalité. En 1896 est ainsi créé un mouvement d'encouragement à la natalité, l'Alliance nationale contre la dépopulation, qui va jouer un rôle très important. Elle compte parmi ses membres fondateurs un écrivain bien connu, puisqu'il s'agit d'Émile Zola... D'autres vont défendre la mise en place d'avantages spécifiques pour les familles nombreuses, comme par exemple la fondation Cognacq-Jay (du nom du fondateur de la Samaritaine) qui donne tous les ans un prix à une famille nombreuse nécessiteuse.

Ces inquiétudes natalistes vont profondément marquer les réflexions sur le logement : les familles nombreuses connaissaient des difficultés spécifiques d'accès au logement, comme en témoigne une longue tradition satirique. Les propriétaires rechignent en effet à les accueillir. Daumier par exemple met en scène dès 1830 un propriétaire déclarant « Je ne loue pas aux gens qui ont des enfants ». Et de nombreux récits témoignent des ruses mises en œuvre par ces foyers prolixes, dissimulant leurs enfants dans des paniers ou les faisant entrer discrètement en se cachant des concierges, par peur d'être refoulés. Avec les inquiétudes natalistes, ces difficultés rencontrées par les familles nombreuses sont prises très au sérieux, et objectivées grâce à des études qui s'appuient sur la statistique naissante.

Ainsi, petit à petit, les deux champs d'action (soutien aux familles nombreuses et encouragement à la construction de logements salubres) se mettent à être traités simultanément. Dès la fin du XIX^e siècle, certains militants s'intéressent ainsi aux deux problèmes. Le parcours de Paul Strauss (1852-1943) illustre bien ce militantisme. Sénateur et ministre, Strauss a deux cordes à son arc : c'est d'une part l'un des premiers membres de

Hélène Frouard

l'Alliance nationale contre la dépopulation dont j'ai parlé précédemment, ainsi que le fondateur de la Ligue contre la mortalité infantile : bref, un militant du natalisme. Mais dans le même temps, il est membre du comité de patronage des Habitations à Bon Marché du département de la Seine (les habitations à bon marché étant les ancêtres de nos HLM), ministre de tutelle des HBM dans les années 1920 en tant que ministre de la Santé et il fait également partie de plusieurs commissions qui ont eu pour objet au début des années 1920 de réfléchir aux améliorations à apporter aux politiques du logement.

Habitations à bon marché et natalisme

Ainsi les questions d'habitat et de familles sont pensées dans un même mouvement, ou, pour le dire autrement, comment l'encouragement à la construction de logement pour les familles et si possible les familles nombreuses apparaît comme un objectif important de la réforme sociale.

Dans les débats préalables à la première loi sur les habitations à bon marché, adoptée en 1894, un des parlementaires déclare ainsi que « les différentes lois qui s'occupent de la question de l'habitation à bon marché, n'ont pas eu comme but unique l'intérêt de l'ouvrier seul mais bien évidemment celui de tous les siens, de sa femme et de ses enfants ». D'où des mesures spécifiques en faveur des familles, et notamment un article dérogeant au Code Civil : alors que ce dernier précise que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, la loi de 1894 autorise les familles propriétaires d'habitation à bon marché à rester momentanément dans l'indivision afin d'éviter que le bien ne soit vendu. Comme le dit un commentateur de l'article 8 de la loi de 1894, il « fallait [...] faire de l'habitation à bon marché un véritable foyer de famille, que la mort du chef ne désorganiserait et n'anéantirait pas, il fallait que le conjoint survivant et que les enfants puissent profiter des sacrifices consentis par leur époux et pères, et puisque le Code civil ne leur donnait pas ce droit, la loi de 1894 [...] établit alors dans son article 8 des dispositions modifiant les règles successorales, soit en faveur du conjoint, soit en faveur des enfants »⁴. Toutefois, et c'est très significatif, l'indivision ne peut être conservée qu'à la condition qu'existe un vrai foyer de famille. Des conjoints divorcés ou séparés de corps ne peuvent donc y prétendre : il s'agit bien de protéger le noyau familial.

4. Louis-Vital-Abel Caulier, *Le régime juridique des habitations à bon marché et de la petite propriété*, Thèse, université de Lille, Faculté de droit, Lille, imprimerie et librairie Camille Robbe, 1914, p. 12 et p. 204.

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970

Entre 1906 et 1912, se multiplient des projets de loi qui visent cette fois à proposer des mesures en faveur plus spécifiquement des familles nombreuses. L'un d'eux est finalement adopté en 1912 dans le cadre de la loi Bonnevey du 23 décembre 1912 sur les habitations à bon marché. Ce texte est très important puisque, contrairement à la première loi de 1894 qui se contentait d'encourager l'initiative privée en faveur du logement, il marque le début de l'intervention municipale et étatique grâce à la création des offices d'HBM (ancêtres de nos offices HLM), et à l'autorisation enfin accordée aux municipalités de construire elles-mêmes des logements mais à la condition — ce qui est pour nous un point très intéressant —, que ces logements soient principalement destinés à des familles de quatre enfants. Ces familles nombreuses bénéficient d'autres mesures spécifiques. Ainsi des subventions peuvent être accordées pour la construction des immeubles qui leur sont destinés, ce qui permet d'abaisser les prix de revient et donc les loyers de cette catégorie particulièrement intéressante de bénéficiaires. L'État lui-même sera autorisé à donner de telles subventions à partir de 1919.

Familles réelles ou familles rêvées ?

Cet encouragement aux familles nombreuses a connu un grand succès auprès des organismes constructeurs d'habitations à bon marché. On peut s'en rendre compte en regardant l'évolution des subventions étatiques : de 1919 à 1927 le montant cumulé de ces aides équivaut à peu près à la moitié de l'ensemble des prêts à taux réduits qui ont été accordés aux constructeurs d'HBM. Et ces sommes, aussi importantes soient-elles, ont été insuffisantes pour répondre aux nombreuses demandes de subventions émanant du mouvement HBM ! Celles-ci proviennent de divers horizons.

Le milieu nataliste, bien sûr, se rue sur l'occasion pour favoriser la construction de logements pour familles nombreuses. L'un des exemples les plus célèbres est celui du Foyer rémois. Cette société HBM est créée en 1912 par un industriel rémois par ailleurs fervent nataliste, Georges Charbonneaux, avec le soutien des entrepreneurs de la région (notamment des producteurs de champagne). La société devient très active après la guerre (Reims ayant été presque totalement détruite par les combats). Le Foyer rémois construit alors de nombreux logements pour les familles de la ville, et notamment la cité du Chemin vert, qui compte plus d'un millier de logements. « Ces logements » pour reprendre les mots de Charbonneaux lui-même, « sont sains et suffisamment vastes, destinés à

Hélène Frouard

toutes les familles nombreuses de la ville »⁵. Même usage dans les années 1920 à Rouen, où une autre société HBM, le Foyer ouvrier, s'associe à une société philanthropique d'aide aux familles nombreuses pour faire bâtir deux cités-jardins réservées aux familles de trois puis de quatre enfants « sélectionnées et choisies selon leur qualité de moralité et de santé »⁶. Mais d'autres acteurs également se montrent intéressés. La ville de Paris par exemple recourt elle aussi à ces subventions : beaucoup d'immeubles d'habitat social construits dans ces années comptent une grande proportion de logements destinés aux familles nombreuses. On retrouve enfin les mêmes pratiques à Ivry où Georges Marrane remporte les élections en 1925. Figure tutélaire du communisme municipal, Marrane préside, en tant que maire de la ville, l'Office public d'HBM créé un an plus tôt par son prédécesseur. Il va reprendre à son compte le projet précédent visant à bâtir des HBM « principalement destinées aux familles nombreuses »⁷. Effectivement les premiers chantiers de l'OPHBM comportent de nombreux logements à destination de ce public particulier. On voit donc comment s'articulent préoccupations natalistes et volonté d'améliorer les conditions de logement.

Toutefois, comme pour toutes ces politiques qui sont dans l'air du temps, il est toujours malaisé de distinguer les effets réels qui en découlent. Il est à cet égard toujours utile de prendre le temps d'analyser sur le terrain la façon dont les mesures sont réellement appliquées. Or, si les parlementaires ont souhaité soutenir les familles nombreuses et si les constructeurs ont utilisé les subventions pour construire de nombreux logements en faveur de ce public spécifique, les choses se compliquent singulièrement lorsqu'on observe de plus près le public qui vient habiter ces nouveaux immeubles.

À Ivry par exemple, on s'apprête en juillet 1928 à livrer les premiers logements. Les demandes étant très nombreuses, l'Office public décide de fixer des critères pour sélectionner les futurs locataires. Or la liste des

5. Georges Charbonneaux, « Les familles nombreuses et le logement », *Le musée social*, t. 11, n° 3, mars 1929, p. 326.

6. Ingrid Stalin, « De l'assistance à l'aide aux familles nombreuses à Rouen pendant l'entre-deux-guerres », maîtrise d'Histoire contemporaine, université de Rouen, 2001, p. 105.

7. Archives de l'Office public des HLM d'Ivry, conseil d'administration des 14 janvier, 31 mars et 27 novembre 1925.

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970

priorités fixées donne l'avantage aux ménages expulsés, aux ménages qui vont être expulsés, aux ménages habitant en meublés avec plusieurs personnes par pièces, aux ménages qui sont hébergés par des proches ou par des amis et voisins — et seulement ensuite aux familles nombreuses. A Paris, un des conseillers municipaux — pourtant un grand défenseur des politiques natalistes, déclare quant à lui dès 1922, donc très précocement, « qu'à l'heure actuelle [la Ville n'a plus] assez de familles nombreuses pour occuper les logements qui sont mis à leur disposition par les offices publics d'HBM [de la Seine] »⁸. En 1928 d'ailleurs, la municipalité parisienne, qui reçoit pourtant elle aussi un nombre élevé de demandes de logement, décide d'accepter les familles de trois enfants, à défaut de familles de quatre. D'autres cas confirment cette difficulté à recruter des familles nombreuses, comme à Marseille : alors que les deux tiers du parc HBM pourraient accueillir des familles nombreuses, celles-ci ne représentent que 10 à 25 % du total des ménages accueillis. On peut faire le même constat dans le domaine de l'accession à la propriété où des mesures encourageant là aussi les familles nombreuses. Ainsi une des grandes sociétés de crédit HBM de l'époque, la Société centrale de Crédit immobilier, propose des réductions de taux d'intérêt aux familles nombreuses qui souhaiteraient acquérir ou faire construire leur logement, mais sans grand succès.

Pourquoi alors ce décalage entre le projet et sa mise en œuvre ? Il apparaît d'autant plus étonnant que dans les années 1910, la France compte plus de deux millions de familles nombreuses (nombre qui change probablement peu dans les années suivantes), alors que le parc HBM est pour sa part très réduit. Mais il s'explique probablement de deux façons. D'une part, les HBM sont construites avant tout à Paris et dans le département de la Seine, alors que les familles de quatre enfants et plus résident plutôt dans les petites communes comme l'a montré un spécialiste des familles nombreuses. D'autre part, ces familles nombreuses sont probablement, soit trop pauvres, soit trop riches pour accéder au parc HBM. Trop pauvres : en 1911, 60 % des familles nombreuses sont en effet jugées nécessiteuses. Or les loyers HBM, s'ils sont très modérés eu égard à la qualité des logements proposés, sont toutefois loin d'être négligeables. Ils sont ainsi plus chers, par exemple, que les logements proposés par les houillères à leur personnel. A l'inverse, une partie des familles nombreuses, issue de la bourgeoisie voire de la très grande bourgeoisie, est trop

8. Conseil municipal de Paris, 28 décembre 1922

Hélène Frouard

aisée pour habiter le parc HBM. Il y a donc une sorte d'inadéquation entre le public imaginé par les militants du logement et la population réelle. Inadéquation qui explique que les organismes HBM renoncent petit à petit à ces programmes. C'est le cas à Ivry où l'office d'HBM hésite à la fin des années 1920 à multiplier les logements pour familles nombreuses car, explique son conseil d'administration, il est difficile de leur trouver des locataires, alors que la pression est forte sur les petits logements d'une pièce, en raison notamment de leur loyer très réduit. Même chose à Paris où en 1928 le conseil municipal déclare qu'il est « évident que dans les futurs groupes [la ville ne pourra] respecter la proportion de deux tiers de familles de 4 enfants prévus par la loi »⁹.

Quels logements, pour quels publics ?

Si l'encouragement à la construction de foyers pour familles nombreuses a ainsi été peu efficace, les effets indirects de cette articulation intime entre politiques du logement et intérêt pour les familles sont pourtant loin d'être négligeables. À force de penser le logement comme une action en direction des familles — voire des familles nombreuses —, les acteurs de l'époque ont eu en effet énormément de mal à penser le logement d'autres types de publics : célibataires, personnes âgées, couples sans enfants etc.

Je vais prendre ici l'exemple des personnes âgées (on pourrait aussi bien prendre le cas par exemple des jeunes travailleurs). En 1911, la France compte en effet environ trois millions d'habitants de plus de 65 ans, dont les revenus sont dans l'ensemble extrêmement faibles — il est bon de se rappeler que c'est une époque où il n'y a pas retraites en milieu populaire, pas d'assurances maladie. Jusqu'aux années 1920 entre 60 et 70 % des défunts meurent sans patrimoine déclaré (c'est-à-dire sans avoir de patrimoine à transmettre). Or, très peu de ces vieillards sont hébergés en institutions. Certains, certes, habitent chez leurs enfants. Mais nombre d'entre eux vivent seuls. On pourrait donc penser qu'on les retrouverait dans le parc HBM, précisément destiné aux foyers n'ayant pas les revenus suffisants pour accéder à un logement décent sans aide extérieur. Et pourtant, ils y sont très peu présents. Mais ces petits logements sont très peu nombreux : à Lyon, par exemple, dans le quartier des États-Unis, le nombre de foyers composés de personnes isolées représente 1,2 % seulement des foyers locataires de ce parc HBM. Même chose en matière d'accession à la propriété

9. Conseil municipal de Paris, 24 décembre 1928, intervention d'Alphonse Loyau (rapporteur de la commission des HBM).

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970

comme en témoignent les questions posées au Parlement. Les députés y relaient les inquiétudes de ceux qui ne parviennent pas à faire compter leurs vieux parents comme personnes à charge et sont de ce fait exclus des dispositifs pour familles nombreuses. De même, des concitoyens âgés souhaiteraient bénéficier de la législation HBM pour faire construire un logement, mais pour des raisons techniques complexes, sont exclus de ces circuits de financement.

Si certains organismes HBM s'intéressent aux vieillards c'est donc de façon très ponctuelle et volontariste. Par exemple l'Office public des HBM de la Seine fait construire, en 1934 un immeuble de 45 logements pour vieillards¹⁰. Mais il s'agit vraiment d'un cas exceptionnel. Comme le dira quelques décennies plus tard une spécialiste de ce domaine, « tout échoue ; rien n'aboutit réellement » en matière de logement des vieillards. Ces vieux — comme on les appelle alors — connaissent donc des conditions de logement très difficile, comme le laisse deviner l'enquête faite entre 1960 et 1964 à la demande des pouvoirs publics : à cette date (et les conditions de logement n'étaient probablement pas tellement meilleures dans l'entre-deux-guerres), 42 % des plus de 75 ans n'ont pas l'eau courante dans leur logement, et 49 % pas de w.-c. intérieurs

Ces difficultés ne sont probablement pas le résultat d'une hostilité aux vieillards mais résultent plutôt du fait qu'on ne parvient pas à les penser comme une catégorie intéressante : ils sont restés dans l'ombre d'une politique destinée avant tout aux familles. Cette situation continue après la seconde guerre mondiale. L'obsession nataliste française perdure en effet jusque dans les années 1970 et les militants natalistes et familiaux restent extrêmement présents dans le champ du logement. Il y a par exemple un représentant du ministère de la Santé publique et de la Population au sein du comité permanent des HLM créé en 1953. Et en 1954, ce représentant va s'opposer à la réduction de la surface moyenne des logements HLM car, dit-il, cela « gêne la politique familiale française »¹¹. On retrouve la même chose à la commission logement du commissariat au Plan où siège un

10. Conseil supérieur de la construction, *Le logement pour personnes âgées – rapport présenté par Madame Jeanne Picard*, Ministère de la construction, vers 1960, p. 7 [extrait de la revue *Construction aménagement du territoire* éditée sous le patronage de l'Association professionnelle des directeurs départementaux et adjoints du ministère de la Construction].

11. Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, 790656 art. 2, séance du 14 octobre 1954.

Hélène Frouard



F. Boverat, La crise des naissances. Ses conséquences tragiques et ses remèdes, 1932, Paris, éditions de l'Alliance Nationale, p. 24 (© "collection CEDIS-Musée social")

membre de l'Union nationale des associations familiales, signe de l'intrication entre politiques familiales et politiques du logement.

Et c'est bien cette histoire qui explique la coloration nataliste des allocations logement que j'évoquais au début de mon intervention. Ces allocations logement ont en effet été créées en 1948 pour compenser les hausses de loyer prévues progressivement à compter de cette date. Les loyers étaient en effet bloqués depuis la première guerre mondiale et la plupart des spécialistes estimaient leur libération nécessaire afin que l'immobilier redevienne un investissement attractif mais aussi, tout simplement, que les propriétaires retrouvent les moyens d'entretenir correctement leur bien. Pour compenser toutefois les effets de ces hausses progressives, il avait été décidé de créer des allocations. Or les premières sont exclusivement destinées aux familles, et ne s'ouvriront que très difficilement à d'autres types de public : chaque fois que le ministère de la Reconstruction souhaitera le faire, les militants familiaux et natalistes s'y opposeront en arguant du fait que ces aides sont destinées sinon aux familles nombreuses, du moins

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970

aux familles (elles étaient d'ailleurs distribuées par les caisses d'allocations familiales). Il faudra donc attendre 1971 pour qu'on ouvre enfin le dispositif aux handicapés, aux jeunes travailleurs, et aux personnes âgées, grâce à la création d'une nouvelle prestation dite « allocation logement à caractère social ». Puis petit à petit les accents natalistes et familiaux vont s'estomper et disparaître à partir des années 1980 ne laissant plus que quelques traces dans notre législation, comme en témoignait mon introduction.

Conclusion

Au-delà de la question de la sélection des bénéficiaires des politiques de logement, cette histoire montre combien les politiques de logement ont pu porter d'autres enjeux que les seuls enjeux de l'habitat ou de la construction elle-même. Je crois que c'est ce qui les rend intéressantes à observer et qu'il ne faut pas perdre de vue ce caractère multiforme des politiques de logement quand on essaie de les comprendre aujourd'hui.

Hélène Frouard

Bibliographie indicative

Berthet (Claire), *Contribution à une histoire du logement social en France au XX^e siècle. Des bâtisseurs aux habitants, les HBM des États-Unis de Lyon*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Downs (Laura Lee), « Municipal communism and the politics of childhood : Ivry-sur-Seine 1925-1960 », *Past & Present*, 166, feb. 2000, p. 205-241.

Castel (Robert), *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

De Luca Barrusse (Virginie), *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique, France (1880-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Feller (Élise), *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960. Du vieillard au retraité*, Paris, Seli Arslan, 2005.

Frouard (Hélène), « À l'ombre des familles nombreuses : les politiques françaises du logement au XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 57-2, 2010/2, p. 115-131.

Rosental (Paul-André), *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, éditions Odile Jacob, 2003.

Stalin (Ingrid), « De l'assistance à l'aide aux familles nombreuses à Rouen pendant l'entre-deux-guerres », maîtrise d'Histoire contemporaine [Yannick Marec (dir.)], université de Rouen, 2001 [Version éditée, même titre, par l'Association pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité sociale et de la protection sociale en Normandie, numéro spécial des *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, 2008].

Construire pour les familles. Le logement social de 1910 à 1970



LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL en France, 1947-1977

Sabine Effosse

Sabine Effosse est maître de conférences en histoire contemporaine (Université François Rabelais de Tours) et membre junior de l'Institut universitaire de France. Ses recherches actuelles portent sur le financement des ménages (crédit immobilier et crédit à la consommation) en Europe au XX^e siècle. Elle a notamment publié *L'invention du logement aidé en France au temps des Trente Glorieuses*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, "Le financement du logement social en Europe depuis 1945" (coordination), *Histoire & Sociétés, Revue européenne d'histoire sociale*, n820, septembre 2006 et, avec Isabelle Gaillard, "Consommer à crédit en Europe au XX^e siècle", *Entreprises et Histoire*, n8 59, juin 2010.
sabine.effosse@univ-tours.fr

« Dans la vie, tout finit par des comptes ». Ce bon mot, attribué à Talleyrand par Eugène Claudius-Petit en 1950 alors qu'il était ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, traduit l'importance que revêt la question du financement du logement en général et celle du logement social en particulier. Question centrale, l'annonce récente de la réduction des crédits publics en est la preuve, le financement du logement social est cependant relativement peu traité. Cela tient sans doute à la relative complexité d'un système que les réformes successives sont loin de simplifier.

Aussi convient-il en premier lieu de préciser la définition même des termes utilisés. Qu'appelle-t-on « logement social » ? Compte tenu de la polysémie de cette expression, il est préférable de retenir ici le seul critère pérenne dans le temps, le critère financier. Un logement social, en France, est un logement pour lequel l'État intervient directement sur le plan financier. Il correspond au secteur des Habitations à Bon Marché (HBM), créées par la loi Siegfried de 1894, HBM renommées Habitations à Loyer Modéré (HLM) en juillet 1950. Un logement social est donc un logement dont la construction et la gestion se situent hors du cadre des mécanismes marchands.

Cette caractéristique implique d'analyser trois éléments essentiels. D'une part, il s'agit d'analyser l'aide publique apportée : les acteurs qui la définissent et les modalités mises en œuvre. D'autre

Sabine Effosse

part, il convient également de s'interroger sur les motifs de cette aide, ce qui revient à soulever la question des bénéficiaires de l'aide publique : à qui ces logements dits sociaux sont-ils destinés ? Enfin, ces logements hors marché, qui bénéficient de subventions publiques et constituent à ce titre un outil de la politique publique du logement, ont-ils servi à promouvoir des caractéristiques architecturales et urbaines (situation dans le tissu urbain) spécifiques ? Autrement dit, si l'on se place dans le cadre des rencontres urbaines de Mazier et des interrogations qui les animent, dans quelle mesure le système de financement du logement social instauré après la seconde guerre a-t-il conduit à privilégier la production de grands ensembles ? La question de la responsabilité du système d'aide publique sur la production du bâti et de son peuplement est donc ici au cœur de cette communication.

Il s'agit donc de l'étudier pour la période qui va de l'après seconde guerre mondiale aux années 1970, plus précisément 1977 (année de la réforme Barre), période qui se caractérise par une très sévère crise du logement. Pour cette période, nous verrons en premier lieu que l'engagement financier de l'État en faveur du logement social est tardif et relatif ; en second lieu, que le financement mis en place privilégie les logements collectifs et locatifs ; enfin, nous insisterons sur le fait que ce financement, destiné à une production massive de logements, a une vocation sociale généraliste même si un infléchissement vers une personnalisation de l'aide a lieu en fin de période.

Il nous faut d'abord examiner la situation du logement au lendemain de la seconde guerre mondiale, situation qui se caractérise par une pénurie aiguë. Face à cette crise du logement sans précédent, quelle position les pouvoirs publics adoptent-ils ? L'État choisit-il d'utiliser le secteur social comme instrument privilégié de la politique du logement ?

Crise du logement et pénurie de capitaux

Au lendemain de la guerre, quatre principaux facteurs expliquent le caractère dramatique de la crise du logement en France : les destructions partielles ou totales dues au conflit (2,5 millions de logements à la Libération), le faible niveau de construction dans l'entre-deux-guerres (taxation des loyers et chute de la rentabilité immobilière), l'envol de la croissance démographique, enfin, dernier facteur majeur, l'accélération de l'urbanisation, principalement au profit des grandes villes et de la région parisienne. Les besoins en logements sont ainsi estimés entre 4 et 5 millions, ce qui représente près de 40 % du parc immobilier de 1946. Passées

Le financement du logement social en France, 1947-1977

les pénuries alimentaires, le logement devient alors pour les Français, le « problème social n° 1 ».

Ce problème social s'avère également être un problème financier majeur. En effet, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) estimant à environ 600 000 francs le coût d'un logement de trois-pièces en 1946, la dépense annuelle requise pour satisfaire les besoins oscillerait entre 285 milliards et 351 milliards de francs. Rapporté au revenu national, c'est 10 à 12 % de celui-ci qu'il s'agirait de consacrer à la construction pour remédier à la crise. Encore une légère hausse se profile-t-elle dans l'immédiat après-guerre compte tenu de l'augmentation plus rapide du coût de la construction que du revenu national. Ainsi en 1948, sur la base de 1,5 million de francs pour un logement de trois-pièces, c'est 15 % du revenu national qui devraient y être consacré.

Face à l'importance des sommes à investir, quelles sont les ressources disponibles ? Concernant l'initiative privée, force est de constater son impuissance. Malgré le vote de la loi du 1^{er} septembre 1948 qui rétablit la liberté des loyers pour les constructions neuves et prévoit des augmentations pour les autres, la rentabilité immobilière demeure insuffisante. De plus, la forte inflation qui sévit alors déprécie l'épargne et décourage l'investissement de capitaux à long terme, moteur de la construction.

Du côté des finances publiques, la situation n'est guère meilleure. Outre la Reconstruction industrielle et des transports — grande priorité du premier plan de modernisation et d'équipement, le Plan Monnet — , le début des guerres de décolonisation (la guerre d'Indochine commence en 1946) pèse sur les finances publiques. Ainsi, le logement en général, et le logement social en particulier, ne constituent pas un secteur d'intervention prioritaire dans l'immédiat après-guerre. Lorsqu'en 1947, Paul Grunebaum-Ballin, député socialiste et président de l'office public des HBM de la Seine, propose l'idée d'une nationalisation du logement — créer « Habitation de France » sur le modèle d'EDF — , celle-ci est aussitôt récusée dans une assemblée pourtant majoritairement de gauche. L'heure est à la Reconstruction et non à la construction, ainsi qu'en atteste la Charte de la reconstruction votée à l'unanimité en octobre 1946, même si les besoins nés des destructions par faits de guerre ne représentent que 20 % des besoins totaux en logements.

Toutefois, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui a la tutelle du secteur des HBM, s'inquiète de cette absence de relance de la construction sociale. Il plaide auprès du ministère des Finances, en particulier auprès de la direction du Trésor, second acteur majeur du

Sabine Effosse

financement du logement social, pour relancer le secteur en déshérence. Pour cela, il avance deux arguments : d'une part, cela permettrait de supprimer les crédits alors accordés aux entreprises nationalisées (SNCF et Houillères) pour loger leur personnel — crédits sur lesquels le MRU n'a aucun droit de regard —, d'autre part, la multiplication des chantiers permettrait d'abaisser les coûts de construction (économie d'échelle).

Ces deux arguments font mouche. Le 3 septembre 1947, une loi institue un nouveau régime (provisoire) de prêts. Elle prévoit l'octroi aux organismes d'HBM de prêts directs du Trésor d'une durée de 65 ans (au lieu de 40 ans auparavant) à un taux de 2 %, les crédits ne devant porter que sur des immeubles collectifs afin de garantir une meilleure utilisation des ressources. Trois ans après, le 24 juin 1950, la loi Minjoz, du nom du député du Doubs, autorise les Caisses d'épargne à utiliser directement une partie de leurs fonds en prêts aux organismes HBM lorsque ceux-ci bénéficient de la garantie d'une collectivité locale. Fondamentales, ces deux mesures législatives, les premières en faveur du financement du logement social depuis la loi Loucheur de 1928, restent cependant anecdotiques sur le plan des sommes investies. Les crédits de paiements n'atteignent que 21 milliards de francs ce qui représente moins de 20 000 HBM lancés fin 1950 sur un total de 110 000 logements.

Cette faiblesse de la construction pose problème. Les restrictions alimentaires passées, les Français sont de plus en plus sensibles à la crise du logement. Face à la montée des revendications sociales et politiques à l'égard du logement, l'État décide alors de s'engager plus avant en faveur du logement. Mais cet engagement ne s'effectue pas en faveur du logement social.

Engagement de l'État : logement aidé *versus* logement social (1950-1963)

Deux lois, celle du 21 juillet 1950 et celle d'avril 1953 (plan Courant), inaugurent l'engagement de l'État en faveur du logement. Cet engagement financier passe par la création aux côtés du secteur libre (logements ne recevant aucune aide) et du secteur social (HLM), d'un troisième secteur, celui du logement aidé. Qu'est-ce que le logement aidé ?

Il s'agit d'un logement privé qui bénéficie d'une aide publique. Instaurée par la loi du 21 juillet 1950, cette aide consiste en l'attribution d'une prime par mètre carré construit, à laquelle peut s'ajouter un prêt spécial garanti par l'État et accordé par le Crédit foncier de France (CFF). Le logement aidé correspond donc aux logements qui bénéficient des prêts du CFF,

Le financement du logement social en France, 1947-1977

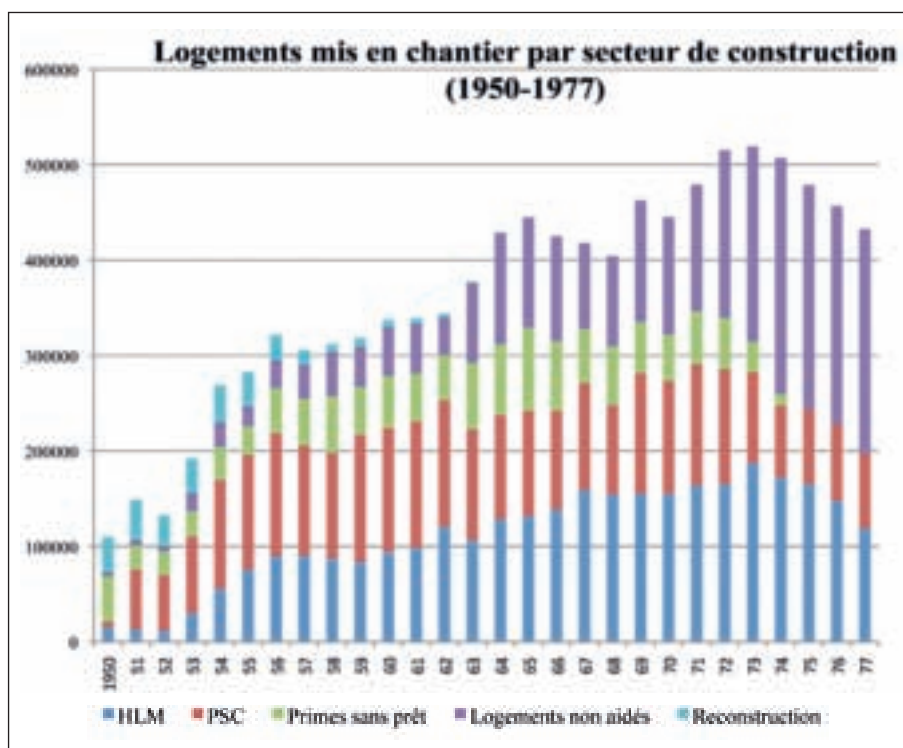
établissement qui a eu le monopole de la distribution de l'aide publique jusqu'en 1995 (création des prêts à taux zéro). Cette aide est destinée à l'origine essentiellement aux opérations d'accession à la propriété et est socialement indifférenciée, c'est-à-dire qu'elle n'est subordonnée à aucune condition de ressources. Elle constitue ce que l'on appelle une aide à la pierre. Les logements ainsi construits sont définis par des normes techniques de construction. Face à la pénurie, l'urgence est désormais d'inciter les Français à reprendre le « chemin de la pierre », à retrouver le goût de la pierre.

Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils préféré créer le logement aidé plutôt que d'utiliser l'existant, le logement social ? Pour au moins deux raisons.

En premier lieu, pour des raisons financières : il s'agit d'accroître le taux d'effort des Français et de limiter les dépenses immédiates. En misant sur des opérations d'accession à la propriété, le logement aidé contribue en effet à stimuler le taux d'effort des Français en matière de logements. Habités à la taxation des loyers — les loyers représentent en moyenne moins de 5 % des dépenses familiales au lendemain de la seconde guerre mondiale —, les Français ne considèrent pas ce poste comme prioritaire. La hausse progressive du niveau de vie incite, elle, les pouvoirs publics à modifier les répartitions des dépenses au sein des budgets familiaux. Cette vision gouvernementale s'appuie également sur la préférence des Français pour l'accession à la propriété. En privilégiant une aide à l'accession, l'État limite donc l'engagement financier autrement plus coûteux dans le secteur HLM essentiellement tourné vers des constructions locatives. En outre, toujours sur le plan financier, le mode de financement du logement aidé pèse initialement (les 5 premières années) sur la Banque de France, donc « la planche à billets », alors que les crédits HLM représentent une dépense budgétaire immédiate.

En second lieu, pour des raisons politiques : il s'agit d'éviter des débats parlementaires trop agités et de centraliser la politique du logement. Les crédits d'engagement aux HLM sont votés chaque année au Parlement. Compte tenu de l'atmosphère politique d'alors, le gouvernement a préféré éviter cette procédure. Le secteur aidé, qui est aux mains de l'administration (MRU et ministère des Finances), en centralisant les décisions, évite ainsi les contestations locales. En effet, le monde HLM est une « famille » hétérogène (distinction entre les sociétés anonymes et les offices publics) et nombreuse (2 730 organismes fin 1949 contre moins de 800 aujourd'hui) dont les pouvoirs publics se méfient.

Sabine Effosse



Précisément, quels ont été les résultats de ce choix ? Le secteur aidé a véritablement constitué le secteur moteur de l'effort de construction en France (cf. graphique) représentant jusqu'à plus de la moitié des mises en chantier durant la période 1953-1962. Il contribue à porter la vague d'accession à la propriété qui saisit alors la France à la faveur de la hausse du niveau de vie des Trente Glorieuses (35 % des Français sont propriétaires en 1954, 47 % en 1975, 57 % en 2007). Mais le secteur aidé a des limites, limites qui posent les bases, compte tenu de l'évolution du contexte économique et politique, de la relance du secteur social.

Évolution conjoncturelle et politique : la décennie glorieuse du logement social (1964-1973)

Alors que la décennie 1953-1963 est marquée par la création et l'essor du logement aidé, la suivante traduit l'âge d'or du logement social. De 1964 à 1975 inclus, c'est une moyenne de 156 500 HLM lancées par an (à comparer avec l'objectif actuel du Parti socialiste qui est de 150 000 par an). Ce haut niveau de construction n'est pas sans poser le problème du niveau d'aide supportable.

Le financement du logement social en France, 1947-1977

Cette évolution de la politique et du financement du logement s'explique avant tout par la conjoncture. La fin de la guerre d'Algérie et l'arrivée massive des rapatriés fait resurgir la question du logement. Malgré les progrès réalisés, les besoins demeurent immenses. C'est ainsi près de 500 000 logements par an qu'il s'agit de réaliser pour la période 1965-1970. Les investissements à réaliser sont tels que l'État entend, non seulement entamer la privatisation du financement en favorisant l'entrée des banques sur le marché immobilier (1966-67), mais également personnaliser l'aide publique. Plus sélective, accordée sous condition de ressources, cette aide publique est amenée à être distribuée par le secteur HLM qui connaît alors son âge d'or sur le plan quantitatif.

En effet, pour la première fois depuis l'engagement de l'État en faveur du logement, le nombre de logements financés par un prêt du Trésor est supérieur à celui des logements financés par des prêts du CFF. Les HLM sont alors, jusqu'en 1971, le premier secteur de financement avec une moyenne de 160 000 logements lancés par an (contre 53 000 en 2007 et 77 000 en 2009), soit un tiers des mises en chantier. Le sommet est atteint en 1973 avec un chiffre record de 187 300 mises en chantier.

Comment expliquer cet essor ? Trois conditions le fondent. Sur le plan financier d'abord, la fin de la guerre d'Algérie, le retour à l'équilibre des finances publiques avec le plan de stabilisation de 1963 et surtout la débudgétisation du financement du logement social autorisent une augmentation des crédits. La débudgétisation correspond à la création en 1966 de la Caisse des prêts aux HLM, caisse qui finance les organismes HLM grâce à un prêt unique consenti par la Caisse des dépôts et consignations, acteur historique du financement du logement social, qui devient ainsi, en se substituant au Trésor, le principal banquier du logement social. Sur le plan politique ensuite, la volonté de personnaliser l'aide publique en la subordonnant au respect de plafonds de ressources favorise le rééquilibrage des crédits au profit du logement social. De même, sur le plan local, la réforme de 1963 sur la composition des conseils d'administration des OPHLM au profit des représentants de l'État (la moitié au lieu d'un tiers) laisse plus de marge de manœuvre à l'administration centrale.

Enfin, le secteur HLM devient le fer de lance de la bataille de la production en favorisant le « tout collectif, tout locatif ».

Un financement axé sur le logement collectif et locatif

A l'heure actuelle, les HLM sont synonymes de logements collectifs et locatifs. Ainsi, dans la loi SRU de décembre 2000, les 20 % de logements

Sabine Effosse

sociaux que chaque commune doit s'efforcer d'avoir sur son territoire, selon l'article 55, sont bien définis comme des « logements locatifs sociaux » et la tentative d'y inclure les logements d'accès sociale à la propriété soulève régulièrement des polémiques.

Pourtant à l'origine, notamment dans la période de première expansion que constitue le programme Loucheur (1928-1933), financer le logement social c'était financer autant l'accès à ce que l'on appelait alors la petite propriété que le locatif. Ainsi 50 % des logements HBM construits en 1933 sont en accession contre 20 % en 1956 et 1962.

De même pour le type de logement, individuel (maison) ou collectif, l'après seconde guerre marque pour le logement social, l'avènement quasi exclusif du collectif alors même que la généralisation de la copropriété fait évoluer le lien, jusque là étroit, entre type de logement et statut d'occupation. Comment expliquer ce choix, synonyme d'HLM, du « tout collectif, tout locatif » ?

Le collectif : une logique modernisatrice et productiviste

Malgré la création en 1945 — et la date est symbolique —, de l'entreprise de maisons individuelles Phénix, qui s'emploie précisément à instaurer des procédés modernes de préfabrication, les acteurs de la politique du logement, MRU mais aussi ministère des Finances, font le choix de l'habitat collectif. Pour eux, l'habitat collectif est le meilleur moyen d'abaisser le coût du logement, préalable indispensable à une vaste politique de construction. Construire moins cher pour construire plus est l'objectif principal qui aboutit *in fine* à une forme architecturale bien connue, celle des grands ensembles.

La modernisation, l'industrialisation du bâtiment est en effet la priorité de l'après seconde guerre. Avec un coût unitaire moyen de 3,6 millions de francs, toutes dépenses confondues, en 1953, le logement français est trop cher. Ce coût s'explique par une trop grande diversité des produits et des corps de métier impliqués. La construction est longue — 3 000 heures de travail pour une durée de deux ans voire deux ans et demi — contre 2 080 et un an en Angleterre. La création du Centre scientifique et technique du bâtiment en 1948 correspond à ce vœu du gouvernement de favoriser la modernisation du bâtiment et la standardisation des logements produits. Dès lors, l'idée est qu'à chaque type de logement financé, que ce soit dans le secteur aidé ou dans le secteur HLM, correspond une norme de construction afin de dégager des gains de productivité.

Le financement du logement social en France, 1947-1977

Ainsi, dès 1948-1949 et plus encore en 1957-1958 avec l'arrêt « Urbanisme, HLM, crise du logement », les chantiers industrialisés à haute productivité lancés sous l'égide du MRU édifient uniquement du logement collectif. C'est, dans les années 1960, le temps des « chemins de grue » synonyme de barres et des grands ensembles dont la monotonie architecturale est tôt dénoncée.

Cette orientation en faveur du « tout collectif » est également soutenue par un autre facteur : la maîtrise foncière. L'absence de politique et de fiscalité foncières adéquates en France, problème peu étudié et toujours d'actualité, incite également à construire du collectif dont l'emprise au sol est moindre. Avec les Zones à urbaniser en priorité (ZUP) créées en 1958 au profit de programmes de construction de plus de 500 logements, la procédure de préemption des terrains est facilitée. Fer de lance d'une vaste politique de construction de logements collectifs, cette mesure est complétée en 1962 par les Zones d'aménagement différé (ZAD). Efficaces quant au prix d'achat des terrains, ces dispositions modifient toutefois la physionomie de la ville avec une production du bâti en discontinuité avec le tissu urbain préexistant. Les logements sociaux s'édifient hors de la ville-centre alors même que les transports en commun sont insuffisants. Les grands ensembles, qui désignent alors l'habitat collectif, souffrent d'emblée d'une relégation, d'une ségrégation spatiale avant même tout problème social.

Les grands ensembles : symboles de la modernité ou « taudis neufs » ?

Ces grands ensembles justement étaient censés incarner la modernité. Si des considérations financières ont joué dans leur édification, il faut mentionner le poids de l'influence des architectes en chef retenus par le MRU pour la construction des grands programmes de logements sociaux, tous fervents partisans de la Charte d'Athènes et du fonctionnalisme édicté par Le Corbusier. Proches de certains ministres de la construction, notamment Eugène Claudius-Petit, ces partisans du fonctionnalisme voyaient dans l'habitat collectif, le vecteur de la modernité et du confort.

Cette conception est partagée par certains parlementaires, notamment socialistes mais pas seulement. Ainsi en février 1948, une proposition de loi visant à instituer un service national du logement afin de construire 500 000 logements, déposée par Jean Minjoz, député socialiste du Doubs, justifie cette création pour des raisons financières, techniques mais aussi esthétiques, la création de « grands ensembles » devant permettre de « tirer

Sabine Effosse

parti, au profit de tous, des espaces libres, des masses de verdure, des vues directes que détruit, en général, un individualisme excessif et mal compris ».

Pourtant cette conception moderniste n'a pas résisté aux contraintes financières. Si les grands ensembles devaient incarner le confort, les équipements modernes, ils ont rapidement souffert de ce que l'on appelle la « forfaitisation » des prêts, forfait ou tarif établi en fonction du type de logement édifié, forfaitisation instaurée dès 1961 et qui contribue à déconnecter le prêt de l'indice du coût de la construction. La réévaluation de ce forfait ne suivant pas la hausse du coût de la construction, cette procédure contribue à l'édification de logements de médiocre qualité voire à des « taudis neufs » et ce malgré des financements complémentaires comme ceux apportés par la participation des employeurs à l'effort de construction (1 % logement instauré en 1953). Le paradoxe est que plus l'aide de l'État est importante, moins la qualité de l'habitat est bonne. Déjà « ségrégués », relégués spatialement, les grands ensembles (près de 200 sont construits jusqu'en 1973) contiennent dès leur édification le problème d'une dégradation précoce du bâti.

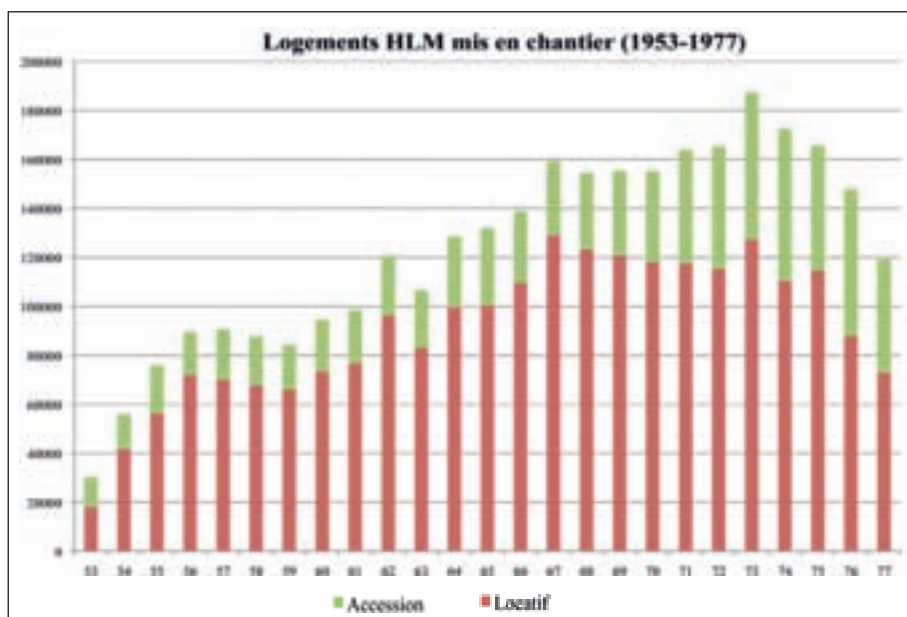
Toutefois, cet engouement pour le collectif, qui n'est pas uniquement propre à la France mais à une large partie de l'Europe, n'est pas spécifique au logement social. Le logement aidé se caractérise également par l'édification de nombreux logements en copropriété. En revanche, ce qui est propre au secteur HLM, c'est le choix du locatif, très différent de ce qui se passait avant guerre et qui distingue précisément en France le secteur aidé du secteur social.

Le locatif : la particularité des HLM.

Contrairement au choix du collectif, propre à l'ensemble du secteur bénéficiant d'une aide publique, le choix du locatif est spécifique au logement social. Il résulte de la volonté du MRU de faciliter la mobilité de la main d'œuvre dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire naissante. Dès la mise en place pérenne des conditions de prêts aux HLM en 1954, 80 % des crédits vont aux opérations locatives (cf. graphique). Cette tendance de fond perdure même si ponctuellement des opérations de promotion du logement individuel ont lieu comme à la fin des années 1960 avec les « Chalandonnettes » du nom du ministre qui en a fait la promotion, Albin Chalandon.

Ce choix du tout locatif soulève le problème des loyers pratiqués dans le secteur HLM et donc celui des bénéficiaires. En fait, la question du rôle

Le financement du logement social en France, 1947-1977



à attribuer au logement social et donc des bénéficiaires visés par ce logement subventionné est posée dès la création des HBM. La loi qui codifie les textes sur les HBM de 1922 précise que celles-ci doivent être réservées aux « personnes modestes vivant principalement de leurs salaires ». Qu'en est-il pour les années qui marquent l'âge d'or des HLM ?

La diversification « vers le haut » des catégories de logements HLM

Il faut noter qu'au début des années 1960, parallèlement à l'essor de ce secteur, la catégorie de logements HLM se diversifie considérablement « vers le haut ». On assiste notamment à la création, en 1961, des immeubles à loyer normal et, en 1968, des immeubles à loyer moyen destinés aux classes moyennes et aux ménages de jeunes cadres. En fait, à l'heure de la crise quantitative du logement, les HLM servent avant tout une politique de construction et conservent une vocation généraliste et non socialement différenciée. Ainsi la notion, et la réalité, de plafond de ressources ne sont établies pour l'accès à une HLM qu'en 1954 et ne contribuent à évincer que 15 % des ménages français (on observe la même tendance en RFA avec seulement 25 % de ménages exclus).

En 1958, le principe de surloyer, contrepartie de la mesure de maintien dans les lieux quelle que soit l'évolution ultérieure des revenus, est instauré mais ne rencontre guère la faveur des organismes d'HLM eux-mêmes, soucieux d'équilibrer leurs opérations et donc de conserver leur clientèle

Sabine Effosse

de classes moyennes. Ainsi, 23 % de la clientèle des HLM sont des cadres au début des années 1970, souvent de jeunes diplômés avec enfants pour lesquels cet habitat ne constitue qu'une étape dans leur trajectoire résidentielle. *A contrario*, d'autres ménages modestes ne peuvent y prétendre. Cette inégalité d'accès conduit à la réforme d'un système d'aide malgré tout encore largement fondé sur l'aide à la pierre. Le rapport Barre présenté en 1975 et adopté en 1977 préconise ainsi une réforme globale du financement du logement dans le sens d'une plus grande personnalisation de l'aide.

Conclusion

De 1946 à 1975, le parc immobilier français passe de 12,7 à 21 millions de logements. Sur ces 8,3 millions de logements supplémentaires — dont 8 millions construits de 1953 à 1975 — 44 % sont des logements aidés (dont 12 % de primes sans prêts du CFF), 30 % des HLM, 22 % des logements privés et 4 % des logements reconstruits.

Ce bilan chiffré montre avant tout l'importance de l'aide publique apportée à la construction (80 % des logements construits) mais aussi une aide qui ne va pas forcément au secteur HLM qui représente entre 30 et 35 % des logements financés. La politique de financement du logement inaugurée après guerre n'a donc pas utilisé de façon systématique et privilégiée le secteur HLM. Ceci est dû à la fois à des motifs économiques — il s'agit de ménager les finances publiques et donc de maintenir un niveau d'aide supportable — et à des motifs politiques qui tendent à préférer une politique centralisée et administrative du logement pour s'affranchir du contrôle parlementaire exercé sur les crédits HLM. Mais, avec la crise du logement (1 million de rapatriés en 1962) et l'assainissement de la situation des finances publiques, les pouvoirs publics choisissent de relancer le secteur social durant la décennie glorieuse où le niveau de construction HLM dépasse 150 000 logements par an avec un pic à 187 300 en 1973, année où la circulaire Guichard supprime les grands ensembles.

En second lieu, cette politique de financement, fondée sur une aide à la pierre avec des normes de construction, technique pour chaque type de logements édifié, s'inscrit dans une logique modernisatrice et productiviste. Elle a favorisé le tout collectif, comme pour l'ensemble du secteur de la construction immobilière malgré la préférence des Français pour l'habitat individuel, avec une accentuation encore plus nette pour les

Le financement du logement social en France, 1947-1977

HLM. On retrouve ainsi cette préoccupation dans la loi SRU de décembre 2000 dans laquelle les logements sociaux se définissent comme locatifs, cette définition posant de manière récurrente le problème de la clause de maintien dans les lieux.

Enfin, dans une période de crise aiguë du logement, les HLM apparaissent bien comme des auxiliaires de la politique de construction et conservent une vocation généraliste. En 1954, 85 % des ménages français peuvent y prétendre, 66 % aujourd'hui. Ce constat n'est pas sans reposer la question de la finalité du parc social considéré tour à tour comme un amortisseur du marché du logement ou comme un secteur devant être réservé aux plus modestes.

Sabine Effosse

Références bibliographiques

Dufaux (Frédéric), Fourcaut (Annie), *Le monde des grands ensembles*, Paris, Créaphis, 2004.

Effosse (Sabine), *L'invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003 « Le financement du logement social en Europe depuis 1945 » (dossier coordonné par Sabine Effosse), *Histoire & Sociétés*, Revue européenne d'histoire sociale, n8 20, septembre 2006, p. 4-66.

Effosse (Sabine), « L'enjeu économique de l'habitat collectif en France au temps des Trente Glorieuses », *Revue du Nord*, t. 91, n8 381, juil-sept. 2009, p. 553-562.

Flamand (Jean-Paul), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989.

Fourcaut (Annie), Voldman (Danièle) (dir.), « Financer l'habitat : le rôle de la Caisse des dépôts et consignations aux XIX^e-XX^e siècles », *Histoire urbaine*, n8 23, déc. 2008.

Guerrand (Roger-Henri), *Cent ans d'habitat social. Une utopie réaliste*, Paris, A. Michel, 1989.

Haugas-Darraspen (Henri), *Le financement du logement en France*, Paris, La Documentation française, 1994.

Lefebvre (Bernard), Mouillart (Michel), Occhipinti (Sylvie), *Politique du logement : 50 ans pour un échec*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Lengereau (Éric), *L'État et l'architecture. Une politique publique ?*, Paris, Picard/Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2001.

Renard (Vincent), « L'économie du logement : le préalable foncier », in Segaud (Marion), Bonvalet (Catherine) et Brun (Jacques) (dir.), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1998, p. 201-209.

Segaud (Marion), Brun (Jacques), Driant (Jean-Claude) (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, A. Colin, 2002.

Topalov (Christian), *Le logement en France : histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1987.

Le financement du logement social en France, 1947-1977

ENTREPOSE

161, RUE DE COURCELLES - PARIS
TEL.: WAGRAM 66-71

OSATURE METALLIQUE TUBULAIRE

OSATURES
METALLIQUES
TUBULAIRES

SIC

SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE
DE
CONSTRUCTIONS

161, RUE DE COURCELLES - PARIS
TEL.: WAGRAM 66-71

Publicité pour la société Entrepose qui commercialise le procédé La Lorraine (TA, n8 1-2, 1949).



LA PREFABRICATION EN FRANCE DIVERSITE ET RAFFINEMENT

de la culture constructive
dans l'immédiat après-guerre

Yvan Delemontey

Yvan Delemontey est architecte et docteur de l'Université Paris-8 Vincennes-Saint-Denis et de l'Université de Genève. Il est depuis 2010 enseignant-chercheur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) au sein du laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne (TSAM). Ses travaux portent sur les systèmes constructifs industrialisés après 1945 et la sauvegarde du patrimoine architectural du XX^e siècle. Il a récemment publié aux Editions Infolio avec Franz Graf, Philippe Grandvoinet et Christian Bischoff, *Honegger frères, architectes et constructeurs (1930-1969) : de la production au patrimoine.*

Alors qu'au cours du XX^e siècle, la construction devient un objet de spéculation inédit pour les architectes, les années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale en font un champ d'expérimentation à part entière au point de renouveler le langage architectural. Face aux besoins immenses de la reconstruction de la France, l'État, via le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), engage le bâtiment dans la voie de l'industrialisation de ses moyens de production, bouleversant de manière irréversible les habitudes d'un secteur réputé « ancestral ». Plus que jamais auparavant l'intérêt des concepteurs se tourne vers les méthodes et les techniques nouvelles de mise en œuvre, l'organisation rationnelle du travail, la mécanisation des chantiers. À l'intérieur du consensus qui s'établit autour de la modernisation du secteur de la construction émerge un thème dominant : celui de la préfabrication. C'est à travers cette nouvelle thématique que va se déployer toute la diversité et le raffinement de la culture constructive française, alliant de façon magistrale modernité et tradition.

Un secteur archaïque

Au lendemain de la guerre, le bâtiment est considéré à juste titre comme un secteur archaïque dont tous les acteurs s'accordent à dénoncer le « retard ». Alors que ce déficit de modernisation est en partie

Yvan Delemontey

justifié par l'atonie de la construction en France durant l'Entre-deux-guerres, puis l'arrêt de presque toute activité sous l'Occupation, il s'explique surtout par la nature même du bâtiment. En effet, à la différence des autres secteurs de production de masse, le bâtiment est toujours resté largement artisanal, la plupart des parties constitutives d'une construction étant généralement réalisées sur mesure selon les désirs du client. Sur les 165 000 entreprises du bâtiment et des travaux publics qui se partagent le marché national à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 80 % ne comptent pas plus de cinq ouvriers¹. Financièrement fragiles et faiblement outillées, ces petites structures peinent à croître du fait de la dissémination des chantiers, de leur importance variable et de leur durée inégale, auxquelles s'ajoutent le poids des fluctuations saisonnières et surtout le manque chronique de coordination consécutif à l'intervention simultanée des nombreux corps d'état sur le chantier. À ces défauts rédhibitoires, s'ajoute au lendemain de la guerre une double et dramatique situation de pénurie qui se traduit par une carence en matériaux de construction liée au rationnement des matières premières comme le charbon et l'acier, et un manque de main-d'œuvre, notamment de main-d'œuvre qualifiée, amplement réduite et dispersée par la guerre.

Comment, dans ces conditions, construire vite, en masse et au moindre coût ? L'immense tâche qui attend les reconSTRUCTEURS apparaît d'autant plus difficile que l'impréparation du bâtiment et de ses acteurs est grande. Alors que le temps nécessaire aux études et à la mise au point des plans semble incompressible, l'exécution en revanche doit pouvoir embrasser des méthodes de construction plus rapides que celles d'autrefois. On s'accorde alors à faire évoluer le bâtiment dans une voie vers laquelle il ne s'était que timidement orienté avant-guerre, à savoir son industrialisation. Celle-ci revêt différents aspects tous parfaitement complémentaires : recherche scientifique appliquée aux matériaux et à leur production, organisation rationnelle du travail, mécanisation du chantier, normalisation et préfabrication.

La mécanique de la préfabrication

Plus que tout autre, ce dernier aspect fait l'objet d'un engouement immédiat. Alors que ni le mot, ni la chose ne sont nouveaux, la préfabrication devient un slogan à la mode que les différents acteurs de la

1. Jacques Pilpoul, « Nécessité de l'industrialisation du bâtiment », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, numéro hors série, novembre 1946, p. 4.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

construction entonnent à l'unisson face à l'urgence et la gravité de la situation². Désormais, pour être authentiquement moderne, toute construction se doit d'être une construction préfabriquée ! Son omniprésence, du moins dans les têtes, est telle qu'elle s'applique indifféremment à tous les matériaux, des plus modernes comme le béton et l'acier, aux plus primitifs comme le bois, la pierre, le plâtre ou la terre cuite, ainsi qu'à toutes les parties de la construction à l'instar des murs, des poteaux, des planchers, des cloisons, des réseaux et du mobilier intérieur. Si rien ne semble pouvoir échapper à la préfabrication, personne n'est épargné. À elle seule, elle mobilise des centaines d'inventeurs qui mettent au point une pléthore de procédés. Loin d'être exclusivement une affaire d'ingénieur, c'est davantage une pluralité d'acteurs qui participent à ce « bouillonnement d'idées » — architectes, constructeurs, industriels, autodidactes, carriers, etc. —, représentative en cela de la mosaïque de métiers qui compose le bâtiment.

Alors que les Américains ou les Anglais identifient la préfabrication à la « maison en série », c'est-à-dire à une construction légère, destinée à être reproduite un très grand nombre de fois, fabriquée intégralement en usine et assemblée sur le chantier, la notion revêt en France une autre réalité. Aux antipodes d'une « préfabrication totale » calquée de manière simpliste sur le modèle de la chaîne automobile, on s'oriente davantage vers une « préfabrication partielle » mettant en œuvre des « éléments et ensembles préfabriqués³ » destinés à être intégrés dans un tout plus vaste. Celle-ci est indissociable des recherches entreprises dès 1942 sur la normalisation modulaire⁴ qui conçoit le bâtiment avant tout comme un ensemble interchangeable de « pièces détachées⁵ ». Initiée pendant la guerre, cette « solution française⁶ » a le mérite d'être plus réaliste, c'est-à-dire qu'elle apparaît

2. « Quelques opinions sur la préfabrication et l'industrialisation du bâtiment », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 4, janvier 1946, p. 13-18 ; « Notre enquête sur l'industrialisation du bâtiment », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, numéro hors série, novembre 1946, p. 79-85.

3. Pol Abraham, *Architecture préfabriquée*, Paris, Dunod, 1946.

4. Jacques Maily, *La normalisation*, Paris, Dunod, 1946.

5. André Leconte, « L'Architecture et la reconstruction », *L'Architecture française*, n° 29, mars 1943, p. 7.

6. André Bouxin, « Provisoire ou définitif ? », *Techniques & Architecture*, série 4, n° 11-12, juillet 1945, p. 180.

Yvan Delemontey

plus en adéquation avec la capacité productive de l'industrie du pays, de ses traditions professionnelles et du « goût » dominant des Français en matière d'habitat. Elle possède également la particularité de recourir presque exclusivement à un matériau réputé national dont la France a su se faire le champion : le béton. La suprématie de ce matériau, dont les avantages technico-économiques sont évidents — faible coût, facilité d'approvisionnement et de mise en œuvre, plasticité formelle, etc. —, est indissociable de l'économie de guerre qui absorbe alors la quasi-totalité des besoins en acier pour l'armement. À la Libération, la priorité donnée à la remise en état de l'outil industriel et des grandes infrastructures de transport au détriment de la reconstruction des villes confisque à nouveau une grande partie de l'acier dont aurait pu bénéficier le bâtiment, favorisant une fois encore le béton.

Surpasser la construction traditionnelle

Bien qu'elle prenne les formes les plus diverses, la préfabrication française obéit à des principes intangibles contenus dans l'excellente définition qu'en donne l'Union syndicale nationale de la préfabrication du bâtiment (USNPB) :

« Une construction dite préfabriquée est celle dont les parties constitutives sont en majorité exécutées, en série, en atelier avec la précision des méthodes industrielles modernes pour former un système constructif cohérent, satisfaisant, suivant sa destination à des conditions normales de résistance, d'aspect, d'habitabilité, de confort et de durée avec le minimum d'entretien. Cette construction doit pouvoir, en raison d'une gamme de montage précise et détaillée être édifiée par une main-d'œuvre courante, rapidement, sans à coups, retouches ni modifications par le moyen d'opérations simples de montage, de réglage et de raccordement, les travaux de parachèvement étant réduits au minimum⁷. »

Quatre types d'arguments militent en faveur de la préfabrication. Le premier concerne l'amélioration des conditions d'exécution dans le sens d'une plus grande efficacité de la mise en œuvre sur le chantier. Pour les tenants de la préfabrication, l'exécution traditionnelle est de manière fatale une opération de mauvais rendement qu'il faut à tout prix éliminer. En concentrant la plupart des tâches en usine, c'est-à-dire en amont du processus constructif, la préfabrication fait du chantier un lieu exclusif de montage et non plus, comme avant, un lieu de fabrication avec son

7. Union Syndicale Nationale de la Préfabrication du Bâtiment, « La préfabrication. Ses conditions d'emploi », s. d. (c. 1949), dactyl., p. 3, AN/CAC/19790641/BT 1301.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

cortège d'improvisations, de gaspillages et d'inorganisations. Le second argument réside dans le supplément de qualité constructive que doit garantir la préfabrication, aux antipodes de l'image de « camelote » qui lui colle à la peau. C'est en faisant un usage juste des matériaux, contrairement à la construction traditionnelle accusée de les gaspiller inutilement, et en décomposant rigoureusement les différentes parties d'un ouvrage que la préfabrication permet de traiter la construction d'un point de vue exclusivement fonctionnel. Cette rationalité nouvelle qui passe par l'utilisation d'un minimum de matières conduit inévitablement à un allègement de la construction qui constitue le troisième argument en sa faveur. Ce gain pondéral est d'autant plus recherché qu'il facilite le transport et les manipulations successives. Enfin, ce tableau ne serait pas complet sans considérer la dimension sociale et morale de cette nouvelle manière de construire. Il est vrai que les conditions de travail sur les chantiers sont difficiles et rebutantes pour beaucoup : travaux de force, évolutions sur échafaudages et sous les intempéries, entraves et dangers nombreux, salissures, aléas saisonniers, déplacements intempestifs, etc. En simplifiant et réduisant les façons sur le tas au profit d'un travail en atelier ou à l'usine, la préfabrication apparaît comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des ouvriers en les rapprochant de celles de l'industrie. Certains vont jusqu'à voir dans cet heureux transfert un moyen de lutte contre l'alcoolisme, fléau qui touche de manière dramatique les ouvriers du bâtiment à cette époque⁸.

Une myriade de procédés

À la Libération, on assiste au déferlement d'une multitude de procédés de préfabrication qui tendent à rationaliser la construction. En effet, entre 1945 et 1949, c'est près de 400 « matériaux nouveaux et procédés non traditionnels de construction » qui sont examinés par la Commission d'agrément du MRU⁹. Leur diversité est révélatrice de la fragmentation d'un secteur composé d'un grand nombre de petites entreprises locales qui développent chacune de leur côté leur système. Bien qu'une partie de ces procédés existe avant-guerre — dont certains ne connaissent d'ailleurs le succès qu'après 1945 — la plupart sont élaborés pendant le

8. Jean Baret, « La préfabrication lourde », *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics*, n° 96, décembre 1955, p. 1287-1318.

9. Paulin Roger, « Remarques sur les planchers et les murs préfabriqués », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, numéro spécial, mars 1950, p. 64-70.

Yvan Delemontey



Couverture de la revue Techniques & Architecture consacrée aux enveloppes architecturales (TA, n8 11-12, 1949).

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

conflit, moment privilégié de réflexion et de mise au point des systèmes constructifs.

Il est aisé de constater que la plupart d'entre eux se focalisent sur le gros œuvre, à savoir les planchers et les enveloppes. C'est d'ailleurs ces dernières qui nous intéressent le plus, les problèmes engendrés par leur préfabrication étant autrement plus complexes. Alors que le plancher doit répondre à des conditions peu nombreuses et relativement faciles à remplir (résistance aux efforts statiques et au feu), les fonctions multiples du mur imposent des exigences souvent contradictoires et difficiles à satisfaire. La première de ces fonctions est d'ordre structurelle, le mur ayant vocation à porter les éléments de la construction, son poids propre et les surcharges d'utilisation ; la deuxième consiste à isoler thermiquement et phoniquement l'habitation de l'atmosphère extérieure ; la troisième assure la protection contre les intempéries. À ces trois fonctions constitutives s'ajoute celle du rôle déterminant de l'enveloppe dans l'aspect architectural de l'édifice. L'immense variété des nouveaux systèmes constructifs qui se développent dans les années 1940 et qui visent, chacun à leur manière, à résoudre ces différentes fonctions, témoignent de la prépondérance de ce thème. Ainsi, sans être plus nombreuses, les solutions proposées pour les murs sont assurément plus variées et surtout plus raffinées que celles portant sur la préfabrication des planchers.

Penser par synergie

La majeure partie des procédés de construction de mur porteur développés pendant et immédiatement après la guerre prend essentiellement la forme de blocs de béton aggloméré. Utilisés avec succès dans les années 1920 et 1930, notamment grâce à la technique de la vibration mise au point par l'ingénieur Eugène Freyssinet à la fin de la Première Guerre mondiale, ils possèdent des propriétés physiques et mécaniques au moins comparables, voire supérieures aux matériaux traditionnels qu'ils remplacent (pierre, brique). Ils se présentent ainsi comme des éléments légers et de faibles dimensions ne nécessitant aucun matériel spécial de levage ou de manutention. Leur haut niveau de finition permis par une fabrication rigoureuse en usine, de même que leur mise en œuvre simplifiée par des systèmes d'assemblage ingénieux, permettent d'accroître le rendement sur le chantier tout en faisant l'économie importante d'une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée. Une attention particulière est portée à leur qualité constructive et au confort des habitations dont ils constituent l'enveloppe. Ainsi, leur isolation thermique est obtenue au moyen d'alvéoles

Yvan Delemontey

judicieusement placées, de construction à double paroi ou par la nature même des matériaux qui les composent (béton de pouzzolane, de mâchefer, etc.).

Si certains de ces procédés apportent des améliorations ponctuelles tout en obéissant à des règles habituelles de mise en œuvre (procédés Besser, Bloc Eta, Chéops Thermo-Knapen, Cora, Zryd), la plupart ne se contentent pas de faire mieux que les matériaux traditionnels. En effet, leur spécificité ne réside pas tant dans un accroissement de leurs performances — structurelle, thermique, économique, d'exécution — que dans une évolution vers la polyvalence fonctionnelle des éléments constructifs et leur interaction au sein du processus de construction. Ainsi, chaque élément, par sa forme, sa dimension et sa matérialité rigoureusement définies, joue non seulement de manière optimale le rôle qui lui est dévolu au sein de l'enveloppe, mais optimise, par sa combinaison avec les autres, la mise en œuvre sur le chantier. En témoignent, par exemple, les alvéoles assurant l'isolation thermique du mur et qui offrent bien souvent l'opportunité de couler les potelets d'une ossature en béton armé (procédés A47, Barbé, Coignet, Ottin, Rouzaud, etc.). On réalise ainsi une économie non négligeable de bois de coffrage tout en simplifiant l'exécution sur le chantier, diminuant par là la quantité de main-d'œuvre qualifiée nécessaire (boiseurs et coffreurs en particulier). Cette pensée par synergie dans laquelle les différentes parties d'un ouvrage assurent plusieurs fonctions simultanément est un aspect fondamental de la préfabrication dans l'immédiat après-guerre¹⁰.



Réunis ensemble, les composants du procédé A47 forment des alvéoles qui permettent de glisser une armature afin de couler l'ossature de l'enveloppe (AA, n8 18-19, 1948).

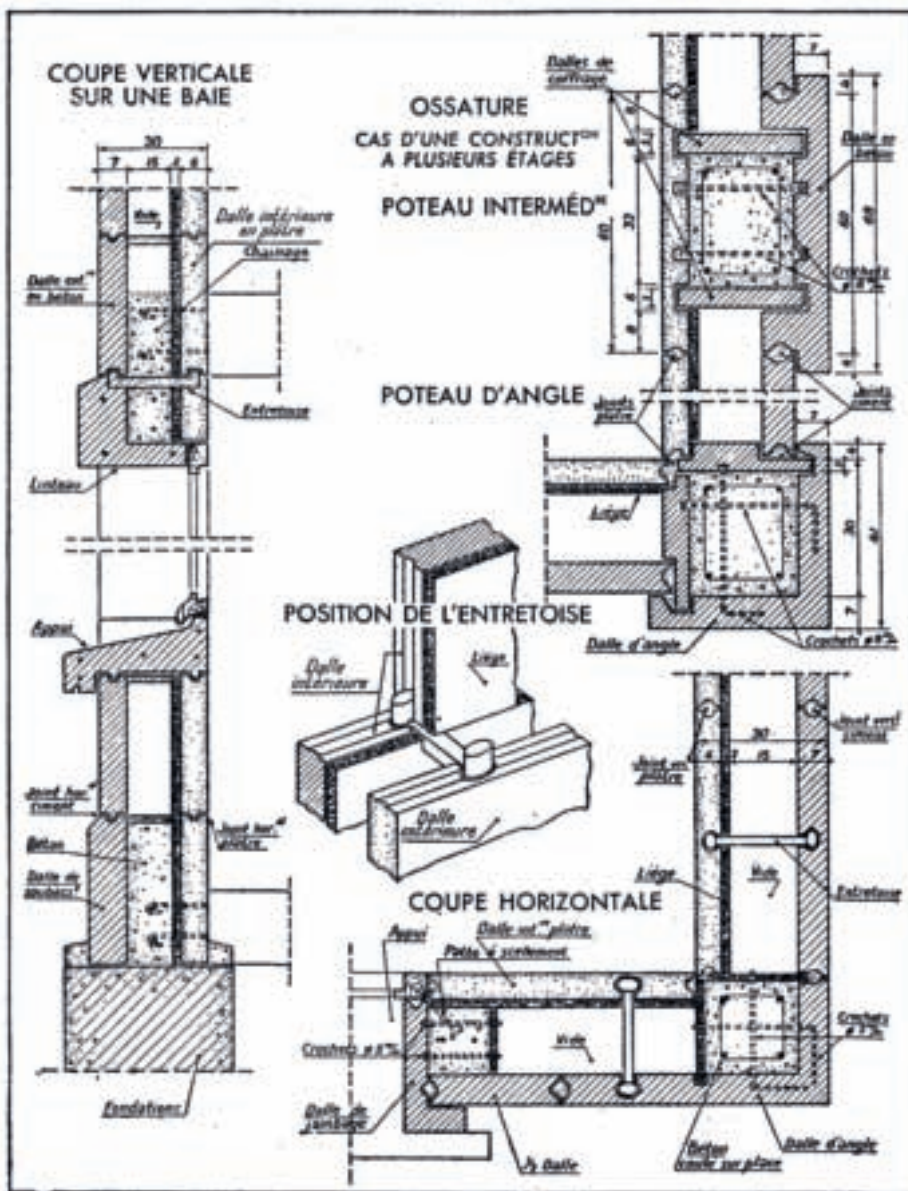
10. Pour un panorama des différents procédés de préfabrication ayant recours aux blocs de béton aggloméré et leur dimension synergétique, voir Yvan Delemontey, *Le béton assemblé. Préfabriquer la France de l'après-guerre (1940-1955)*, thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis/Université de Genève, 2009.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre



Constitution d'un mur triple couche réalisé par le procédé Le Village Français (Archives CSTB).

Yvan Delemontey



Axonométrie constructive éclatée du procédé Caudet (Cahiers du CSTB, vol. 2, cahier 17, 1948).

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

Maçonnerie profilée

Moins répandues que les agglomérés, les dalles de façade porteuses en béton moulé obéissent aux mêmes principes de fabrication, d'économie et de montage. Composé de plusieurs parois distinctes séparées par des vides d'air ou un remplissage de matériaux isolants, ce type d'enveloppe se distingue par la finesse de leurs composants qui témoigne de la volonté de réduire toujours plus la quantité de matière utilisée. Mis au point pendant la guerre, le procédé Le Village Français est ainsi composé d'une stratification de trois lames parallèles séparées par deux vides d'air et assurant les différentes fonctions du mur : une lame externe de parement en pierre de seulement 4 centimètres d'épaisseur, une lame porteuse médiane en béton de mâchefer de 5 centimètres et une lame intérieure en plâtre lissée sur une face de même épaisseur¹¹. La liaison des différentes couches est ici assurée par une série d'entretoises cubiques en béton disposées entre les lames et traversées de fils de fer galvanisés noyés dans les joints. La question de la solidarisation des éléments est cruciale dans ce genre de procédé au point de faire l'objet de solutions variées. Dans le cas du procédé Cauvet, les deux parois de l'enveloppe sont ainsi réunies au moyen d'entretoises en béton formées de deux becs saillants aux extrémités reliés par un corps de forme allongée¹². Le procédé Estienne permet, quant à lui, de glisser des cloisonnements perpendiculaires aux dalles jouant à la fois le rôle de raidisseur et de coffrage perdu pour la réalisation de potelets d'ossature¹³. D'autres vont jusqu'à intégrer les éléments de liaison aux dalles mêmes. C'est le cas



Publicité pour les éléments préfabriqués Estienne (TA, n8 9-10, 1944).

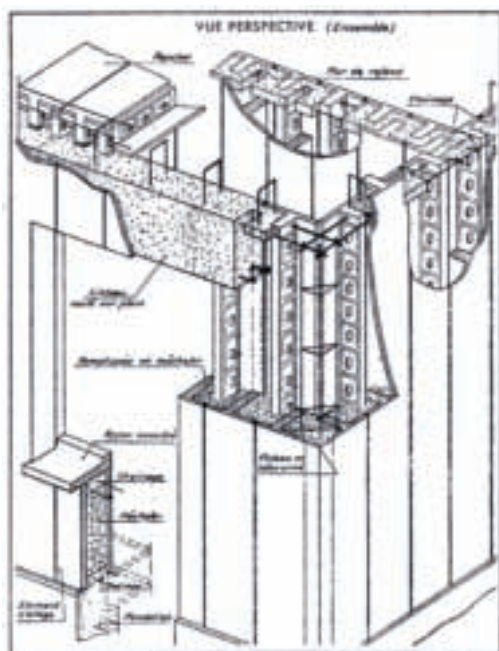
11. Henri Gutton, « Procédés de construction (1^{ère} série). 2. - Maçonnerie légère », *Techniques & Architecture*, série 4, n° 11-12, juillet 1945, p. 202.

12. « Agrément technique des matériaux nouveaux et des procédés non traditionnels de construction. Extraits d'agrément, première série. Murs portants Cauvet », *Cahiers du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)*, vol. 2, cahier 17, octobre 1948.

13. « Agrément technique des matériaux nouveaux [...] Extraits d'agrément, neuvième série. Murs portants Estienne », *Cahiers du CSTB*, vol. 10, cahier 101, 1950.

Yvan Delemontey

du procédé ERIES (Économie Rapidité Isolation Esthétique Solidité) qui met en œuvre des dalles de béton nervurées permettant d'accroître leur rigidité tout en simplifiant l'exécution puisqu'il n'est fait recours à aucune pièce supplémentaire¹⁴. L'utilisation de nervures permet alors d'envisager des éléments de plus grande dimension pouvant atteindre la hauteur d'un étage courant. Inspiré du procédé Mopin mis au point lors de la réalisation des cités d'habitations du Champ-des-Oiseaux (1927-1933),



Axonométrie constructive éclatée du procédé Schoup
(Cahiers du CSTB, vol. 5, cahier 51, 1949).

à Bagneux, et de la Muette (1931-1934), à Drancy¹⁵, le procédé Schoup met en œuvre des éléments verticaux en béton vibré ayant une section en T dont l'âme est percée d'évidements circulaires, les ailes constituant la dalle de parement fini¹⁶. L'augmentation de la taille des composants, et donc de la surface de mur couverte par un même élément, simplifie considérablement l'exécution sur le chantier, d'autant que ce procédé possède la particularité d'utiliser les mêmes éléments pour la confection des cloisons et des planchers.

14. André Bigard, « Les solutions d'urgence et le problème des matériaux », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 2, juillet-août 1945, p. 82.

15. Au sujet de ces deux cités représentatives des recherches les plus avancées dans le domaine de la préfabrication dans l'Entre-deux-guerres, voir respectivement « La nouvelle Cité du Champ-des-Oiseaux », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 2, 1932, p. 57-63 ; Eugène Beaudouin, Marcel Lods, « Étude sur la rationalisation. Méthodes de construction standard dans le bâtiment », *Chantiers. Organe technique de l'Architecture d'aujourd'hui*, n° 2, mars 1933, p. 3-35.

16. « Agrément technique des matériaux nouveaux [...]. Extrait d'agrément, quatrième série. Murs portants Schoup », *Cahiers du CSTB*, vol. 5, cahier 51, juillet 1949.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

Les Éléments Préfabriqués **ERIES**

LAURÉATS du Concours de Béton Banché du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

SOLUTIONS DÉFINITIVES
SOLUTIONS D'URGENCE

MATÉRIAU PROFILÉ
consommant moins de ciment qu'il n'en faut pour le mortier et l'enduit d'un mètre en briques
TROIS FOIS PLUS ISOLANT

ECONOMIE
RAPIDITÉ
ISOLATION
ESTHÉTIQUE
SOLIDITÉ

LES ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS ERIES

87, RUE D'ABOUKIR PARIS - GUT. 94-41

Usine à BONNEUIL-sur-MARNE (Seine)

Publicité pour les éléments préfabriqués ERIES (AF, n8 50, 1945).

Yvan Delemontey

L'idéal du montage à sec

Certains procédés vont encore plus loin dans la préfabrication. Ils consistent à fabriquer intégralement en usine une ossature porteuse entre laquelle prend place un remplissage constitué de dalles de parement en béton moulé. L'objectif est d'éliminer la dimension traditionnellement humide du chantier au profit d'un montage à sec, comme le proposait déjà un certain nombre de systèmes constructifs industrialisés d'avant-guerre. Ils se présentent comme de grands jeux de construction de type Meccano dans lesquels l'allègement des pièces et leur facilité d'assemblage constituent les principaux atouts. S'ils permettent de réaliser des bâtiments pérennes, ces procédés conviennent particulièrement pour réaliser les nombreuses constructions provisoires, légères et démontables, dont le pays a besoin au lendemain de la guerre (centres d'hébergement, camps de réfugiés, logements d'ouvriers employés sur les grands chantiers d'équipement industriel, etc.). Alors que les principes constructifs sont relativement semblables d'un procédé à l'autre, ils se distinguent essentiellement par la nature de l'ossature porteuse qui peut être soit métallique, soit en béton.

Dans le premier cas, il s'agit de réunir les avantages d'une structure en acier (précision, légèreté, rapidité d'exécution) avec ceux d'une enveloppe maçonnerie offrant des conditions d'isolation, de résistance et d'aspect les plus satisfaisantes. Le recours à ces « systèmes mixtes » combinant les deux matériaux n'est pas nouveau puisque plusieurs bâtiments avaient été réalisés en France de cette manière dès la fin des années 1920. Ce qui l'est davantage au lendemain de la guerre, c'est l'extraordinaire amincissement des structures qu'impose la pénurie d'acier. De ce point de vue, le procédé La Lorraine, mis au point par la société Entrepose, spécialisée dans la construction d'échafaudages métalliques, est particulièrement représentatif de cette évolution¹⁷. Mais le procédé qui va connaître un vif succès au point de perdurer encore aujourd'hui est sans conteste celui mis au point par la société des Maisons Phénix créée en juillet 1945. Monté en un temps record grâce à sa légèreté et la simplicité de ses assemblages, le squelette métallique de la maison reçoit un remplissage constitué de dalles de béton vibré à l'extérieur et de panneaux de fibres de bois agglomérées à l'intérieur. Ainsi dissimulée derrière l'esthétique banale d'une maçonnerie

17. C. Bihl, « Essai industriel de maisons préfabriquées aux houillères de Lorraine, groupe de Sarre et Moselle », *Techniques & Architecture*, série 8, n° 9-10, 1949, p. 27-33.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre

traditionnelle, la construction ne dit rien de la modernité de la conception technique qui préside pourtant à sa réalisation.

Dans toute une série d'autres procédés, l'ossature est plutôt envisagée en béton armé. Les détails d'assemblage s'inspirent d'ailleurs très largement de la construction métallique ou en bois. C'est justement pour pallier à l'insuffisance de ce dernier matériau que les constructeurs avaient été conduits, dès 1941, à exécuter des charpentes en béton préfabriquées, notamment pour la réalisation de hangars agricoles¹⁸. Dans le domaine de l'habitation, les procédés JEEP¹⁹ et Inotro sont certainement les plus médiatisés à l'époque. Tous les deux mettent en œuvre une charpente (fermes et poteaux) préfabriquées en usine dont les composants sont boulonnés entre eux avant de recevoir l'enveloppe de façade constituée d'une double peau en dalles de béton vibré. Utilisé par l'architecte André Hermant à

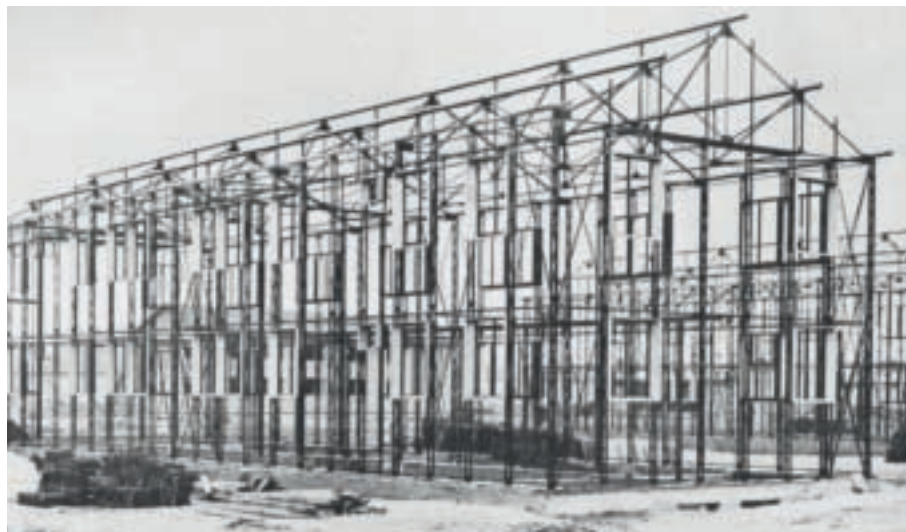


Pavillon JEEP en construction sur le chantier d'expériences d'Argenteuil (AN/CAC/19850378/C7790).

18. L. Velter, « Hangars préfabriqués en béton armé », *Cahiers du CSTB*, vol. 1, cahier 3, juillet 1948, p. 1-14.

19. « Construction "Jeep" en béton armé, entièrement préfabriquées », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 2, juillet-août 1945, p. 67.

Yvan Delemontey



*Maison Phénix en construction et achevée sur le chantier d'expériences de Creil
(MTPB, n8 hors série, 1950 - AN/CAC/19771125/C3418-11).*

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive
dans l'immédiat après-guerre



Projection de mortier au canon à ciment sur l'enveloppe extérieur d'un pavillon Inotro à la cité des Ruisselets, à Beauvais (Archives CSTB).

la cité expérimentale des Ruisselets, à Beauvais, le procédé Inotro²⁰ se distingue par la solidarisation des éléments de structure et d'enveloppe au moyen d'une projection de mortier au *cement-gun* sur la face interne de l'ossature et des remplissages, faisant ainsi d'une construction initialement assemblée un ensemble monolithique.

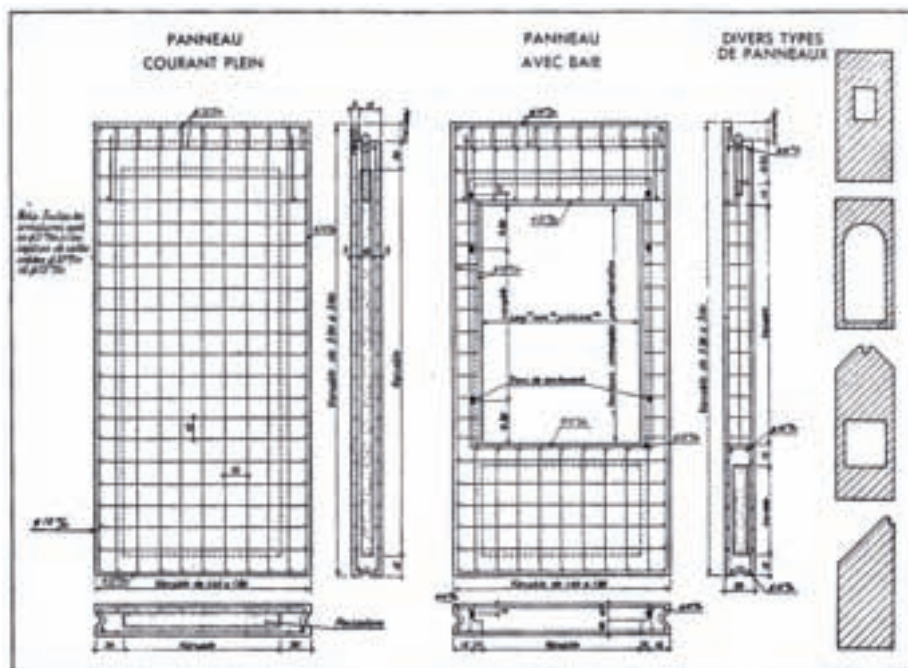
20. « Les chantiers d'expériences du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Procédé Inotro », *Cahiers du CSTB*, vol. 4, cahier 48, avril 1949, p. 3-9 ; « Le procédé Inotro. Préfabrication intégrale du gros-œuvre », document technique et publicitaire, s. d., 8 p., fonds André Hermant, 060 Ifa 76/3, DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle.

Yvan Delemontey

Dans le panneau !

Alors que tous ces procédés relèvent de ce que l'on pourrait qualifier de « préfabrication légère en béton », le tournant des années 1950 avec l'inflation de la taille des opérations immobilières, la mécanisation accrue des chantiers, mais surtout l'irruption dans le bâtiment de grandes entreprises de travaux publics²¹, permet d'explorer d'autres voies. Celle de la préfabrication lourde dans laquelle la France excellera au cours des deux décennies suivantes sera privilégiée.

Si l'idée de préfabriquer des parties entières de mur remonte au début du XX^e siècle, c'est surtout à partir de 1945 que des constructeurs français mettent au point différents panneaux porteurs dont le poids atteint parfois la tonne. À l'instar des procédés SPC (Société de Préfabrication du Cotentin), ETM (Établissement Thireau-Morel) ou Nord-France, ils sont constitués d'une ou deux parois en béton armé vibré enserrant un



Élévations et coupes des panneaux Nord-France (Cahiers du CSTB, vol. 2, cahier 17, 1948).

21. Dominique Barjot, « Les stratégies des groupes de travaux publics (1946-1965) », *Les Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 12, octobre 1989, p. 105-116.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive dans l'immédiat après-guerre



Pose d'un panneau de façade Camus équipé de sa dalle de balcon sur le chantier de l'îlot N17, au Havre (AN/CAC/19771125/C3424).



Pose d'un panneau « plafond-plancher » Camus sur le chantier de l'îlot N17, au Havre (AN/CAC/19771125/C3424).

« noyau » isolant de mâchefer ou de pouzzolane. Le plus célèbre d'entre eux, le procédé Camus, révolutionne les méthodes de construction employées jusque-là. Breveté en 1948, il consiste à fabriquer à l'avance de grands panneaux porteurs en béton constituant chacune des faces entières des parois d'une pièce d'un logement (murs de façade et de cloison, plancher et plafond) avant de les assembler sur le chantier à l'aide d'engins appropriés²². Outre la réduction au minimum des joints d'assemblage toujours difficile à résoudre et l'économie d'une ossature édifiée traditionnellement à l'avance, l'avantage fondamental du panneau Camus réside dans sa production complète en usine qui garantit une exécution optimale au point d'incorporer l'ensemble des éléments du second œuvre (huisseries, volets roulants, revêtements, etc.) et des équipements (canalisations sanitaires, conduits de fumée, accessoires électriques, etc.). Ainsi produits, les éléments s'apparentent à de véritables « produits industriels » qu'il ne reste qu'à assembler sur le chantier, réduisant celui-ci à un simple et unique lieu de montage. Expérimenté d'abord au Havre pour un immeuble d'habitation, puis dans le cadre de la réalisation de logements destinés aux officiers

22. INPI, brevet d'invention n° 1.009.676, « Procédé de construction », demandé par Raymond Camus le 16 juin 1948, délivré le 12 mars 1952, publié le 3 juin 1952.

Yvan Delemontey



Chantier de l'opération de Nanterre réalisée dans le cadre des « 4000 logements de la Région parisienne » (Fonds Expositions du MRU/DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle).

et sous-officiers de l'OTAN²³, le procédé Camus va rapidement s'imposer sur des chantiers toujours plus nombreux et importants, contribuant avec d'autres (Barets, Coignet, Estiot, Fiorio, Soproma, etc.) à l'édification des grands ensembles en France comme à l'étranger.

23. Hubert Lempereur, « Lods et Gascoin : confort et préfabrication », *AMC Le Moniteur*, n° 191, octobre 2009, p. 95-102 ; Yvan Delemontey, « Du Populaire au militaire : Camus, un procédé de préfabrication lourde ouvert à l'expérimentation (1949-53) », in Robert Carvais, André Guillerme, Valérie Nègre, Joël Sakarovitch (dir.), *Édifice et artifice. Histories constructives*, Paris, Picard, 2010, p. 791-800.

La préfabrication en France diversité et raffinement de la culture constructive
dans l'immédiat après-guerre

Conclusion : un art de bâtir moderne

C'est bien une véritable épopée technique et humaine à laquelle on assiste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Traversée par des logiques spéculatives liées à la modernisation du secteur, la reconstruction se caractérise par l'utilisation d'une profusion de procédés autant novateurs qu'éphémères. En effet, cette richesse va progressivement disparaître sous l'effet de l'industrialisation du bâtiment dont la spécialisation excessive des tâches contribuera à déqualifier la main-d'œuvre, se soldant par la perte d'un grand nombre de savoir-faire. Il n'en reste pas moins que la préfabrication en France s'ancre dans une certaine tradition constructive, indissociable de la maçonnerie et de son incarnation moderne que représente le béton. En effet, rompre avec les méthodes surannées et improductives du bâtiment ne conduit pas pour autant à renoncer à l'héritage du passé. Si les « éléments et ensembles préfabriqués » mis au point tout au long des années 1940 consacrent une « préfabrication partielle » de la construction, ils l'inscrivent avant tout dans une évolution progressive des techniques constructives. Cette alliance entre modernité et tradition n'est pas fortuite quand on sait le prestige dont jouit alors en France la tradition architecturale rationaliste (Eugène Viollet-le-Duc, Henri Labrouste, Anatole de Baudot, Auguste Perret, Pol Abraham) et qui définit l'essence de l'architecture avant tout comme un « art de bâtir ».

VIVRE, collectivement



Villes nouvelles,
nouvelles vies, chocs
des temporalités. Entre la
rocade, la croix et le caddy,
les nouveaux évangiles de
la croissance furent une
révolution culturelle. Il reste
cependant des chemins
de traverse. Attention, la
nostalgie guette aussi...



Autobus à la gare d'Evry-Courcouronnes en 1976 (IAU îdF ; Jean Bruchet)



UNE SOCIÉTÉ DU MOUVEMENT FACE À SES NOUVEAUX TERRITOIRES

les transports dans les grands ensembles
et villes nouvelles (1950-1970)

Arnaud Passalacqua

Arnaud Passalacqua est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris Diderot – Paris 7. Ses travaux portent sur l'histoire de la mobilité urbaine dans les métropoles européennes. Il est membre du groupe de recherche Passé - Présent - Mobilité (P2M), qui aborde ces questions d'un point de vue large en croisant les époques et les disciplines. Il a dernièrement publié : *La Bataille de la route*, Paris, Descartes & Cie, 2010, 118 p ; *L'Autobus et Paris*, Paris, Economica, 2011, 268 p. arnaud.passalacqua@m4x.org

Les représentations contemporaines des grands ensembles se réfèrent très souvent à des objets de mobilité. Que ce soit la figure de l'autobus caillassé ou celle de la voiture brûlée, l'expression du malaise social s'appuie régulièrement sur l'un ou l'autre des modes de transport que l'on rencontre au pied des grands ensembles. Certains, comme la mini-moto impliquée dans le drame survenu à Villiers-le-Bel en novembre 2007 et qui a suscité des émeutes, semblent presque identitaires de certains territoires de banlieues¹.

Ce signe, qui doit être compris dans un contexte social, économique et culturel plus vaste, témoigne néanmoins d'une spécificité de la question de la mobilité dans les grands ensembles. Cette spécificité, souvent ressentie comme difficile, mérite d'être analysée au regard de la constitution historique de ces territoires. Quand la France se fascinait pour la mobilité — notamment individuelle —, quelle place a-t-elle réservée à ce sujet dans les grands ensembles ? Comment ces projets, venus répondre à une crise du logement, ont-ils abordé la question des transports ? Alors que les grands ensembles ont offert à beaucoup d'accéder à un confort nouveau, pourquoi le transport, qui semblait progressivement

1. « Banlieues : scènes de guérilla urbaine à Villiers-le-Bel », *Le Monde*, 28 novembre 2007.

Arnaud Passalacqua

en être un des constituants, semble-t-il avoir été négligé ? Porter le regard sur les villes nouvelles, qui se sont superposées puis ont succédé aux grands ensembles, permet d'éclairer, par contraste, cette problématique. Les deux notions, qu'il convient de distinguer, renvoient effectivement à des territoires nouveaux créés par la France des Trente Glorieuses, mais dont les relations aux transports sont profondément différentes².

L'automobilisation de la société française

Parmi les signes de la modernisation de la France que Jacques Tati a mis en scène, l'automobile figure peut-être au premier rang, tant sa démocratisation est l'un des éléments les plus marquants de la société des Trente Glorieuses. La levée des restrictions sur le carburant (1949) et le lancement de petits modèles au prix abordable, la Renault 4 CV (1947) et la Citroën 2 CV (1948), entraînent un décollage du taux de motorisation des foyers français. Symbole de la réussite sociale autant qu'outil quotidien permettant de se rendre au travail, l'automobile se banalise ainsi dans le paysage. Sa diffusion touche les villes comme les campagnes, à l'image de la 2 CV dont le projet entendait répondre à cette multiplicité des territoires et donc des usages. Dès 1967, la proportion des foyers multi-motorisés atteint déjà 20 %³.

L'automobile, jusque-là réservée à une élite financière ou à des usages collectifs et utilitaires, devient donc la nouvelle référence de la société de consommation qui se met alors en place. Elle incarne une modernité, mêlée de fascination pour l'objet technique, d'une certaine américanisation de la société et de liberté individuelle, sur fond de société industrielle, où les modes de vie évoluent profondément. Comme le proclame une publicité pour Renault datant de 1958, « [la] voiture est inséparable de l'homme qui travaille⁴. »

L'automobilisation ne s'arrête pas à la sphère privée mais relève également d'un choix collectif, dans la mesure où le véhicule que chacun ou presque peut acheter peut également rouler sur de multiples équipements

2. Laurent Coudroy de Lille, « “Ville nouvelle” ou “grand ensemble” : les usages localisés d'une terminologie bien particulière en Région parisienne (1965-1980) », *Histoire urbaine*, 17, 2006, p. 46-66.

3. Mathieu Flonneau, *Paris et l'automobile. Un siècle de passions*, Paris, Hachette, 2005, p. 159.

4. *Magazine de l'automobile*, n° 14, 1958 (Forum des images).

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)



Grand ensemble à Villeneuve-La-Garenne en 1970 (IAU îdF ; André Pointet)

Arnaud Passalacqua

neufs qui lui confèrent toute son efficacité. Sur la base de la loi du 18 avril 1955, la France se couvre progressivement d'autoroutes interurbaines tandis que les agglomérations se dotent de rocade et d'infrastructures réservées à la circulation automobile.

Mais, comme le rappelle le président de la République Georges Pompidou en inaugurant l'autoroute Nord-Sud en 1970, le développement de l'automobile ne se conçoit pas comme antinomique de celui d'autres formes de mobilité⁵. L'automobile n'est que la figure principale d'un engouement plus large pour la mobilité que vit la France gaullienne puis pompidolienne. Concorde, le RER et l'Aérotrain en sont d'autres expressions, au territoire spatial ou social plus réduit, mais qui alimentent également une mystique progressiste fondée sur le mouvement, signe de la liberté.

Toutefois, dans les pratiques, l'automobile prend la place des modes collectifs. En ville, les réseaux d'autobus et de tramways sombrent dans le marasme, leur fréquentation se resserrant sur une clientèle résiduelle, constituée pour l'essentielle d'exclus de la modernité promue par des médias solidement implantés. Symbole de cette évolution, la disparition des tramways, remplacés après la Libération par des autobus et trolleybus, dans le sillage de ce que Paris et Nice avaient engagés au cours de l'entre-deux-guerres⁶. Si leur suppression ne peut être imputée directement et uniquement à la pression automobile, elle témoigne toutefois d'un changement de paradigme de la mobilité urbaine. Même à Paris, autobus et métro s'enlisent dans un contexte financier difficile, malgré le renouveau apporté par la création de la RATP.

La croissance économique s'accompagne d'une extension des zones urbaines, au gré de l'installation de nouvelles industries, de l'établissement de services tertiaires et de l'accroissement de la population urbaine. Ce phénomène, qui n'est pas nouveau, puisque l'industrialisation du XIX^e siècle avait eu des conséquences similaires, mais qui s'accroît au cours des Trente Glorieuses, pose la question de la desserte de ces nouvelles périphéries. Rallier son emploi depuis un logement qui pouvait en être assez éloigné était également un problème aussi ancien que l'industrialisation elle-même. La marche du XIX^e siècle avait laissé la place au train

5. Archives nationales, 5AG2/1089 : discours de Georges Pompidou à Savigny-lès-Beaune, 29 octobre 1970 .

6. Jean Robert, *Histoire des transports dans les villes de France*, Neuilly-sur-Seine, Jean Robert, 1974, p. 187-191 et 196-199.

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)



La gare de Sarcelles devant les grands ensembles en 1974 (IAU îdF ; Jean Bruchet)

de banlieue, au tramway et à l'autobus, qui n'étaient pas parvenus, pour autant, à canaliser totalement la croissance urbaine⁷.

Au cours de l'entre-deux-guerres, plusieurs projets avaient tenté de devancer les besoins en transport en associant une liaison radiale à la création de nouvelles zones urbanisées, notamment de cités-jardins. Mais la plupart de ces projets ne connurent pas de réalisation, comme l'illustre celui de La Courneuve, porté par Henri Sellier, conseiller général de la Seine. L'image de l'entre-deux-guerres demeure ainsi nettement marquée par les manques ressentis en la matière par les populations installées en périphérie. Les mal-lotés sont également des mal-transportés⁸. Cette dimension

7. Alain Faure, « “Nous travaillons 10 heures par jour, plus le chemin.” Les déplacements de travail chez les ouvriers parisiens (1880-1914) », in Susanna Magri et Christian Topalov (dir.), *Villes ouvrières* (1900-1914), Paris, L'Harmattan, 1989, p. 93-107.

8. Annie Fourcaut, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les Éditions ouvrières – Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, 215 p.

Arnaud Passalacqua

peut même prendre le dessus, comme en témoigne *L'Intransigeant*, à propos d'habitants du Petit-Clamart, en 1922 :

« *Ce qu'ils réclament ? Oh ! pas grand'chose. Des moyens de transport. Avec un service d'autobus régulier nous saurons bien nous débrouiller. [...] Tout se tient d'ailleurs. Si nous avons notre service d'autobus, des copains viendront s'installer près de nous, notre petit noyau deviendra un groupe sérieux qui pourra réclamer son autonomie. Les entrepreneurs et les grandes Compagnies s'intéresseront à nous. On installera le gaz, l'eau, voire l'électricité, et un jour viendra – qui sait ? – où notre futur maire aura le téléphone⁹. »*

La desserte des nouveaux territoires n'est donc pas une simple question de mobilité. Disposer d'un système de transport est devenu un élément indispensable à l'urbanité, dès l'entre-deux-guerres, ce que ne put qu'accroître l'entrée dans une société où la mobilité devint une référence, celle qui produisit les grands ensembles.



La dalle d'Argenteuil en 1974 (IAU idF ; Jean Bruchet)

9. « Soyez bons pour la petite commune qui naquit un jour d'un lotissement, et donnez-lui des autobus, de l'eau, du gaz, des chaussées solides », *L'Intransigeant*, 4 octobre 1922.

**Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)**

Les grands ensembles, une mobilité sous contraintes

Les grands ensembles constituent une réponse au problème majeur de logements. Ce premier constat mérite d'être ici rappelé pour souligner l'ambition du projet, qui ne considérait la question du transport que de façon secondaire et qui lui imposa donc des contraintes fortes. La première est leur localisation. Du fait de la charge foncière, de nombreux projets ont effectivement été bâtis en périphérie, notamment sur les plateaux dominants des villes qui s'étaient souvent développées dans le creux des vallées. Simultanément, la forme urbaine spécifique des grands ensembles a défini un cadre extrêmement contraignant du point de vue de la mobilité. L'inspiration moderne de ces réalisations a effectivement conduit à la disparition de la rue dans sa forme traditionnelle. Lieu d'établissement et de circulation, elle a laissé la place à des bâtiments déconnectés de la voirie, dégageant ainsi un espace ouvert, commun et accessible à tous, y compris, parfois, aux automobiles.

La voirie des grands ensembles reflète donc leur époque de construction. La logique qui en explique la constitution se retrouve d'ailleurs en d'autres lieux et reflète l'influence des modèles de trafic nord-américains¹⁰. Elle est dominée par la hiérarchie des voies, inspirée du mouvement moderne. Mais la réalité de cette voirie est moins efficace que ne le laissent prévoir les approches théoriques. Le réseau primaire est généreux, parfois trop ; la voirie secondaire est souvent inachevée et, encore plus fréquemment, mal entretenue.

Les difficultés rencontrées par les habitants des grands ensembles ne se cantonnent toutefois pas à des contraintes d'espace. Le problème provient également du faible taux d'équipement en automobile des foyers qui vivent sur ces territoires. Au fur et à mesure que s'efface la mixité sociale des premières années, le niveau de richesse des habitants s'abaisse, rendant difficile la possession d'un ou plusieurs véhicules.

Pour pallier ce décalage, entre dessein et pratiques, les transports collectifs auraient pu s'avérer une solution efficace. De ce point de vue, les infrastructures, qui n'avaient généralement pas été prévues lors de la construction rapide des grands ensembles, ont accusé un net retard. La densité peu élevée de ces territoires a pu également mettre en péril la relative rentabilité financière de tels services.

10. Gabriel Dupuy, *Une technique de planification au service de l'automobile : les modèles de trafic urbain*, Paris, Techniques de planification urbaine, 1975.

Arnaud Passalacqua

Ici, le grand ensemble de Massy-Antony, dont l'édification est engagée en 1958, constitue un exemple intéressant. Il manque de faire l'objet d'une convergence d'innovations puisque sa proximité avec les autoroutes A 6 et A 10, alors en construction, a fait naître l'idée d'une desserte par autobus sur ces nouveaux axes. Des « autobus sous régime ferroviaire » auraient alors été capables d'assurer un service comparable à celui d'un train de banlieue¹¹. Étudiée notamment par l'ingénieur des ponts et chaussées Jean-Paul Lacaze, cette solution est finalement refusée, se heurtant au poids de la culture ferroviaire dans le monde des transports collectifs. Ce qui a pour conséquence le retard d'une desserte ferroviaire du grand ensemble, la gare RER des Baconnets n'étant ouverte qu'en 1973.

La faiblesse et l'inadaptation de l'offre de transports collectifs est donc bien la caractéristique du paysage de la mobilité des grands ensembles des années 1950 aux années 1970. Le manque de liaison concerne la desserte externe comme la desserte interne. Dans les années 1960, il faut ainsi 1 h. 30 pour rallier le centre de Paris depuis Sarcelles, commune qui ne compte qu'une seule ligne d'autobus¹². Quand les lignes existent, la question des horaires s'avère cruciale. La desserte de nuit, pourtant indispensable aux habitants employés dans des services aux horaires décalés, comme le personnel hospitalier ou les agents de nettoyage, est trop souvent absente. Cette défaillance exacerbe le décalage entre le projet de logement des travailleurs, que sont les grands ensembles, et la nécessité qu'ont ces mêmes travailleurs de se déplacer pour exercer leur activité.

Ce tableau explique que l'éloignement soit le premier motif de mécontentement des habitants mentionné dès les enquêtes des années 1960¹³. La presse s'en fait l'écho, comme en 1965, lorsque *Le Monde* titre « Trop de boue, pas assez de train » à propos de la Dame-Blanche à Garges-lès-Gonesse¹⁴. Cette difficulté est accrue par l'extension urbaine que connaissent alors les agglomérations françaises, à laquelle participent les grands ensembles et qui impose des trajets plus longs et plus diffus pour

11. Archives de la RATP, 1R 283 : « Note sur l'utilisation possible des autoroutes dans le voisinage de Paris par le service routier de la R.A.T.P. », ca. 1961.

12. Thibault Tellier, *Le Temps des HLM 1945-1975. La Saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, 2007, p. 101.

13. *Ibid.*, p. 75-76.

14. Pierre Peillon, *Utopie et désordre urbains. Essai sur les grands ensembles d'habitation*, Les Éditions de l'aube, La Tour d'Aigues, 2001, p. 126.

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)



Autobus du service urbain de Cergy-Pontoise en 1973 (IAU îdF ; Jean Bruchet)

rallier son emploi. Mais la déficience des infrastructures de transport est le reflet plus général d'une faiblesse des équipements collectifs et d'autres réseaux, comme le téléphone.

En outre, la question des transports exacerbe la pénibilité du mode de vie dans les grands ensembles. D'une part, comme l'a montré Jane Jacobs, la disparition de la rue comme lieu d'échange contribue à un renfermement sur soi, puisqu'il est bien difficile d'aller chercher des contacts plus loin¹⁵. D'autre part, les longs trajets pour rallier les zones d'emploi conduisent à une réduction du temps libre. Ainsi, en 1964, 16 % des habitants de Sarcelles ne disposaient que d'une à deux heures entre leur retour à la maison et leur coucher¹⁶. Un temps libre qui peut lui-même être occupé par le soin porté à l'automobile, comme l'illustre *Elle court, elle court la banlieue*,

15. Jane Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, traduction de Claire Parin-senemaud, Liège, Mardaga, 1991, 435 p.

16. Thibault Tellier, *Le Temps des HLM 1945-1975*, *op. cit.*, p. 101.

Arnaud Passalacqua

réalisé par Gérard Pirès en 1973, et pour suivre les analyses contemporaines du film d'Ivan Illich à propos de la vitesse généralisée¹⁷.

La population se trouve fatiguée et court après le temps, si bien qu'elle s'investit moins sur son territoire, ce qui est un résultat paradoxal d'une mauvaise desserte. Même si l'isolement peut également être vu comme producteur d'une identité et de solidarités — ce dont témoignèrent, plus tard, des pratiques de covoiturage —, il s'agit de l'un des défauts majeurs des grands ensembles¹⁸. Le confinement, notamment des femmes, est d'ailleurs l'une des composantes de la sarcellite, perception qu'a la société de ce malaise des grands ensembles. Dès 1963, *Libération* résume la question en un titre : « Grands ensembles ? Madame Bovary dans les HLM¹⁹. »

La relégation spatiale se traduit ainsi en une mutation sociale dès le milieu des années 1960²⁰. Toutefois, dans les enquêtes des années 1970, la question du transport tend à laisser la place à une autre désillusion : la dégradation rapide des logements²¹. La société urbaine française s'est-elle habituée aux difficultés de transport, si bien que la situation des grands ensembles s'est banalisée ?

Les villes nouvelles et leurs transports : entre utopie, innovations et difficultés

Lorsqu'il prend en charge la conduite de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en 1965, Bernard Hirsch se rend à Sarcelles, qu'il prend, pour ce qui est des transports, comme un contre-exemple²². Ce cas est significatif du caractère global du projet des villes nouvelles, qui ne se résumait pas à une réponse à une crise du logement, et de la volonté de dépasser l'épisode des grands ensembles, dont la fin est officiellement déclarée en 1973. Il y a donc superposition et succession, les villes nouvelles étant le lieu d'une utopie explicite qui entend rendre l'habitant acteur d'une ville proposant

17. Ivan Illich, *Énergie et équité*, Paris, Le Seuil, 1973, 57 p.

18. Noël Jouenne, *La Vie collective des habitants du Corbusier*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 90-93.

19. « Grands ensembles ? Madame Bovary dans les HLM », *Libération*, 26 novembre 1963.

20. Thibault Tellier, *Le Temps des HLM 1945-1975*, *op. cit.*, p. 100.

21. *Ibid.*, p. 75-76.

22. Bernard Hirsch, *L'Invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 2000, p. 38.

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)

une diversité d'activités et de tissus²³. La question des équipements, notamment de transport, se pose donc de façon aiguë, au vu des défaillances que les grands ensembles ont connus²⁴.

Cette approche s'inscrit également dans un contexte nouveau, puisque la mobilité devient, autour de Mai 1968 et du choc pétrolier de 1973, le sujet de préoccupations nouvelles et de revendications. La démocratisation de l'automobile semble toucher à ses limites, comme en témoignent les difficultés de circulation et de stationnement. Sur le plan idéologique, l'automobile, signe d'une foi en un progrès désormais chancelant et d'un mode de vie bourgeois qui se trouve contesté, entre dans une quête de légitimité, que reflètent les remises en cause de projets d'infrastructures dont les coûts financiers, sociaux et environnementaux sont reconsidérés à partir du milieu des années 1970.

Simultanément, l'intérêt pour les transports en commun et leur coordination avec les politiques d'urbanisme se renforce, ce dont témoignent le colloque de Tours de 1970 et la création du versement transport en 1971. La mobilisation d'usagers et d'associations militantes participe de ce nouveau regard porté sur des transports collectifs qui sont dès lors promus comme pouvant remplacer l'automobile pour certains déplacements. Ce qui ne signifie pas que la politique de développement de l'automobile soit abandonnée, mais qu'elle s'accompagne d'une politique parallèle en faveur des transports en commun, ce que la région parisienne avait déjà engagé avec les premiers travaux du RER (1961) et les couloirs réservés aux autobus (1964).

La question des transports est donc largement discutée par les promoteurs des villes nouvelles. Elle renvoie à l'ambiguïté d'un projet qui entend produire des entités urbaines autonomes tout en assurant une liaison avec les agglomérations qu'elles doivent délester. De ce point de vue, le cas britannique a nettement montré les limites de la planification : profitant des liaisons routières et d'un dense réseau ferré les habitants des *new towns* se sont rapidement mués en pendulaires, malgré des localisations

23. Sylvia Ostrowetsky, *L'Imaginaire bâtisseur : les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des méridiens, 1983, 345 p.

24. *L'Expérience française des villes nouvelles*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 27.

Arnaud Passalacqua

ambitieuses, c'est-à-dire éloignées de Londres²⁵. Des conclusions similaires ont été tirées de l'expérience scandinave²⁶.

Malgré ces limites, la logique qui a prévalu à la création des villes nouvelles françaises est demeurée de rapprocher emploi et habitat, afin, notamment, d'éviter l'engorgement des axes de mobilité. Les sites retenus sont ainsi très marqués par la question du transport²⁷. Ainsi, Val-de-Reuil s'inscrit-elle le long de la Seine, dans un site desservi par l'autoroute et le chemin de fer. Pour sa part, L'Isle d'Abeau est placée à proximité de l'aéroport de Satolas, afin de profiter de cette infrastructure alors en projet et d'accueillir les futurs employés.

En Île-de-France, où la densité permettait d'envisager ces solutions plus aisément, la desserte externe des villes nouvelles a été notamment fondée sur les transports collectifs. Des lignes ferroviaires existantes ont été adaptées, définitivement ou temporairement, et des antennes ont été créées. Surtout le SDAU de 1965 a entériné un important réseau de métro régional, dont la réalisation dut être revue dans son ambition, mais qui dessert finalement l'ensemble des villes nouvelles franciliennes. L'ampleur du projet — financière, symbolique et technique —, a engagé l'État sur un dossier aussi visible, par exemple, que le périphérique²⁸.

Dans les villes nouvelles, l'arrivée du transport ferré est un signe d'urbanité, plus qu'un simple moyen de transport, comme a pu l'être l'auto-bus dans la banlieue parisienne de l'entre-deux-guerres. Le métro y prend pourtant des formes nouvelles, soit celle du RER, métro régional reflétant la nouvelle dimension de l'agglomération parisienne, soit celle du VAL, métro léger et automatique, signe d'une innovation technique adaptée à des agglomérations plus restreintes, comme à Lille. À Cergy-Pontoise, les projets de liaisons en transport collectif, qui aboutirent ou non, ont convaincu des acteurs de poids, tels l'ESSEC et 3M, de s'installer sur ce territoire en friches²⁹. L'étalement des projets dans le temps impose tou-

25. Pierre Merlin, *Les Villes nouvelles : urbanisme régional et aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 50-51.

26. *Ibid.*, p. 133-135.

27. *Ibid.*, p. 328-329.

28. Dominique Larroque, Michel Margairaz et Pierre Zembri, *Paris et ses transports, XIX^e - XX^e siècles. Deux siècles de décisions pour la ville et sa région*, Paris, Éditions Recherches, 2002, p. 223-265.

29. *L'Expérience française des villes nouvelles, op. cit.*, p. 93.

**Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)**

tefois de trouver des solutions plus légères et immédiates, notamment de simples lignes d'autobus³⁰. Elles forment d'ailleurs l'armature des réseaux de transports internes, mais ont fait l'objet de moins d'investissement et d'intérêt que la desserte externe.

L'implication des acteurs sur les transports collectifs ne doit pas masquer le fait que les villes nouvelles ont surtout été planifiées en fonction de l'automobile, un mode qui permet la desserte externe comme interne de ces nouveaux territoires³¹. Sur ce point essentiel, l'influence du rapport Buchanan, remis en Grande-Bretagne en 1963 et publié en France dès 1965, est connue³². Il suggère de ne pas dissocier la conception des plans-masses et celle du trafic et propose d'organiser la ville selon une logique cellulaire, chaque alvéole formant une zone protégée de la circulation automobile. Il se fonde également sur une logique de séparation des flux, déjà prônée par le mouvement moderne.



Agora, jardins et centre commercial à Evry en 1976 (IAU îdF ; Jean Bruchet)

30. Bernard Hirsch, *L'Invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise*, op. cit., p. 226.

31. Mathieu Flonneau, « Essai de démonologie contemporaine : la desserte des villes nouvelles, l'automobile, Paul Delouvrier et les dirigeants du District », Loïc Vadelorge, *Gouverner les villes nouvelles. Le Rôle de l'État et des collectivités locales (1960-2005)*, Paris, Le Manuscrit, 2005, p. 83-101.

32. *L'Automobile dans la ville. Étude des problèmes à long terme que pose la circulation dans les zones urbaines*, Paris, Imprimerie nationale, 1965.

Arnaud Passalacqua

Territoire neuf, les villes nouvelles offrent l'occasion de mettre en oeuvre ces recommandations. Leur dessin hiérarchise ainsi les voies automobiles et distingue les flux des piétons, voire des vélos. Des discussions s'engagent entre les tenants d'une voirie moderne, rectiligne et favorable à la circulation et ceux d'une voirie plus courbe et pittoresque, rompant la monotonie. Des formes de compromis sont le plus souvent trouvées.

L'application des principes modernes conduit à une forme urbaine nouvelle : la dalle. Elle se retrouve dans d'autres contextes urbains, comme à La Part-Dieu à Lyon ou à Mériadeck à Bordeaux, mais se trouve particulièrement exacerbée dans les villes nouvelles, comme à Évry. La dalle répond à la logique de séparation verticale des flux, c'est-à-dire simultanément à la nécessité de disposer de vastes espaces de circulation et de stationnement et à la possibilité d'offrir aux piétons des espaces apaisés³³. Mais elle se mue rapidement en un problème aux multiples facettes : gestion coûteuse, accessibilité piétonne mal assurée, perte du rapport au sol naturel, lecture difficile des itinéraires...³⁴



Chemin piétonnier à Cergy-Pontoise en 1979 (IAU idF ; Michel Biancale)

33. *L'Expérience française des villes nouvelles*, op. cit., p. 94.

34. *Entre les tours et les barres. Restructurer les espaces publics des grands ensembles*, CERTU, DIV, Lyon, 1996, p. 28-36.

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)

Pourtant, les promoteurs des villes nouvelles espéraient offrir au piéton des espaces de qualité, pour des raisons symboliques, en cherchant à atteindre l'idéal démocratique de l'agora, et pour des raisons d'animation, afin de construire une convivialité de place de village³⁵. Au-delà de ces ambitions, le piéton semble plutôt avoir été victime de sa souplesse, notamment dans les situations de rencontre avec l'automobile, mode dangereux et plus rigide. Autre mode souple qui se voit ouvrir des espaces qui lui sont réservés, le vélo, notamment à Cergy-Pontoise où Bernard Hirsch entendait même mettre en place des allées cavalières³⁶.

Les villes nouvelles sont donc un lieu d'innovation et d'expérimentation en matière de mobilité. Dès 1969, *Le Journal du dimanche* peut ainsi saluer l'innovation de Cergy-Pontoise, où « des rues seront réservées aux piétons et aux cyclistes³⁷. » Contrairement aux zones constituées, elles offraient effectivement des espaces quasi vierges où des systèmes neufs pouvaient voir le jour. Avec son réseau d'autobus en site propre, Évry fait ainsi figure de pionnière en la matière, avant l'engouement des villes françaises pour cette forme de séparation des flux à la fin du XX^e siècle³⁸. Surtout, les villes nouvelles ont été le lieu de projets inaboutis, dont la figure la plus célèbre est l'Aérotrain³⁹. Dans ce contexte, nombreux ont été les échecs rencontrés par des projets inadaptés, socialement ou économiquement : monorail, voiture électrique... Pourtant, les villes nouvelles ont été d'utiles terrains d'exploration. Ainsi, les frontières entre modes individuels et collectifs y ont été interrogées, comme dans le cas du système SK construit sans exploitation ultérieure à Marne-la-Vallée. A l'heure de l'auto-partage, du vélo en libre service et du covoiturage, les villes nouvelles ne se sont-elles pas avérées trop en avance sur leur époque ?

35. Claire Brossaud, *Le Vaudrenil Ville Nouvelle (Val-de-Remil) et son « imaginaire bâtisseur »*. Identification d'un champ autour d'une ville, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 70-74.

36. Bernard Hirsch, *L'Invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, op. cit.*, p. 61-62 et 118-120.

37. « À Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) des rues seront réservées aux piétons et aux cyclistes », *Le Journal du dimanche*, 17 octobre 1969.

38. Jean Steinberg, *Les Villes nouvelles d'Île-de-France*, Masson, Paris, 1981, p. 112-115.

39. Bernard Hirsch, *L'Invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, op. cit.*, p. 261-274 et Vincent Guigueno, « Un objet en quête de territoire : l'aérotrain de Jean Bertin et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise », in Loïc Vadelorge (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, Le Manuscrit, 2006, p. 63-80.

Arnaud Passalacqua



*Prototype de véhicule électrique devant la préfecture de Cergy-Pontoise en 1975
(IAU idF ; Jean Bruchet)*

Une société du mouvement face à ses nouveaux territoires :
les transports dans les grands ensembles et villes nouvelles (1950-1970)

Conclusion

Ainsi, des grands ensembles aux villes nouvelles, une amélioration quantitative et qualitative des conditions de mobilité internes et externes est donc très nettement perceptible. Loin d'avoir constitué des morceaux de ville autonomes, les grands ensembles ont effectivement souffert d'une défaillance de leurs transports, dans la conception comme dans les pratiques. Si l'innovation finit par toucher certains d'entre eux, par exemple lorsque le VAL atteint le Mirail à Toulouse (1993) ou lorsque le trolleybus Cristalis rallie Vaulx-en-Velin (2007), ce n'est que tardivement, comme pour réparer une erreur de temps long. De façon plus générale, il est symptomatique de la défaillance des transports en commun dans la desserte des grands ensembles que le tracé des lignes contemporaines de tramway soit souvent orienté par le souci de rallier les principaux grands ensembles, comme le Sillon de Bretagne à Nantes. L'icône que représente Sarcelles est elle-même concernée par un projet de tramway, qui devrait la relier à Saint-Denis. Mais les grands ensembles restent des territoires de l'automobile, à différentes échelles, pour l'accessibilité externe, comme pour le dessin des espaces extérieurs. Malgré des taux de motorisation toujours faibles, le parking, dans ses différents usages, demeure l'un des lieux-clés de ces territoires et y joue un rôle qu'il ne tient nulle part ailleurs⁴⁰.

En comparaison, les villes nouvelles sont mieux équipées. Elles tirent profit du caractère global de leur projet, qui ne s'est pas résumé à la production de logements. Néanmoins, le décalage entre l'idée initiale, simultanément généreuse et dirigiste, et les pratiques est assez fort. Mais le problème pouvait-il trouver une solution idéale ? Des liaisons externes améliorées n'auraient-elles pas eu pour conséquence de diluer les villes nouvelles ? Grands ensembles et villes nouvelles forment donc deux territoires spécifiques dont la constitution est historiquement datée et qu'il convient, pour conclure, de rapporter aux autres tissus urbains français. Du point de vue de la mobilité, la situation de centres urbains soumis à la congestion, de périphéries denses où manquent les transports publics ou d'espaces périurbains où règne la dépendance automobile n'est-elle pas également préoccupante ?

40. Dominique Lefrançois, *Le Parking dans le grand ensemble. Entre « Habiter, circuler, travailler, se récréer », un espace approprié*, thèse de doctorat d'urbanisme, sous la direction de Jean-Pierre Orfeuill, Université Paris XII – Val de Marne, 2006.



Saint-Brieuc, Eglise Saint-Guénolé de la Ville Ginglin, 1955 (cliché P. Harismendy)



LES CATHOLIQUES ET LES GRANDS ENSEMBLES

apports théoriques et engagements
militants, du début des années 1950
au milieu des années 1970

Olivier Chatelan

Olivier Chatelan est agrégé d'histoire, docteur en histoire et chercheur associé au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA). Ses recherches portent principalement sur les rapports entre recompositions religieuses et mutations urbaines au XX^e siècle, notamment dans les champs de l'expertise, du militantisme et de l'aménagement urbain. Il a participé à plusieurs colloques d'histoire urbaine et d'histoire religieuse. Il a soutenu une thèse de doctorat en novembre 2009 (dir. Denis Pelletier) sous le titre *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)* ochatelan@hotmail.com

À la suite des travaux de Denis Pelletier sur l'expertise militante des catholiques au XX^e siècle¹ et de l'hypothèse énoncée par Anne Fourcaut d'une réelle « perspicacité » des chrétiens sur le problème des grands ensembles², on se propose ici de discuter la place du catholicisme dans l'histoire des grands ensembles entre le début des années 1950 et la directive ministérielle d'Olivier Guichard de mars 1973 qui met un terme à cette expérience urbanistique emblématique des Trente Glorieuses. La question est de savoir s'il y a une pertinence sur le plan historique à vouloir saisir par une approche du fait religieux des réalisations qui ont de prime abord peu à voir avec des problématiques ecclésiales — ou confessionnelles d'une façon générale. Le propos voudrait pourtant s'efforcer de montrer que l'écriture d'une histoire urbaine contemporaine peut être utilement enrichie par une confrontation avec une histoire des stratégies pastorales, du militantisme ou des débats

1. Denis Pelletier, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde. 1941-1966*, Paris, Le Cerf, 1996 ; , Id., « 1905-2005. Un siècle d'engagements catholiques », in Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule (dir.), *Les catholiques dans la République 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2005, p. 19-50.

2. « Invité(e) : Annie Fourcaut », *Urbanisme*, 322, janvier-février 2002, p. 81-88.

Olivier Chatelan

intellectuels au sein du catholicisme. L'enjeu n'est pas de démontrer l'exclusivité d'une pensée ou d'un type d'engagement dans l'histoire des grands ensembles, mais bien d'évaluer la participation de l'Église ou des milieux proches de l'Église, sous diverses formes, à ce type d'aménagement du territoire urbain. Il s'agit là d'un chantier ouvert, en voie de formalisation, qui prétend avant tout poser les problèmes et avancer quelques hypothèses. Celles-ci sont à considérer comme des fils à tirer pour mettre à jour (ou non) une spécificité, une marque de fabrique du catholicisme qui éclairerait les modalités selon lesquelles les grands ensembles ont été historiquement pensés, mis en œuvre et pratiqués. Trois axes permettront d'aborder la question : le premier analysera le point de vue des autorités religieuses, en particulier celui des évêques et de leurs proches collaborateurs. C'est donc l'Église comme institution qui sera d'abord envisagée. La focale sera ensuite déplacée vers les intellectuels se réclamant du catholicisme : ont-ils eu une pensée sur la ville en général et sur les grands ensembles en particulier ? Enfin sera abordée la question des militants acteurs et analystes de la vie de ces grands ensembles.

L'intérêt des autorités religieuses pour les grands ensembles

Plusieurs spécialistes d'histoire urbaine ont montré que le vocabulaire pour désigner les grands ensembles est resté flottant plusieurs années après le début de leur mise en œuvre et que les discours, les représentations et les pratiques (professionnelles notamment) se sont longtemps cherché³.

Le monde catholique ne présente pas d'originalité de ce point de vue. À notre connaissance, l'expression « grands ensembles » est absente des actes officiels de la diplomatie vaticane au cours des années 1960 et 1970. Il faut reconnaître que les textes pontificaux sur la ville contemporaine restent peu nombreux et portent avant tout sur l'expérience italienne du pape, notamment Paul VI (1963-1978), qui a rendu visite à plusieurs reprises à des communautés chrétiennes dans la périphérie de Rome⁴. Il apparaît toutefois que l'urbanisation n'est plus condamnée comme phé-

3. Annie Fourcaut, « Faire l'histoire des grands ensembles », in Frédéric Dufaux, Annie Fourcaut et Rémi Skoutelsky, *Faire l'histoire des grands ensembles*. Bibliographie 1950-1980, Paris, ENS Éditions, 2003, p. 7-15 ; Viviane Claude « De "l'ensemble" à la ville : flottements des années 1960 et puissance de "l'extra-territorialité" », *Histoire urbaine*, 17, décembre 2006, p. 27-46, en particulier p. 34.

4. « Les populations rurales transplantées dans les villes, par Paul VI », *La Documentation catholique*, 1421, 5 avril 1964, col. 432-433 (allocution prononcée le 23 février 1964) ;

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

nomène social à partir de 1965, c'est-à-dire au plus fort de la construction des grands ensembles en France, à un moment qui correspond aussi à la clôture du concile Vatican II⁵. Du côté des évêques, pour certains directement confrontés à cette nouvelle forme d'urbanisation dans leurs diocèses, l'expression « grands ensembles » n'apparaît qu'une seule fois dans la *Documentation catholique* au cours des années 1960-1970. Elle est utilisée dans une lettre pastorale cosignée par six membres de l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) qui a été publiée en avril 1963. Le document ne porte pas spécifiquement sur les grands ensembles mais sur le nécessaire équipement religieux des villes françaises, au moment où l'accroissement démographique rend problématique la perpétuation d'une vie religieuse dans les nouveaux quartiers :

« [...] Nous ne pouvons imaginer sans angoisse ces foules transplantées, déracinées, ces "grands ensembles"⁶ anonymes, s'il devait leur manquer la chaude amitié d'un prêtre qui leur soit tout entier donné, le levain spirituel de sacrements qui suscite et renouvelle la vie surnaturelle, le Christ enfin au milieu d'eux présent dans la communauté des fidèles, mais aussi en mission d'évangélisation. On peut toujours prier seul, chez soi, mais si l'on n'a pas de lieux où prier ensemble, le lien de la foi vécue tiendra-t-il ? [...]. »

L'« ensemble » de la communauté chrétienne rassemblée autour du prêtre fait donc écho au grand ensemble à humaniser.

Hormis ce texte où l'expression est donc explicite, c'est essentiellement autour de deux questions qu'a pu être abordé le cas des grands ensembles au sein de l'Église institutionnelle : d'une part la question de la construction

« Allocution de Paul VI aux habitants d'une cité nouvelle », *La Documentation catholique*, 1432, 20 septembre 1964, col. 1161-1164 (allocution prononcée le 23 août 1964).

5. Olivier Chatelan, *Les catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération lyonnaise pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, thèse de doctorat d'histoire [Denis Pelletier (dir.)], Université Lumière-Lyon 2, 2009, en particulier p. 499-560.

6. Les guillemets figurent dans le texte original.

7. « 1200 églises à construire en dix ans », *La Documentation catholique*, n° 1404, 21 juillet 1963, col. 965-966. Cette lettre cosignée par les cardinaux Liénart (évêque de Lille), Feltin (archevêque de Paris), Richaud (archevêque de Bordeaux), Gerlier (archevêque de Lyon), Lefebvre (archevêque de Bourges) et Roques (archevêque de Rennes) est parue pour la première fois dans *La Quinzaine diocésaine de Cambrai* le 28 avril 1963, puis a été publiée en tête du numéro spécial de la revue *Fêtes et saisons* consacré aux églises nouvelles en juin-juillet 1963.

Olivier Chatelan

de nouveaux lieux de culte dans les agglomérations et d'autre part, celle de la définition et la mise en œuvre d'une pastorale dite « urbaine ».

Le premier constat apparent est celui de l'absence de spécificité du cas des grands ensembles dans l'équipement religieux des diocèses de France au cours de la période. Lorsqu'il s'agit par exemple de justifier la construction de nouvelles églises, les autorités religieuses ne mettent pas en avant la spécificité de ces quartiers neufs, qu'il s'agisse de la forme urbanistique particulière des logements (les barres, les tours), du zonage propre à ces ensembles d'habitations ou encore du financement par les procédures de logement social. L'évêque du lieu insiste sur la nécessité de ne pas abandonner les nouveaux citadins sur le plan spirituel et d'enraciner l'Église pour maintenir, quoi qu'il en coûte, les conditions de possibilité de la foi pour les générations futures mais ce, quel que soit le type d'habitat ou la distance au centre, dans une démarche universelle et unitaire qui caractérise les formes de l'évangélisation catholique. Le territoire diocésain est perçu comme un tout. Il en va de la responsabilité canonique de l'évêque, garant de la transmission de la foi sur l'ensemble du territoire dont il a la charge. Jusqu'à la fin des années 1960, l'enjeu est avant tout de rester au contact des habitants, où qu'ils se trouvent, par un maillage religieux du territoire en adéquation avec la croissance urbaine.

Est-ce à dire que les autorités religieuses n'ont pas accordé une attention plus grande aux grands ensembles qu'aux zones pavillonnaires ou qu'au centre des villes ? Ce serait aller trop vite en besogne, car les sources dépouillées témoignent d'une recherche d'équité dans l'accès au lieu de culte et d'un souci de catéchiser les masses d'enfants. Or, bien que l'expression « grand ensemble » soit peu utilisée, les diocèses se préoccupent de fait des espaces les plus périphériques accueillant de vastes zones d'habitat collectif. Dans les ouvrages qu'un certain nombre de prêtres férus de sociologie publient alors sur la question de la localisation optimale des lieux de culte dans les villes⁸, la présence massive de logements et d'écoles apparaît comme un critère décisif pour le choix de l'implantation d'un centre religieux. Dans le diocèse de Lyon par exemple, la plupart des grands ensembles ont été dotés d'une église : à Rillieux-la-Pape (Saint-Pierre-Chanel) dès 1959, à Vénissieux-les-Minguettes en 1961, à Bron-les-Essarts (Notre-Dame-de-Lourdes) et Lyon-Mermoz (Sainte-Trinité) en

8. Par exemple : Paul Winninger, *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les grandes villes*, Paris, Cerf, 1957.

Les catholiques et les grands ensembles apporte théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

**84 CENTRES RELIGIEUX A CRÉER OU ÉQUIPER
AU 1^{ER} JUILLET 1959**

| AGGLOMÉRATION LYONNAISE | | RÉGION STÉPHANOISE | |
|----------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 St-Fons Clocheffes | 26 St-François d'Assise | ST-ETIENNE | RIVE-DE-GIER |
| 2 St-Fons R. Pommier | 27 28 29 30 La Duchère | 34 Sainte-Thérèse | 44 St-Jean La Madeleine |
| 3 Vénissieux Charlard | 31 Ecally la Sauvagerie | 35 Russes-Cataniello | 47 Les Vares |
| 4 Vénissieux Mignottes | 32 Ecally le Pénitier | 36 Brouille III | 48 Le Grand Port |
| 5 Vénissieux Sorville | 33 Rue Deleuvre | 37 Saint-Carl d'Ars | GRAND-CROIX |
| 6 St-Jean Etats-Unis | 34 St-Elizabeth | 38 Sainte-Marguerite | 49 Immaculée-Conception |
| 7 Rue Audibert-Lavieffe | 35 Pont d'Ecally | 39 Avenue St-François | ST-CHAMOND |
| 8 La Bachet | 36 N.-D. de Lourdes Volat | 40 St-Jean La Barallière | 70 La Vaulotte |
| 9 La Sainte-Trinité | 37 Quai Pierre-Sexes | 41 Quartier de la Cléme | LE CHAMBON |
| 10 N.-D. de Lourdes Bron | 38 La Sarte | 42 Villars Bois-Mercet | 71 Le Bon Pasteur |
| 11 La Christ-Roi Bron | 39 Rue Barthélemy-Bayer | 43 Bel Air | 72 Galfard |
| 12 Bron extrémité Mermoz | 40 Minival | 44 Chavezeux | LUNELUX |
| 13 Bron Rue Lazareux | 41 Francheville Bel-Air | ST-RAMBERT | 73 La Vigneron |
| 14 Bron les Sept Chemises | 42 St-Fey George Doyère | 45 Les Barques | FIRMINY |
| 15 Villeurbanne Brassas | 43 Malottière Grand-Boule | | 74 Firminy Vert |
| 16 St Joseph la Poudreffe | 44 Malottière Boud Salens | ROANNE | VILLEFRANCHE |
| 17 Vaulx Les Planches | 45 Malottière Chassepays | 75 Saint-Antoine | 81 St-Jean-Marie Vianney |
| 18 St-Jules de Cassat | 46 St-Pie X Injny | 76 Saint-Euch | TARARE |
| 19 N.-D. de l'Espérance | 47 Avenue Rédemption | 77 N.-D. de Boncourt | 82 Avenue St-Mathilde |
| 20 Villeurbanne E. Baudy | 48 La Part-Dieu | 78 N.-D. de Lourdes | ST-GERMAIN |
| 21 Nives-Dorier Tankin | 49 La Buire | 79 St Bernadette | 83 Cité S.N.C.F. |
| 22 Caluire le Verney | 50 Sans-Souci | 80 Route de Villementals | GRIGNY |
| 23 Ste-Bernadette | 51 Ste-Marie Collatines | | 84 Route de Brignais |
| 24 Caluire Marguerite | 52 Route de Vienne | | |
| 25 Caluire le Ras | 53 Saint-Michel | | |

**VOUS AVEZ UNE ÉGLISE !...
ET CEUX QUI N'EN ONT PAS ?**

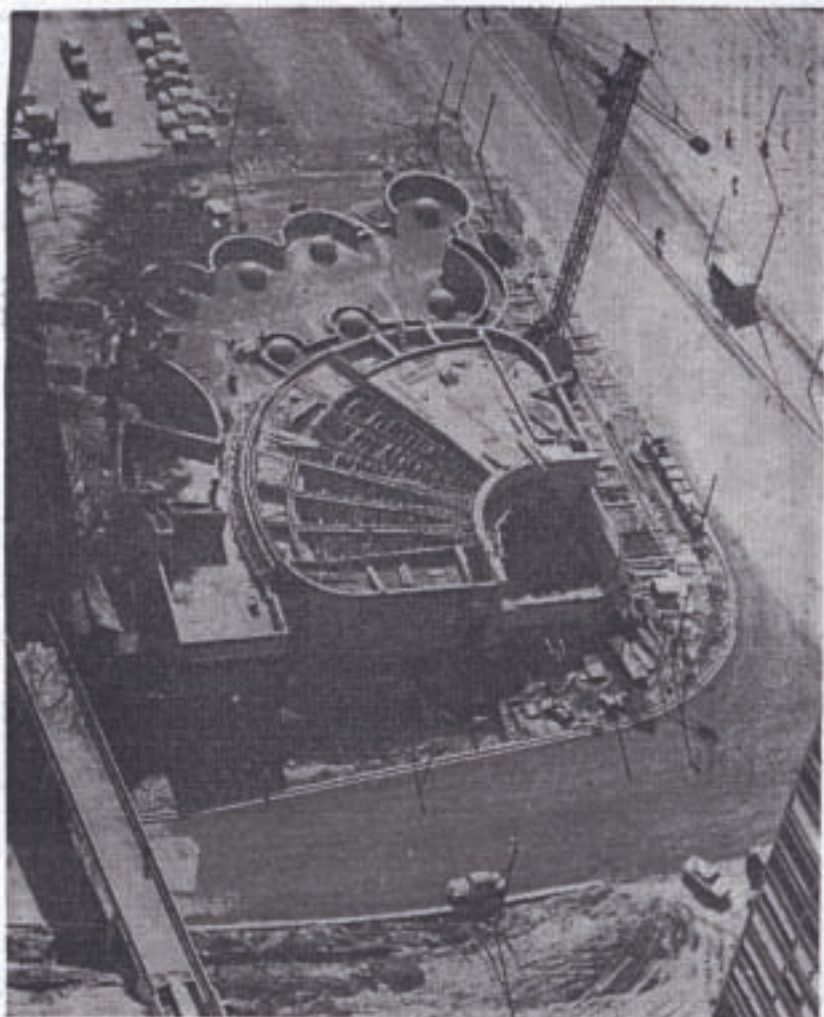
- Envoyez vos dons au Secrétariat de l'Archevêché, C. C. P. Lyon 35-27 (pour l'Association Diocésaine)
- Disposez de legs en faveur de l'Association Diocésaine, 1, place de Fourvière (consulter l'Archevêché)
- Apportez toute votre foi, tout votre savoir-faire à l'Association Paroissiale de votre nouvelle paroisse.
- Paroisses-Marraines, aidez vos Paroisses-Filleules à bâtir la Maison du Seigneur.

**PRIONS LE SAINT CURÉ D'ARS POUR OBTENIR DES
VOCATIONS DE PRÊTRES**

Page de couverture d'une brochure publiée par l'Archevêché de Lyon, 1959
(Archives de l'Archevêché de Lyon, fonds Gerlier, 11.11.31).

Ce type de listes de lieux de culte en projet, fréquent dans les appels à la générosité des fidèles au cours des années 1950-1970, ne distingue pas les grands ensembles des autres quartiers ou zones d'habitat.

Olivier Chatelan



BALMONT. — Le béton a remplacé la pierre du fort de La Duchère mais dans une tout autre perspective. « Mort où est ta victoire ? »

Photographie extraite de Paroisses nouvelles, supplément du journal lyonnais L'Essor n° 839 du 18 novembre 1962.

Le nouveau lieu de culte doit occuper une position centrale dans le grand ensemble. L'église de Balmont à la Duchère est située sur un des principaux axes de desserte des habitations, avec un accès facilité (passerelle piétonnière, parkings). La légende originale montre que la transformation du paysage urbain elle-même est utilisée comme signe eschatologique.

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

1963, à Bron-Terraillon (Saint-Étienne) en 1966 ou encore dans le quartier de la Duchère, cas exceptionnel avec quatre églises construites entre 1964 et 1973⁹. Surtout, ce volontarisme de l'Église empreint de références missionnaires comporte quelques analogies frappantes avec l'utopie urbaine des grands ensembles : la régénérescence de la communauté par ses marges ; la correction des inégalités spatiales ; la prévention d'une dislocation du territoire ; une forte impulsion centralisatrice pour rattraper les écarts dans les équipements. Nous avons avancé ailleurs l'hypothèse que les nouvelles églises sont *mutatis mutandis* les « grands ensembles » de l'Église de France au cours des années 1950-1970¹⁰. Ces derniers vont-ils cependant jusqu'à être perçus par les autorités religieuses comme des lieux d'une avant-garde dans les stratégies de sa présence au monde ?

La question de la visibilité de l'Église dans les agglomérations constitue un des grands débats chez les catholiques français au lendemain du concile Vatican II : au tournant des années 1960-1970, plusieurs observateurs s'interrogent sur la nécessité de construire encore des églises, pour des raisons à la fois pastorales et financières¹¹. Chez de nombreux militants de gauche, l'enfouissement au cœur des masses doit désormais primer sur une présence d'Église jugée triomphaliste et éloignée des valeurs de l'Évangile. Or, la question se pose tout particulièrement dans les Zones à urbaniser par priorité (ZUP) en train d'être définies dans les grandes villes. Souvent, un espace est réservé par les pouvoirs publics pour que le diocèse puisse ériger une église, mais un certain nombre de prêtres choisissent d'habiter dans les HLM avec les habitants et ne souhaitent pas construire un nouveau lieu de culte, ce que ne comprennent pas toujours les élus ou certains hauts fonctionnaires souvent cités sur cette question, Paul Delouvrier par exemple. Ainsi, l'évêque de Grenoble Gabriel Matagrín plaide pour l'utilisation des salles polyvalentes en signant des conventions avec les municipalités¹². À Brest, l'évêque de Quimper et Léon, Francis

9. Le diocèse de Lyon n'est pas un cas à part : Jacqueline Lalouette et Christian Sorrel (dir.), *Les lieux de culte en France, 1905-2008*, Paris, Letouzé et Ané, 2008.

10. Olivier Chatelan, *Les catholiques et la croissance urbaine...*, *op. cit.*, en particulier p. 335-336 et p. 491-492.

11. Jean Baboulène, Michel Brion et J.-M.-V. Delalande, *Faut-il encore construire des églises ?*, Paris, Fleurus, 1970.

12. « Pastorale et équipements religieux. Interview de Mgr Matagrín à Radio Monte-Carlo, 20 septembre 1970 », *Église de Grenoble du 22 octobre 1970*, p. 78-84.

Olivier Chatelan

Barbu, désavoue les laïcs du Comité brestois des chantiers d'Église qui réclamaient de nouvelles constructions, et déclare inopportune sur le plan pastoral l'ouverture d'une école catholique dans la nouvelle ZUP de Brest, bien que les responsables passent outre¹³.

Il n'y a pas d'unanimité chez les catholiques sur la stratégie à adopter pour ne pas se couper des habitants des grands ensembles. Un groupe de recherche interne au Secrétariat de l'épiscopat qui réunit des vicaires généraux au plan national, les Responsables pastoraux des grandes villes, se prononce en 1974 encore en faveur du maintien des églises et chapelles dans les ZUP, pour plusieurs raisons : les populations immigrées espagnoles et portugaises présentes dans ces espaces exprimeraient une forte demande de lieu de culte ; d'autre part, les sectes pourraient gagner des adeptes, notamment pense-t-on, chez les plus défavorisés ; le lieu de culte serait parfois le seul lieu de réunion dans le quartier, faute d'équipements collectifs ; il permettrait enfin l'indispensable pastorale des sacrements¹⁴. Dans tous les cas, ces marges géographiques et sociologiques du catholicisme interrogent les autorités religieuses. L'évêque d'Amiens Mgr Leuliet, transfère symboliquement le siège de l'évêché dans un quartier d'immeubles situé entre le centre ville et les grands ensembles¹⁵.

Une rencontre de novembre 1972 à Lyon portant spécifiquement sur les ZUP est intéressante à résumer, par les enjeux qu'elles révèlent. À la demande des évêques auxiliaires Maurice Delorme et Louis Boffet, l'ensemble des laïcs militants (représentants de parents d'élèves, responsables de centres sociaux, de MJC et de comités de quartier, travailleurs sociaux), prêtres et religieux impliqués dans les ZUP de l'agglomération débattent de leur mission. L'équipe épiscopale présente sur place se dit frappée à la fois par la nouveauté et par la vigueur d'un projet pour l'Église dans ces espaces. Celui-ci prendrait appui d'abord sur les laïcs, très présents dans les associations, « partout en contact avec des marxistes, et pas seulement dans les communes dont les municipalités sont communistes ». Ce que Madeleine Delbrêl faisait seule à Ivry se trouverait démultiplié dans

13. Yvon Tranvouez, notice « François Barbu », in Dominique-Marie Dautet et Frédéric Le Moigne (dir.), *Dictionnaire des évêques de France au vingtième siècle*, Paris, Cerf, 2010, p. 53-54.

14. Archives de l'Archevêché de Lyon [abré. « AAL »], fonds Maurice Delorme, I. 1525, « Cinq années de réflexion sur la pastorale des grandes villes », projet de note du Secrétariat de l'épiscopat par le chanoine Boulard, 1974.

15. Xavier Boniface, notice « Géry Leuliet », in Dominique-Marie Dautet et Frédéric Le Moigne (dir.), *Dictionnaire des évêques de France...*, *op. cit.*, p. 415-416.

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970



Couverture de l'ouvrage La conquête d'une banlieue. Croix-Luizet du jésuite Raymond Jouve paru en 1931.

Ce récit largement hagiographique relate la construction de l'église de la Sainte-Famille dans un quartier ouvrier de Villeurbanne (Rhône) à la fin des années 1920. L'édification de lieux de culte dans les grands ensembles à partir des années 1950 ne fait plus l'objet d'une telle geste à la gloire de chrétiens pionniers dans la « zone ». L'enfouissement dans les masses urbaines l'emporte sur les stratégies plus visibles d'évangélisation des quartiers neufs.

Olivier Chatelan

chaque quartier de grand ensemble sous la forme d'une « Église-levain » et non d'une « Église bastion » (Mgr Boffet), mais tout est à inventer : il n'y a pas d'Église préétablie dans le grand ensemble¹⁶.

Les réalités sociologiques et religieuses des grands ensembles sont-elles néanmoins transposables à l'échelle de toute la ville ? Autrement dit, est-il légitime de bâtir une pastorale urbaine en prolongeant les lignes de force des ZUP pour la totalité d'une stratégie d'agglomération ? Pour plusieurs observateurs, les grands ensembles eux-mêmes présentent une grande diversité de situations. Selon un des prêtres : « Il y a ZUP et ZUP : [il existe] des points communs mais [les ZUP sont] loin d'être identiques, il ne saurait y avoir *une* pastorale des ZUP ». De plus, sous les apparences d'un creuset et d'un brassage formidable de populations, le grand ensemble resterait profondément marqué par les milieux de vie, qui donnent tout leur sens aux intuitions de l'Action catholique spécialisée. À ce titre, l'espace de la ZUP n'est donc pas considéré en soi comme modèle ou base théorique pour une pastorale territoriale. Le grand ensemble est avant tout la concentration d'une *population*, dont les caractéristiques sociologiques dépassent et transcendent l'inscription spatiale d'un groupe humain. « Elle n'est pas seulement la pastorale d'une ZUP », explique le délégué à l'apostolat des laïcs, « mais de ses habitants, ressaisis dans la totalité de leur vie (souvent hors ZUP). Par exemple, il y a une forte concentration de monde ouvrier dans les ZUP ; il vit là des problèmes propres, mais il vit en solidarité de destin avec tout le monde ouvrier dans sa condition, ses aspirations et ses luttes »¹⁷. La segmentation des milieux serait donc première et conditionnerait toute approche pastorale. Il reste que les grands ensembles conservent une spécificité qui préoccupe les responsables diocésains présents : la présence massive des enfants et des jeunes. « Tout le monde en a parlé. Ils grouillent dans vos ZUP, avec leur dynamisme, leur disponibilité, leur délinquance », écrit Mgr Boffet¹⁸. Ce qui est donné à voir ici est donc la difficulté de nombre de responsables d'Église à faire des grands ensembles, comme de la ville contemporaine

16. AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Notes d'écoute à la réunion des ZUP », par Mgr Louis Boffet, 16 novembre 1972.

17. AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Compte-rendu de la réunion de la rencontre Duchère-Rillieux-Les Minguettes-Vaulx-en-Velin », par le père Dunand, 16 novembre 1972.

18. AAL, fonds Delorme, I. 1525 bis, « Notes d'écoute... ».

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants, du début des années 1950 au milieu des années 1970

en général, une catégorie d'action et de pensée : elle remettrait en cause la segmentation socioprofessionnelle et socioculturelle au fondement de l'Action catholique spécialisée, outil de reconquête des masses par elles-mêmes depuis les années 1930 avec pour priorité le monde ouvrier.

Des intellectuels catholiques au chevet des grands ensembles ?

Le deuxième fil que l'on peut tirer pour rendre compte d'une histoire de la participation des catholiques à la définition de l'objet « grands ensembles » est celui de la réflexion engagée par un certain nombre d'intellectuels proches des milieux d'Église sur cette question. Pour aborder de façon synthétique leur posture, les résultats de deux forums catholiques seront ici présentés : il s'agit d'une part du numéro 38 de la revue *Recherches et débats* intitulé « Vers une nouvelle civilisation urbaine » qui paraît en 1962, et d'autre part de la Semaine sociale de Brest de juillet 1965, consacrée cette année-là à « L'homme et la révolution urbaine »¹⁹. Les intellectuels catholiques participent par conséquent comme d'autres à ce que Pierre Lassave appelle, dans le champ de la recherche urbaine française, « l'effervescence des années 1965-1975 »²⁰.

Y a-t-il une spécificité du catholicisme dans la réflexion sur les grands ensembles ? Il faut constater tout d'abord que les auteurs expriment des réticences à l'égard de l'expression « grands ensembles ». Celle-ci apparaît peu dans les paroles des orateurs à Brest en 1965. Dans l'éditorial de *Recherches et débats*, le comité de rédaction critique cette expression généraliste qui méconnaît les liens avec le reste du tissu urbain : « Sous le double effet de la modernisation économique et de l'essor de la construction, partout surgissent ces blanches agglomérations, qui de leur haute silhouette massive et inhabituelle se détachent sur l'horizon et qu'on englobe sous le nom de "grand ensemble". L'expression en elle-même est peu heureuse, car elle donne l'impression d'isoler les cités nouvelles de ce qui les environne au lieu d'insister sur l'unité urbaine et sur la coordination avec un plan d'aménagement plus vaste. Mieux vaut parler de *villes nouvelles* ou de

19. « Vers une nouvelle civilisation urbaine », *Recherches et débats* (revue du Centre catholique des intellectuels français), 38, 1962 ; « L'Homme et la révolution urbaine. Citadins et ruraux devant l'urbanisation », 52^e session des Semaines sociales à Brest, Lyon, Chronique sociale de France, 1965.

20. Pierre Lassave, *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997, p. 15.

Olivier Chatelan

villes satellites, car c'est bien de véritables villes qu'il s'agit »²¹. Cette remarque peut être généralisée à beaucoup d'observateurs : les grands ensembles intéressent les penseurs catholiques en tant qu'ils jouent le rôle — d'après l'éditorial —, de « villes-pilotes », de « pôles de développement de la société tout entière » (utilisant ici le concept de François Perroux), devenant un « modèle sociologique » à l'inverse des villes traditionnelles ainsi concurrencées²². Si l'on suit ces intellectuels en considérant que ce qu'ils disent de la ville moderne se retrouve de façon quasiment idéal-typique dans les grands ensembles, que retenir de leurs analyses ?

Il ne s'agit plus, comme dans les premières enquêtes du XIX^e siècle portant sur la misère ouvrière ou urbaine, de s'alarmer de la croissance des « villes tentaculaires » lourdes de menaces pour la morale et l'ordre établi. En cela, ces intellectuels participent dès les années 1950 à la naissance d'une sociologie urbaine aux contours instables, dans le passage d'une sociologie dans la ville à visée empirique vers une sociologie *de* la ville aux prétentions théoriques ou philosophiques plus affirmées²³. En revanche, ils ne semblent pas faire de l'urbain un enjeu de luttes de définition à l'intérieur de la sociologie ou de positionnement de cette discipline dans le concert des discours concurrents sur la ville au moment où l'urbain s'institutionnalise dans des formations universitaires ou dans des revues.

On peut schématiquement — trop sans doute —, identifier six caractéristiques d'une pensée catholique sur la ville en général et sur les grands ensembles en particulier²⁴. Premier point : l'urbain est fondamentalement le reflet d'une nouvelle *civilisation*, avant d'être un qualificatif pour une population ou pour un espace. Cette montée immédiate en généralité a pour intérêt de pouvoir convoquer l'apport théorique de la doctrine sociale de l'Église qui méconnaît un vocabulaire trop géographique. Deuxième point : une attention particulière est accordée aux mutations de la sociabilité dans les métropoles, comme les effets de la promiscuité urbaine qui intensifie la vie nerveuse, blase l'esprit, et suscite la différence dans un anonymat généralisé. On retrouve ici la figure de l'étranger, théorisée par

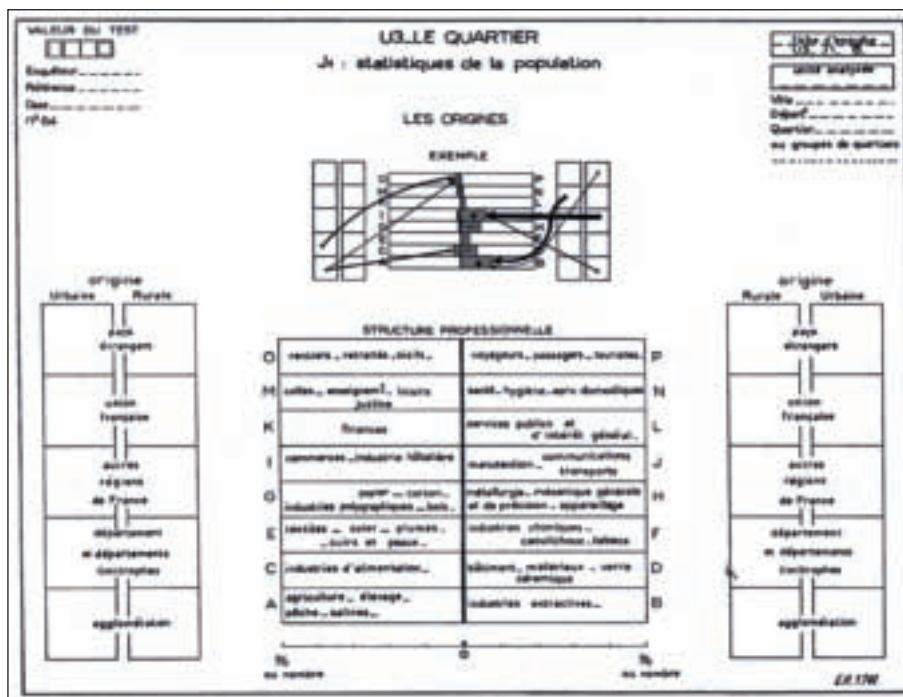
21. « Liminaire », *Vers une nouvelle civilisation urbaine...*, *op. cit.*, p. 7-10, citation p. 7.

22. *Ibid.*, p. 8.

23. Sur le contexte intellectuel et institutionnel de la recherche urbaine en France au cours des années 1950-1970, nous suivons les analyses très suggestives de Pierre Lassave, *Les sociologues et la recherche urbaine...*, *op. cit.*, en particulier p. 15-29.

24. Olivier Chatelan, *Les catholiques et la croissance urbaine...*, *op. cit.*, p. 510-525.

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants, du début des années 1950 au milieu des années 1970



Exemple de « fiche d'enquête » figurant dans le Guide pratique de l'enquête sociale (t. III : L'enquête urbaine. L'analyse du quartier et de la ville) publié en 1955 aux Presses universitaires de France sous la direction de Louis-Joseph Lebret et René Bride.

Ces fiches constituent l'outil d'enregistrement et de connaissance analytique des caractéristiques sociologiques d'un quartier ainsi que des besoins de la population étudiée. Utilisés par les équipes d'Économie et Humanisme dans plusieurs grands ensembles, les différents diagrammes ainsi obtenus prétendent rendre compte de manière exhaustive et très élaborée des réalités quotidiennes vécues par les habitants à l'échelle micro-locale.

Georg Simmel, caractérisé par la superficialité, la réserve et la mobilité des citadins. Le troisième point reprend ce dernier terme : le citadin est fondamentalement un migrant car déraciné et entraîné malgré lui dans les multiples temporalités de la vie en ville. Le sociologue Jean Labbens est un de ceux qui ont le plus contribué à la théorisation de ce modèle dans les milieux catholiques²⁵. Quatrième point : la ville moderne est le lieu par excellence des appartenances multiples, qui peuvent enrichir comme déstabiliser les individus les plus fragiles. Cette ambivalence, maintes fois soulignée, est parfois interprétée à la lumière d'une tradition biblique et augustinienne où se mêlent les figures de Jérusalem et Babylone. Le

25. Jean Labbens, *L'Église et les centres urbains*, Paris, Spes, 1958.

Olivier Chatelan

cinquième point est le corollaire du précédent : dans les grands ensembles, les liens communautaires sont fragilisés par la dissolution des corps intermédiaires (famille, paroisse, quartier, profession), théorisés par Louis-Joseph Lebreton ou l'urbaniste Gaston Bardet à Économie et Humanisme. La grande ville est assimilée à un organisme dont il convient de respecter les hiérarchies internes et de rationaliser l'évolution. Sixième point : l'urbanisme est donc une affaire sérieuse parce que politique au sens premier du terme. Il doit être un levier de réforme sociale. Ces conceptions s'opposent à une vision qui serait seulement technicienne ou économiste des services du Plan et rejoignent en cela une caractéristique forte de la sociologie urbaine française en général : le souci d'agir *contre* l'État (pour reprendre l'expression heureuse de Michel Amiot), c'est-à-dire à la fois en opposition et tout contre les logiques ministérielles²⁶.

Cette proximité entre la recherche en sciences sociales et la prise de décision se retrouve sur un autre terrain, celui des catholiques militants dont on voudrait à présent montrer les formes d'engagement.

Des catholiques dans les grands ensembles entre recherche en sciences sociales et militantisme de terrain : un engagement spécifique dans l'action urbaine ?

À notre connaissance, il n'existe pas d'étude historique qui ait pris pour objet le militantisme spécifiquement catholique dans les grands ensembles. Par conséquent, faute de pouvoir évaluer de façon plus précise sa place dans le processus de construction, d'appropriation voire de rejet des grands ensembles, et afin de proposer une vue synthétique de cette dimension du sujet, on présentera la place du militantisme catholique dans ces espaces autour de trois hypothèses.

Première hypothèse : ce militantisme prend fréquemment appui sur une expertise sociologique ou psychosociologique qui fait du grand ensemble un des principaux laboratoires d'une rencontre entre recherche en sciences sociales et militantisme de terrain. L'engagement de catholiques peut en effet être décrit comme un carrefour d'expériences séparées, où convergent compétences professionnelles, formation syndicale ou religieuse au sein de mouvements d'Église (ou déconfectionnalisés) et programme de connaissance scientifique. Cette conjoncture correspond à un contexte de la sociologie urbaine en France dans les années

26. Michel Amiot, *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985.

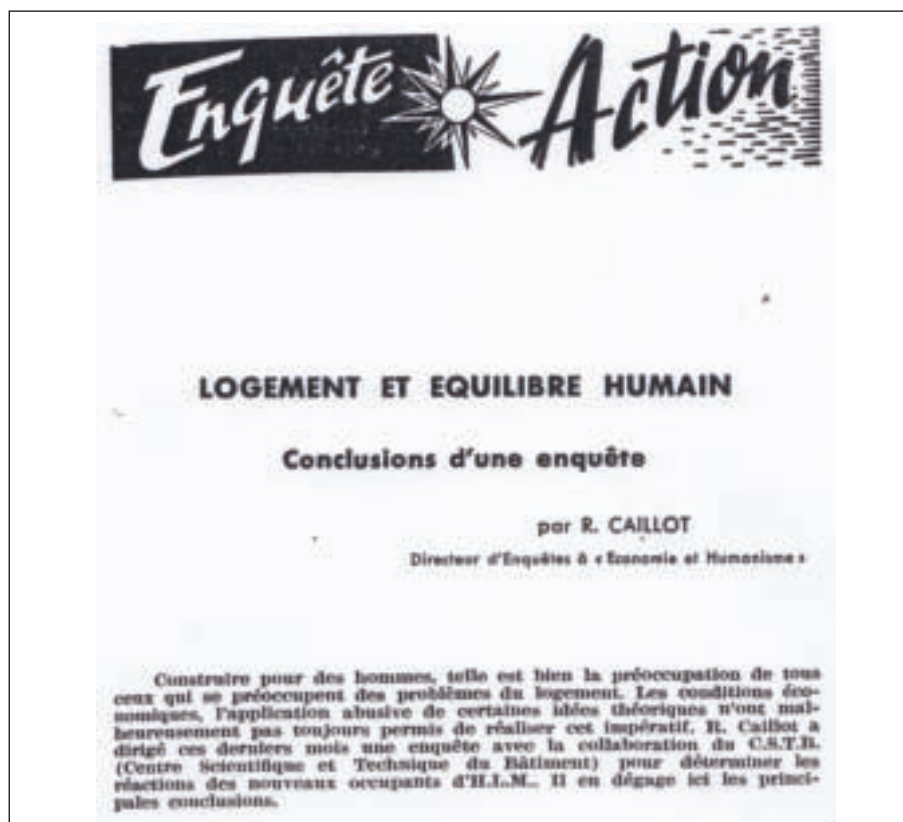
Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

1960-1970 où s'interpénètrent références savantes et confessionnelles et où se chevauchent projets militants et réforme de l'État. Les sociologues sont alors en relation directe avec les planificateurs, et la recherche urbaine doit déboucher sur une action susceptible d'aboutir à une plus grande justice sociale, en particulier — mais pas seulement —, dans les grands ensembles. C'est une des idées maîtresses des équipes animées par Paul-Henri Chombart de Lauwe, pionnières sur ces questions depuis le début des années 1950. Dès lors, nombre d'étudiants ou de jeunes chercheurs chrétiens apprécient dans la naissance de cette discipline alors neuve, la sociologie urbaine, la possibilité de prendre en compte les usages sociaux de la recherche. Ces perspectives s'inscrivent dans la lignée d'un catholicisme social modernisateur attaché à l'expertise et à la compétence technique, et soucieux d'une transformation de la société qui demeure compatible avec la doctrine sociale de l'Église. À cet égard, l'enquête est semble-t-il une pratique récurrente des militants chrétiens (en dehors même des commandes de l'État) en mettant l'habitant au cœur d'un processus de formation, d'information et de transmission de savoirs, dont on pense qu'ils peuvent intéresser les professionnels en charge de la planification urbaine. Ce parti pris inspire par exemple deux enquêtes qui ont marqué la sociologie urbaine des années 1960 : celle de René Kaës sur la vie quotidienne dans les grands ensembles parue aux Éditions ouvrières en 1963, *Vivre dans les grands ensembles* ; l'autre est la thèse d'un ancien prêtre, Henri Coing, intitulée *Rénovation urbaine et changement social* et publiée en 1973, qui ne porte pas véritablement sur un grand ensemble mais qui est assez représentative de cette articulation entre justesse de la description et visées humanistes.

Deuxième hypothèse : les grands ensembles et la ville en général intéressent une nébuleuse de revues, de mouvements et de réseaux évoluant dans la mouvance catholique, avec des filiations ou des liens plus ou moins intenses, visibles et revendiqués avec l'institution ecclésiale. Citons parmi d'autres : les équipes de la Vie nouvelle, l'Action populaire jésuite, l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), Économie et Humanisme, la Chronique sociale de France, les Groupes d'action municipale (GAM) ou l'Union féminine, civique et sociale (UFCS)²⁷. Issus pour beaucoup d'une matrice catholique, nombre

27. Le programme de recherche pluridisciplinaire « Christiana » (2009-2010) coordonné par Maryvonne Prévot s'efforce de repérer les liens entre militantisme d'origine chrétienne et « fabrique de la ville ».

Olivier Chatelan



*Présentation de l'article exposant les résultats d'une enquête auprès de locataires d'HLM effectuée par Robert Caillot en région parisienne et en province (revue **Économie et Humanisme**, 118, mai-juin 1959, p. 55).*

*Ce sociologue a participé à la rédaction du tome IV du Guide pratique de l'enquête sociale sur l'aménagement du territoire publié en 1958 sous la direction de Louis-Joseph Lebret. Il nourrit régulièrement la revue d'articles sur la ville contemporaine et sur les difficultés des grands ensembles et publiera en 1972 un manuel à l'usage des militants et des techniciens de l'urbanisme, *L'Enquête-participation : méthodologie de l'aménagement*.*

de ces structures font partie de ce qu'on appellera plus tard la « deuxième gauche » qui nourrit le Parti socialiste unifié (PSU) puis le Parti socialiste (PS) de François Mitterrand. Cette curiosité intellectuelle pour les grands ensembles n'est sans doute pas propre aux militants catholiques, mais l'ouverture permise par le climat d'improvisation et d'utopie qui caractérise les premières années de la vie de ces grands ensembles en fait un des lieux de fort investissement militant : là peuvent être mises en œuvre des valeurs chrétiennes qui dépassent la seule appartenance paroissiale. Sans doute faut-il prendre garde à ne pas nier la diversité et les possibles

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970

spécificités de chaque mouvement au sein de cette nébuleuse : ainsi, la place accordée à la femme au foyer dans les projets urbains par l'UFCS se retrouve moins chez d'autres « chrétiens de gauche ». Il reste que beaucoup de ces militants ont de multiples casquettes. Le cas d'Agnès Planchais est de ce point de vue emblématique²⁸.

Enfin, les militants chrétiens mettent l'accent sur l'animation et la participation des habitants dans les grands ensembles, afin de mettre « l'homme au centre » du processus de construction de la ville. C'est le cas pour les premières réalisations où rien n'existe encore, mais cela reste vrai après 1960 dans la période du « tout équipement », en particulier de type socioculturel²⁹. Nombreux sont les militants qui, par le biais d'enquêtes, invitent les citoyens à exprimer leurs besoins et à refuser la passivité devant les planificateurs afin de donner une « âme au béton ». L'attachement à la formulation de revendications non localistes et à la construction d'une figure globale et non sectorisée de l'habitant (plus qu'à celle de l'usager, du locataire ou du salarié) constitue sans aucun doute une autre spécificité du militantisme chrétien, distinct en cela par exemple de l'Union fédérale des locataires proches du Parti communiste français et très présent également dans les grands ensembles³⁰. De même, l'importance accordée à la structuration d'une vie communautaire est une des originalités de ce militantisme catholique, critiqué parfois par ceux-là mêmes qui, comme Henri Lefebvre, ont pu inspirer la pensée et l'action de ces chrétiens : le sociologue marxiste reproche par exemple à certains sociologues militants de vouloir construire une cité idéale sur un modèle qui resterait au bout du compte paroissial, en recréant une sorte d'« ordre moral » qui enfermerait les habitants sur eux-mêmes³¹.

28. Évelyne Diebolt, *Femmes de conviction, femmes d'action. Les femmes aux postes de décision du secteur associatif (1983-2004)*, Paris, Femmes et Associations, 2005, en particulier, p. 284-289.

29. Thierry Oblet, *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, PUF, 2005, en particulier, p. 153-161.

30. Thibault Tellier, *Le temps des HLM 1945-1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires/Culture », 2007, en particulier p. 144-153.

31. Henri Lefebvre, « Les nouveaux ensembles urbains. Un cas concret : Lacq-Mourenx et les problèmes urbains de la nouvelle classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, 1960, I, p. 186-201, publié également dans le recueil *Du rural à l'urbain*, Paris, Éditions Anthropos, 1970, p. 109-128. Critique de la cité communautaire p. 112-113 dans cette seconde référence.

Olivier Chatelan

Conclusion

Trois remarques sur ce qui vient d'être dit permettront de conclure ce rapide aperçu.

Il faut souligner d'abord que les trois figures de catholiques que nous avons isolées pour construire cette vue d'ensemble — l'évêque, l'intellectuel « organique », le militant soucieux d'expertise —, sont dans la pratique peu séparables les unes des autres. Il n'est pas rare qu'une présidente de centre social participe à des sessions de formation proposées par la Chronique sociale ou Économie et Humanisme, et les laïcs qui supervisent localement la construction de la nouvelle église sont les mêmes qui prennent des responsabilités comme parents d'élèves dans l'école flambant neuve de la ZUP pour veiller à la mixité sociale des classes. D'autre part, il faut insister sur cette tendance des prêtres et des militants d'Action catholique spécialisée actifs au cœur des grands ensembles à ne pas faire de la ville ou du seul quartier l'objet même de leur action, mais à les englober dans la problématique plus large du monde ouvrier. Ceci peut pour une part expliquer que la question des grands ensembles ait été si peu abordée directement par l'Église, mais toujours de biais, à travers le prisme de la mission ouvrière. Enfin, malgré les hypothèses qui ont été émises ici, la spécificité des catholiques dans l'approche des grands ensembles reste souvent délicate à identifier. Dans les années 1960 et 1970, quels aménageurs, quels militants, quels hauts fonctionnaires en charge du Plan refuseraient l'expression typiquement chrétienne d' « humaniser la ville » ? La lutte contre les ségrégations, pour les équipements socioculturels ou au nom du cadre de vie n'est-elle pas largement partagée au-delà des appartenances confessionnelles ? Inversement, nombre de chercheurs en lien avec les milieux d'Église utilisent un vocabulaire marxiste pour rendre compte de la réalité des grands ensembles, même s'il s'agit ensuite de dépasser les grilles de lecture qui y sont associées. Les frontières sont donc poreuses et l'étiquette confessionnelle, plus ou moins revendiquée par les acteurs, n'a un intérêt pour l'historien que si elle apporte une valeur ajoutée en faisant le lien entre des individus, des réseaux ou des modèles.

Les catholiques et les grands ensembles apports théoriques et engagements militants,
du début des années 1950 au milieu des années 1970



Une mémoire oubliée et un culte du pastiche florissant : Alye Parusa (Les Voiles Blanches), dernier gratte-ciel stalinien en date, premier du XXI^e siècle. Vue plongeante sur Sokol, dit "le village des artistes peintres" par la publicité promouvant l'immeuble, et superbe contre-plongée sur "Les Voiles Blanches" depuis Sokol...



MIROIR CONVEXE, MIROIR COMPLEXE? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

Sarah Carton de Grammont

Sarah Carton
de Grammont,
Doctorante en
Anthropologie sociale
et Ethnologie sous
la direction de Marc
Abélès, Laboratoire
des Institutions et
des Organisations
Sociales (IIAC)/École
des Hautes Études
en Sciences Sociales,
Paris).

Nous autres¹, anthropologues, sommes des gens très primitifs : sachant à peine comment écouter les personnes, comment pourrions-nous savoir prêter l'oreille aux murmures et chuchotements des maisons, bâtiments, espaces architecturaux en tous genres ? Pour nous, les formes ne veulent rien dire, formes et espaces sont muets ; et nous savons bien qu'ils ont une histoire propre et bien à eux, mais nous préférons écouter les histoires que les gens racontent à leur propos. Aussi n'essaierai-je pas ici de les faire parler comme l'eût fait une architecte ou une historienne, ce pour quoi je n'aurais pas les compétences nécessaires — je m'attacherai plutôt à raconter ce que les gens *font* avec cet objet architectural singulier qu'est la cité-jardin de Sokol à Moscou. Ainsi que de ce qu'ils *ne font pas* avec cet objet. Et, à vrai dire, je me contenterai de ne donner qu'un bref aperçu de ce que les gens font ou pas avec l'objet Sokol.

Ainsi, le lecteur non anthropologue est-il convié à une brève excursion anthropologique dans le monde étrange de la tribu des anthropologues, et à jeter un coup d'œil à la manière dont l'indigène de cette tribu que je représente considère un lieu

1. La forme orale de l'intervention de Sarah Carton de Grammont a été conservée, cela afin de faciliter la compréhension de la démarche de terrain propre à l'anthropologie (note de l'éditeur).

Sarah Carton de Grammont

particulier de Russie. L'auteur de ces lignes devient pour quelques pages « votre indigène », pour vous servir, livrant sa pratique quotidienne afin que vous puissiez faire à mon propos ce que l'on appellerait, dans ma langue, « du terrain ». En effet, dans une certaine mesure, faire de l'anthropologie consiste à d'abord apprendre comment les autres vivent en vivant parmi eux durant l'enquête, puis à écrire une sorte de « manuel » pour enseigner à vos congénères comment vivent les autres — l'un des charmes de l'exercice réside en ceci que l'on peut trouver des « autres » chez soi et des *alter ego* chez autrui : d'où la question du miroir, malgré le changement d'échelle entre la situation briochine et la mégapole russe de douze millions d'habitants², malgré des histoires incomparables. À Saint-Brieuc aussi on fait des choses avec des objets urbains. À Moscou aussi, il y a une cité-jardin, des expériences de ce que l'on appellerait ici « démocratie participative », des enjeux autour des patrimonialisations et des réhabilitations. Si le miroir peut être l'un des éventuels effets de ce type de travail, par sa restitution, ce titre pointe aussi la question du regard que l'on pose en anthropologue — à la loupe, de très près, sur de tous petits détails, quotidiens, anodins ; et celle enfin, ici, du choix de l'objet regardé : j'ai opté délibérément pour une situation exacerbée, paroxystique, dans l'espoir de mieux y mettre à jour des processus à l'œuvre dans l'ensemble de la capitale russe, même si les contextes d'un quartier à l'autre y conservent leur singularité.

Petit périples anthropologique dans le monde des anthropologues

Je suis donc anthropologue : qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

En premier lieu, cela signifie que je suis quelqu'un d'une extrême lenteur — nous autres anthropologues sommes amenés à passer beaucoup de temps sur le terrain, avant de commencer à nous dire que, peut-être, nous n'avons pas de trop mauvaises intuitions sur ce qui s'y passe.

De quoi est fait, en l'occurrence, le terrain ? Je connais Moscou depuis 1991, Sokol depuis 1995, je travaille sur ce lieu depuis 1997-98, j'y ai vécu pendant plus d'un an et demi. Mon doctorat devrait comprendre trente-cinq « personnages principaux ». Le corpus des données couvre une période de 1923 à 2004, et est constitué de journaux de terrain (environ 700 pages), d'entretiens et enregistrements de diverses cérémonies collectives, de journaux locaux, d'archives du Comité d'Immeuble et des Tribunaux de Camarades des années 1960, d'une partie des archives des registres

2. Dix-sept millions pour la Région.

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

de population, de la littérature soviétique spécialisée en architecture et urbanisme à propos de Sokol, des nombreux présents qui m'ont été offerts sur le terrain, d'une énorme quantité de photographies, prises par moi ou offertes par des habitants, de plans, etc.

Que signifie d'autre le fait que je sois anthropologue ?

Pour dire les choses simplement, je suis ici une anthropologue urbaine, et une anthropologue du politique. Je suis également très intéressée par l'anthropologie de la mémoire. Ou plutôt, des mémoires. Nous, membres contemporains de ma tribu, adorons mettre presque tous les mots au pluriel. Ceci, donc, pour les « champs scientifiques ».

En ce qui concerne l'approche, je dirais que je suis décidément une anthropologue pragmatique, s'inscrivant dans une approche proche de celle proposée par Jean Bazin³, notamment. Cela veut simplement dire que j'essaie de décrire des actions.

En effet, ce que j'essaie de faire, ce n'est certainement pas une anthropologie culturelle, je ne suis pas en quête de « l'âme russe », encore moins d'une quelconque ontologie ethnique⁴ qui serait suspendue dans les airs, conditionnant ce que les gens font et la manière dont ils le font. En d'autres termes, je ne cherche pas à décrire une « culture » abstraite que les gens « réaliseraient » ou « incorporeraient » dans leur vie quotidienne.

Je tâche de décrire des actions : des manières de faire, des manières de dire, dans le but de rendre familier au lecteur le monde que je décris ; de lui faire « sentir » qu'il aurait pu agir de même, eût-il été dans la même situation.

Ainsi, ce que j'essaie de faire est de décrire des actions très concrètes dans des situations très concrètes. Je dois donc raconter nombre de petites histoires sur qui a fait quoi et quand, et expliquer les enjeux de cette situation précise — ce qui souvent, signifie « expliquer le contexte ».

3. Jean Bazin, *Des clous dans la Joconde*, Toulouse, Anacharsis, 2008, p. 407-490.

4. On a, en effet, beaucoup reproché à l'anthropologie et à l'ethnologie de réduire les personnes à leur appartenance ethnique, de les inscrire dans des cultures immuables, anhistoriques, et qui plus est, d'ériger entre "eux" et "nous" la barrière d'une altérité irréductible (ce que l'on a appelé la critique du "Grand Partage"). Le rôle de la discipline dans la constitution ou la fixation rigide de groupes dits "ethniques", et son implication dans les histoires coloniales, a aussi été largement démontré [Jean Bazin, "À chacun son Bambara", *ibid.*]. Ceci au détriment d'un regard plus dynamique sur les sociétés étudiées, plus attentif aux rapports sociaux et aux rapports de pouvoir, ainsi qu'à la permanente créativité que tout un chacun met en oeuvre au quotidien dans ses rapports avec autrui.

Sarah Carton de Grammont

Enfin, être anthropologue signifie que je m'intéresse à Sokol parce que je m'intéresse au genre humain en général, et à la Russie contemporaine en particulier. Je m'intéresse donc au Sokol contemporain.

Ce qui veut dire que je ne m'intéresse pas à l'Histoire, à moins d'en avoir besoin. J'en ai besoin autant, ni plus ni moins, que les gens que j'étudie en ont besoin aujourd'hui, pour telle ou telle raison. Parfois (mais rarement), j'en ai besoin parce que j'ai besoin de savoir d'où viennent les choses, comment elles sont « arrivées », dans le sens génétique du mot « histoire ».

Plus généralement, il se trouve que j'en ai besoin dans un autre sens : m'intéressant à la Russie contemporaine, je m'intéresse beaucoup à la manière dont les gens en général, et en Russie en particulier, se débrouillent avec leur époque, « vivent avec leur temps ». C'est une époque difficile qu'ils traversent. Pour comprendre comment ils vivent avec ce temps troublé, il est très utile de comprendre, par exemple, comment autrefois ils envisageaient leur futur : cet « avenir passé » qui est le leur est leur présent actuel. Et la manière dont ils s'accommodent de ce présent est, bien sûr, liée à la différence entre leurs attentes antérieures et la réalité d'aujourd'hui. De même qu'elle est liée à leurs attentes présentes par rapport à l'avenir.

Il s'avère que, pour beaucoup de Sokoliens, mobiliser le fait qu'ils vivent dans un quartier classé « Monument d'architecture et d'urbanisme soviétiques » est très utile et efficace pour vivre avec leur temps.

Je décris donc des actions, dont certaines consistent à « faire la cité-jardin aujourd'hui ».

Sokol : quid ?

Les actions que je décris ont lieu à Moscou, Russie : un État qui a fait faillite, a connu au moins 8 guerres ou conflits armés depuis la fin de l'Union Soviétique, un pays où les gens ont perdu 15 ans d'espérance de vie durant la dernière décennie. Un pays qui a traversé plusieurs années d'hyperinflation, deux crises financières majeures, où a été menée une « thérapie de choc » en économie — la plupart des gens ayant bien perçu le choc, mais attendant toujours les effets thérapeutiques. Les mères sont très inquiètes de leurs fils soumis à l'obligation de service militaire, ou aux dangers de l'héroïne, du crack et autres drogues dures. Les gens cumulent les emplois pour survivre, ont parfois dans les années 1990 dû patienter des mois de retards de salaires, déjà dévalués lorsqu'ils arrivaient, ont dû faire la queue pour les produits alimentaires, sont aujourd'hui contraints souvent de payer des pots-de-vin pour accéder aux services publics, à la

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

santé, à l'éducation. Par conséquent, faire du terrain à Sokol-Russie était, d'ordinaire, faire du terrain parmi des gens pour qui les changements de ces deux dernières décennies ont été dévastateurs.

Les actions que je décris se passent à Moscou, soit dans la vitrine du néo « capitalisme national », une ville par conséquent en chantier, où la mémoire collective semble aussi oublieuse que le culte du pastiche est florissant, et où le tissu urbain connaît de profonds bouleversements — mitage, fermetures, privatisations d'espaces publics, densification à tous les étages : la ville a perdu environ un quart de ses espaces publics en vingt ans.

La cité-jardin Sokol a été bâtie comme expérience temporaire prévue pour une cinquantaine d'années par des constructivistes tels que Markovnikov, Kolli, les frères Vesnine, Chtchoussev, Diurnbaum, Semiletov, Kondakov, qui conçurent, ailleurs, des ouvrages autrement plus avant-gardistes et audacieux. Ils construisirent en partie pour eux, et, plus ou moins, pour des membres de l'intelligentsia, dans les années 1920, pendant la Nouvelle Politique Économique : proclamé ouvriériste, le projet semble avoir été plutôt élitiste en réalité. Je ne m'attarderai pas



Une ville en chantier. Travaux sur l'Avenue Leningradski, sortie du métro Sokol, juin 2009

Sarah Carton de Grammont



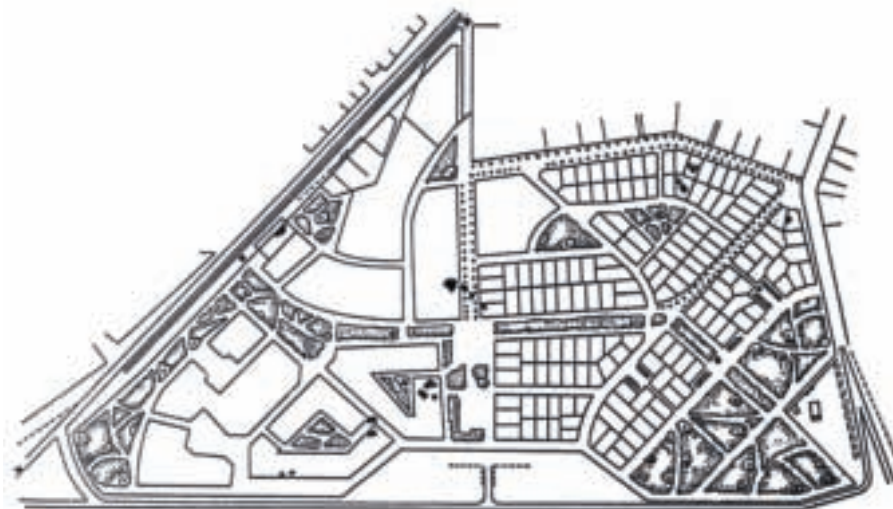
Mitage et densification du tissu : à mon arrivée sur le terrain, les immeubles aux... trois (!) premiers plans de cette photographie n'existaient pas. Rue Alabian, en bordure de la cité-jardin, juin 2009.

sur le contexte des idées urbanistiques de cette période : soulignons seulement qu'un actif mouvement de promotion de la cité-jardin existait déjà en Russie avant 1917. Plusieurs de ses promoteurs avaient séjourné en Europe, et bien sûr en Angleterre. Semionov, auteur du « premier » ouvrage russe de théorie de l'urbanisme (pour résumer les choses très caricaturalement), avait même participé à la construction de Letchworth et avait traduit Howard⁵ en russe en 1912.

Sokol fut construit en périphérie de la ville, près d'un petit village appelé Vsekhsviatskoe. À l'époque, l'une des questions centrales était l'élaboration d'un plan général de développement pour Moscou ; deux propositions principales s'affrontaient, « la Grande Moscou » (directeur : Chestakov, 1921-25), et « la nouvelle Moscou » (directeur : Chtchoussev, 1918-1923), mais toutes deux insistaient sur l'idée de « ceinture verte », « banlieues vertes » (*prigorody-sady*), avec petites maisons et services collectifs tels que bibliothèques, clubs, cantine, bains, terrains de sport et de jeu, jardins d'enfants. Un décret autorisant la création de coopératives de construction

5. Ebenezer Howard, *Garden-Cities of Tomorrow*, Londres, 1902.

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite



Plan général de Sokol. N. Markounikov, 1923-1930.



Sokol, juin 2009. Maison d'origine.

Sarah Carton de Grammont

avait été signé par Lénine en 1921. La pénurie de logements fut endémique tout au long de la période soviétique, mais prit en effet des proportions dramatiques au début des années 1920 à Moscou⁶. Sortant des années de guerre civile, le nouveau pouvoir soviétique se trouva tout simplement dans l'incapacité de résoudre le problème. Aussi la création de Sokol doit-elle être lue dans ce contexte : première coopérative de construction d'Union Soviétique, le lotissement peut être considéré comme le résultat d'une opportunité inattendue offerte à une petite élite dans le contexte d'un pouvoir totalement dépassé par la crise économique.

C'est d'ailleurs pour raisons économiques que seule la moitié du lotissement fut réalisée. Nombre des équipements collectifs prévus ne virent pas le jour, au point que certains auteurs constatèrent que Sokol avait finalement même moins d'équipements publics que certains lotissements de datchas pré-révolutionnaires. Ce qui signifie que la « vie communautaire » de ces années pionnières avait lieu chez les gens : club-théâtre amateur, cours de dessin ou de langues étrangères pour les enfants, etc.

Au début des années 1930, le lotissement fut municipalisé, et les maisons individuelles transformées en appartements communautaires, entraînant la prolétarianisation de la population et introduisant la mixité sociale au cœur de l'univers domestique. De plus, de très nombreux « pionniers » du quartier furent réprimés durant les purges staliniennes — et parfois remplacés par ceux-là même les ayant dénoncés. Puis vint la Grande Guerre Patriotique, avec ses évacuations, bataillons de punition, bombardements (deux maisons de Sokol ont été détruites par des bombes puis reconstruites après-guerre par des prisonniers allemands). Ensuite, dit la rumeur (comme pour les années 1930), plusieurs personnes liées au KGB obtinrent un logement à Sokol. Pourtant, dans les années 1960, le quartier est terriblement affecté par la surpopulation endémique et les lacunes d'entretien de la part de la structure administrative en charge de la cité-jardin. On trouve d'interminables listes de personnes faisant la queue pour un autre logement, vivant dans les vérandas, celliers, cagibis, abris de jardin et autres soupentes. Sous le Dégel khrouchtchévien, les habitants sont autorisés à créer des « Comités d'immeuble » : les habitants s'emparent bien sûr de cette opportunité — c'est le début du *lobbying* de leur part. Plus tard, le site devant être démoli et les maisons remplacées

6. Où manquaient trois millions de mètres carrés, sans parler du manque des fonds nécessaires pour la réhabilitation du parc existant. La population de Moscou passa d'environ un million en 1917 à plus de deux millions et demi au milieu des années trente.

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

par des immeubles, ils se mobilisent et mobilisent des architectes en vue, jusqu'à obtenir finalement le classement du quartier en tant que monument d'urbanisme soviétique en 1979. Sur cette lancée, en 1989, quelques militants (principalement les mêmes) se constituent en soviet d'autogestion pour parer aux carences d'entretien de la Municipalité, statut qu'ils ont maintenu jusqu'à aujourd'hui, sous de nombreux avatars au fil des modifications de la législation sur l'auto-administration territoriale locale. L'histoire de cette structure serait trop longue, mais soulignons un point : le soviet d'autogestion apparaît comme l'héritier hybride de structures soviétiques, le « Comité d'Immeuble » des habitants (*domkom*), et le *ZbEK*, la structure municipale en charge de l'entretien et de la gestion du quartier (gestion incluant ici les questions d'enregistrement du domicile, ou *registraciija*, c'est-à-dire, indirectement, des droits de propriété).

Actuellement, Sokol compte environ cinq cents habitants et une centaine de maisons. Le quartier se trouve presque au cœur de Moscou, et est presque l'unique quartier où il est possible d'acheter une maison individuelle en ville. De nombreux *Nouveaux Russes* (nouveaux riches) sont intéressés, et la pression sur les anciens habitants, devenus pour la plupart



Maison réhabilitée par un Nouveau Russe, surnommée par les habitants le Palais de la Culture, chantier en cours, Sokol, juin 2009

Sarah Carton de Grammont

des « nouveaux pauvres », ne se relâche pas. Les *Nouveaux Russes* achètent de vieilles maisons, les démolissent, et reconstruisent de gigantesques villas, malgré les règles devant théoriquement s'appliquer à cet ensemble classé. Un exemple suffira à donner une idée du point paroxystique du dilemme auquel sont confrontés les « nouveaux pauvres » : en l'an 2000, Tamara Leonidovna, descendante de pionniers, ingénieur en retraite d'un secteur stratégique, estime la valeur de sa maison et du terrain à 400 000 dollars américains, tandis qu'elle touche une pension de 700 roubles par mois (c'est-à-dire 26-27 euros). Sa pension ne couvre même pas les charges de la maison, qui s'élèvent à 800 roubles. Que faire ? Elle ne veut pas quitter Sokol. Pour augmenter ses revenus, elle va, par exemple, stocker dans sa véranda cinq tonnes de viande congelée, et la revendre au détail.

Dans ce contexte, les « nouveaux pauvres » tâchent de maintenir la lutte sur un plan symbolique : ils inventent de pseudo-traditions d'un « mode de vie communautaire » typique de l'âge d'or de la cité-jardin, mode de vie auquel l'autogestion aurait été « inhérent » ; ils montent un musée de la cité-jardin, dans lequel ils s'incluent eux-mêmes en tant que patrimoine ; ils pestent contre les palissades opaques des *Nouveaux Russes* ; ils organisent des banquets pour leurs vétérans, célèbrent les 75 ans depuis la création du quartier, et bien d'autres choses encore.

Cité-jardinages

C'est cela que j'appelle ici des « cité-jardinages » : toutes les petites ou grandes actions, toutes les choses que font les gens avec le fait qu'ils habitent une cité-jardin unique en son genre au cœur de la Moscou contemporaine, nommée « le lotissement Sokol », et classée monument d'urbanisme soviétique. Dans l'idéal, il s'agit aussi de décrire les tenants et les aboutissants de ces actions de « cité-jardinages » et ce qui s'y joue.

Les enjeux peuvent être très concrets, comme par exemple dans le cité-jardinage consistant à militer politiquement : l'enjeu est de conserver le droit de gestion du quartier en général et des maisons en particulier, ainsi que leur usage. Et les enjeux peuvent être très symboliques : cet « activisme » des militants est une manière, pour des gens privés de presque toutes les composantes de leur ancien statut social, de tenter de le maintenir et de garder saufs leur honneur et dignité. Cette forme de cité-jardinage a une efficacité immédiate, quand bien même cela pourrait sembler relativement vain sur un plan pratique à plus long terme.

Les formes de cité-jardinages, ou les manières de faire cité-jardin, sont multiples (nous autres anthropologues adorons mettre les mots au pluriel,

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

disions-nous) : cité-jardiner, c'est faire les jardins, c'est faire la cité, c'est faire le patrimoine (les jardins, la cité, la cité-jardin, le patrimoine).

Cité-jardiner : simplement « jardiner »

Par exemple, les cité-jardiniers et les *Nouveaux Russes* ont des « ethos » du jardinage très différents. À savoir, d'un côté, savants agencements de collections de plantes rares, *versus*, de l'autre, pelouses moelleuses (confiées aux bons soins d'un employé de maison) avec gazon et luxueuses chaises longues. Travailler dur pour créer un paysage sophistiqué d'espèces en voie de disparition, c'est cité-jardiner, tandis que bronzer en sirotant un scotch n'est pas cité-jardiner. Pour autant, ce n'est pas la même chose que jardiner à la datcha, où les cité-jardiniers ne cité-jardinent pas, mais font pousser un potager alimentaire. Faire les jardins, c'est dégager la neige (et qui négligerait ce devoir s'attirerait des remarques), balayer les feuilles mortes et les faire brûler à l'automne. Ceci n'est pas coordonné, mais chacun sait qu'il doit le faire, et quand. Comme me le dira mon voisin, provincial, Sokolien d'adoption : « ils me font marrer, ces Sokoliens : il y a des jours en automne où il faut rentrer chez soi en rampant à cause de la fumée... ».

« Jardiner » n'est pas seulement faire pousser des plantes : c'est également faire pousser, dans les rues du lotissement, des bordures en tuyaux de récupération fraîchement repeints et coquettement soudés, pour des raisons à la fois « esthétiques » et pratiques, afin d'empêcher les voitures de se garer sur les plates-bandes, ou fabriquer le pont le plus kitsch sans doute de toute l'histoire du paysagisme, et peindre une pancarte en bois enjoignant aux passants de ne pas marcher sur le gazon sur la place centrale du lotissement.

C'est faire des collections : de capucines, par exemple, préparer une délicieuse soupe aux orties, posséder quelques poules, ou, plus exotique, apprivoiser un renard sauvage — ce qui bien sûr vous expose à quelques soucis relationnels avec le propriétaire des poules. Ainsi, faire les jardins peut même être une activité semi-professionnelle ou à plein temps, comme celle d'éleveur de coqs de bruyère menacés d'extinction, ou de patron de cirque animalier avec toutes sortes de caniches royaux capables des plus incroyables saltos imaginables.

Sarah Carton de Grammont

Cité-jardiner: cultiver la « cité » (la communauté, l'urbanité, la citoyenneté locales)

En premier lieu, c'est lutter pour le statut d'autogestion et faire la politique locale, contre les pouvoirs locaux concurrents hiérarchiquement juste au-dessus. C'est une lutte très dure, étant donné la valeur actuelle des parcelles et la privatisation : sans même évoquer toutes les réserves que l'on peut faire quant à la « démocratie locale » dans la Russie contemporaine, l'obtention de la gestion du lotissement représente l'obtention d'une potentielle source de pots de vin considérables. Et c'est une lutte sans fin, étant donné la perpétuelle et frénétique évolution de la législation. Par exemple, décrire les actions qui consistent à faire la cité, c'est décrire comment Youri Alekseevitch, militant du Soviet, rit en me racontant, alors que je le rencontre par hasard dans la rue, qu'il se presse à un rendez-vous avec une commission afin de déterminer si l'épaisseur du mur doit ou non être prise en compte pour vérifier que le Soviet a bien respecté la distance réglementaire de sécurité entre la maison et la conduite de gaz.

Échanger des plantes, des services, faire des dons et des contre-dons, c'est également « faire la cité » : ainsi, jour après jour, l'un est l'obligé d'un autre, et ainsi va l'infinie chaîne des échanges et des dettes : c'est faire société, une micro-société, sans préjuger ni négliger tous les autres investissements sociaux faits par les Sokoliens dans d'autres sphères (comme



9 mai 1998, une habitante photographiant la cérémonie de bénédiction du Monument aux Sokoliens tombés durant la Grande Guerre Patriotique, inauguré trois ans plus tôt

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

celle du travail, par exemple). Faire la cité, c'est aussi faire les solidarités : organiser une collecte d'argent pour financer une opération chirurgicale, ou aider une mère célibataire avec enfants handicapés...

Par conséquent, faire la cité, c'est une manière de produire, symboliquement et concrètement, du soi, de l'entre-soi, de l'identité collective locale, une sorte de communauté enchantée : organiser des commémorations de l'Armistice de la Grande Guerre Patriotique, et des banquets de vétérans — ce qui est aussi une manière très clientéliste de faire la politique locale. Installer un monument dédié aux seuls Sokoliens tombés pour la patrie durant la guerre. L'inaugurer, puis, trois ans après, inviter un prêtre à le bénir, sous les trois drapeaux de la Fédération de Russie, de l'URSS, et de la Ville de Moscou.

Faire le soi et l'entre-soi, faire la communauté, est indissociable de la production d'un ostracisme envers les « autres ». En effet, faire la cité, c'est aussi produire toutes sortes de discours sur l'urbanité, la civilité... en dénonçant et mettant à distance les comportements « paysans », « inciviques », « anti-sociaux ». Ainsi, certaines formes de dénonciation sont considérées comme légitimes, telle une caricature de mauvais citoyens Sokoliens, publiée dans le journal local, où ils sont accusés de « mariage d'intérêt » pour obtenir de la « surface habitable » (via le régime de l'enregistrement obligatoire). Les Sokoliens émérites se voient offrir des « diplômes d'honneur », tandis que les autres seront accusés, pour évoquer un autre exemple, d'envoyer les « grands-mères » à l'hôpital psychiatrique (toujours dans le but de les spolier de leur propriété), ou d'alcoolisme. Les Sokoliens de l'intelligentsia vous mettront en garde : « Oh, je dois vous prévenir, ces gens-là sont un tel 'public', c'est un tel 'contingent'... ». Cité-jardiner n'est pas seulement faire communauté : c'est aussi se distinguer de gens encore plus pauvres, encore plus indigents, encore plus socialement dévalorisés, que soi.

D'un autre côté, cité-jardiner, c'est se mettre à distance des *Nouveaux Russes* et de leur « vulgarité ». Telle vieille dame, descendante de pionniers, qui distribue la presse locale et de la publicité dans les boîtes à lettres car sa pension de retraite ne lui permet pas de survivre, me rapporte crânement sa courageuse réponse à un Nouveau Russe l'interrogeant sur ce qu'elle pensait de son mur d'enceinte flambant neuf : « je lui ai dit : 'tous les corbeaux de Sokol ont failli crever de rire, en le voyant, ton mur !' ». Peu importe qu'elle ait réellement fait cette réponse ou qu'elle en ait rêvé si fort qu'elle la répètera à moi, mais aussi à plusieurs autres personnes... Ainsi,

Sarah Carton de Grammont



Dispositifs sécuritaires ...



... ou transparence des modes de vie ?

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite

toutes ces petites ou grandes actions consistant à faire la cité apprennent à l'observateur qu'il y a deux grands enjeux : le premier concerne la propriété des biens et sa légitimité ; le second, lié à la légitimité, concerne la sauvegarde de statuts sociaux sur un plan symbolique, sa préservation délicate entre deux écueils terribles, la décadence nouvelle russe, et la déchéance nouvelle pauvre.

On condamnera donc des actions immorales comme le mariage d'intérêt, tandis qu'un faux témoignage en justice sera vu comme légitime par certains, du moment qu'il vise la transmission d'une maison d'une descendante de pionniers à sa fille au lieu de son rachat par un *Nouveau Russe*.

Cité-jardiner: cultiver le patrimoine - les jardins, la cité, la cité-jardin, et ses habitants « historiques »

Par exemple, regretter le fameux « plus beau jardin de Sokol avec son jardin japonais et sa maison en tuf rose d'Arménie », c'est cité-jardiner, tandis qu'avoir détruit le tout pour bâtir à la place une gigantesque villa, ce n'était pas cité-jardiner — on peut donc cité-jardiner avec des objets qui n'existent plus. Le tuf rose en question était celui qui fut utilisé plus tard pour le *Tsentrosoyuz* de Corbusier, préalablement testé à Sokol quant à sa résistance au climat. Mais ceci n'est quasiment jamais mentionné par les Sokoliens, tandis que « le plus beau jardin de Sokol avec son jardin japonais etc. » est un leitmotiv : cité-jardiner, c'est rarement être un spécialiste en histoire de l'architecture...

Par exemple, inventer les traditions d'un mode de vie communautaire qui aurait traversé sans encombres jusqu'à nos jours les péripéties confuses et plus ou moins sordides de l'Histoire soviétique depuis l'âge d'or des fondatrices années 1920, c'est cité-jardiner : on peut cité-jardiner avec des choses qui n'ont jamais vraiment existé, ou en tout cas pas existé comme la tradition telle qu'elle est revendiquée.

Affirmer avec force que vous ne laisserez jamais entrer chez vous « l'un de ceux-là » (sous-entendu l'un de ces agents immobiliers), en essayant nerveusement vos mains sur votre tablier, c'est cité-jardiner, tandis que proclamer, après la vente de votre maison, que le quartier est hautement radioactif et que vous ne comprenez pas vous-mêmes comment vous avez pu vivre aussi longtemps dans ce trou à rats humide et sans lumière, ce n'est pas, ce n'est plus cité-jardiner, bien que ce soit, peut-être, une manière d'oublier et faire oublier que si l'on a vendu sa maison, c'était la mort dans l'âme..

Sarah Carton de Grammont

Faire le patrimoine, c'est patrimonialiser la flore : ainsi, dans les années 1970, les Sokoliens ont établi des listes d'essences d'arbres et de plantes rares poussant dans le quartier, comme argument pour son classement. Dans le musée ouvert dans l'une des pièces de la maison qui abrite les locaux du soviet d'autogestion, il y a une quantité astronomique de photographies des jardins, des prix remportés par des Sokoliens à des concours botaniques, ainsi qu'une collection de tableaux faits de pétales séchés de la flore locale. Ces tableaux ont été composés par une dame qui fut longtemps présidente du Comité d'immeuble, aujourd'hui décédée. Faire le patrimoine, c'est également lorsque chacun vous dit : « oh, vous devriez aller voir telle maison : dans leur jardin, ils ont un cèdre de Sibérie planté par leur ancêtre, envoyé en exil sous le tsar... »

Quand on parle de la nature à Sokol, les humains ne sont donc jamais loin. Parler de la nature comme d'un patrimoine, c'est parler des gens qui l'ont créée. En fait, faire de la cité-jardin un patrimoine, c'est aussi patrimonialiser les gens. Et peut-être pas « aussi », mais même « surtout ». Les Sokoliens dépensent une énergie considérable à leur propre patrimonialisation.

Ainsi par exemple tous les éléments que je viens d'évoquer sont-ils accompagnés, dans le musée, de biographies de Sokoliens, soit de manière thématique (le panneau botanique, le panneau sur la guerre...), soit par lignages et stratégies de parenté reliant les habitants d'aujourd'hui à de quasi ancêtres fondateurs. Ou bien encore, lors de la cérémonie de bénédiction du monument à leurs morts durant la Grande Guerre Patriotique, ils installent sur la place centrale un panneau avec des photographies d'eux-mêmes à l'inauguration dudit monument. Ou alors, ils font un film documentaire sur Sokol, qui présente principalement les notables, et passent le film durant un anniversaire, prenant grand plaisir à le/se commenter.

Tout se passe comme si les Sokoliens avaient « trop bien réussi » à patrimonialiser Sokol. Le classement du quartier entraîne toutes sortes d'effets pervers. Tout d'abord, cela contribue à la hausse des prix. Ensuite, cela fournit d'excellents arguments aux actuels « ennemis » de l'autogestion pour prétendre que les Sokoliens ne seraient pas en mesure de relever le défi de sa conservation, principalement parce qu'ils n'auraient pas les moyens financiers d'assumer son entretien. Aussi sont-ils amenés à maintenir leur occupation du lotissement comme un aspect à part entière, constitutif, du patrimoine ; en quelque sorte à faire de Sokol une « réserve » de et pour eux-mêmes.

Miroir convexe, moroir complexe? Le lotissement "Sokol", cité-jardin moscovite



Cité-jardiner: faire des efforts de bonheur?

Sarah Carton de Grammont


Conclusion : faire autre chose

Je me dois de souligner que souvent, et même la plupart du temps pour certains Sokoliens, ou toujours, pour d'autres, les gens ne sont pas en train de cité-jardiner : ils sont en train de vivre leur vie, ils sont juste en train de faire autre chose — emmener leur petit-fils à la patinoire, prendre soin de leur vieille maman grabataire, faire leurs études. Ou pleurer un fils noyé dans son bain par excès d'alcool. C'est le cas de la dame, un peu âgée, qui m'avait dit que Sokol était cet affreux trou à rats radioactif : cette déclaration faisait suite à sa décision de vendre sa maison parce qu'elle n'en pouvait plus de cohabiter avec ce fils, alcoolique et qui la battait régulièrement — et parce qu'elle souhaitait transmettre, après son décès, quelque chose à sa fille également. Son fils était enregistré à Sokol, tandis que sa fille non, si bien qu'il eût été le seul héritier. Quelques mois plus tard, elle avait déménagé, mais je la rencontrai à Sokol pour la cérémonie des obsèques de son fils : elle était simplement une mère en deuil, simplement une figure universelle de la *Pietà*.

Ici, je voulais me contenter de présenter quelques-uns des aspects de ce que les gens font avec l'objet architectural « la cité-jardin sokol » d'un point de vue anthropologique : cela n'a pas grand'chose à voir avec les principes théoriques de la cité-jardin de Howard ou Semionov. Pour autant, « cité-jardiner » est une activité très sérieuse. Ce n'est pas une sorte de jeu futile, cela fait fortement sens — y compris dans le sens d'avoir parfois des activités futiles. Et cela fait sens aujourd'hui : ce n'est absolument pas une sorte de réaction soviétique « archaïque » de gens perdus dans leurs nouvelles conditions de vie, mais c'est très rationnel, dans la Russie contemporaine.

Miroir convexe, miroir complexe? Le lotissement "Soko", cité-jardin moscovite

CONCLUSION



« Sortir les classes populaires des taudis » pour donner à tous « air, lumière, social ». En un siècle et demi, les objectifs n'ont pas varié. Ils se sont étendus aux travailleurs immigrés, longtemps oubliés. Et après trente ans de dirigisme étatique, trente autres années ont consacré le pouvoir, davantage concerté, des maires appelés à détricoter les erreurs du maillage urbain.



Arcueil - avenue Laplace [Carte postale, collection particulière, droits réservés]



COMPRENDRE L'HISTOIRE

des grands ensembles

Annie Fourcaut

Annie Fourcaut est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; elle dirige le pôle « Histoire sociale de la gouvernance urbaine » du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle UMR 8058 CNRS Université Paris 1. Elle a travaillé sur l'histoire de la banlieue parisienne, celle du Grand Paris et plus largement sur les politiques publiques qui ont modelé la France urbaine du XX^e siècle. Elle achève un cours web : *Paris et sa banlieue histoire d'un espace urbain XIX^e-XX^e siècles*, qui sera accessible sur le site de l'UOH (Université ouverte des humanités) en 2012 et prépare pour la même année une Histoire des villes françaises au XX^e siècle chez Belin-Sup avec Loïc Vadelorge. fourcaut@univ-parisi.fr

Dans la traversée d'un siècle de logement populaire proposé par ce volume, la solution des grands ensembles apparaît comme singulière par la brièveté de l'épisode qui dure vingt ans, de 1953 à 1973, par l'efficacité d'une politique publique qui sort les ménages français des taudis où ils s'entassaient, puis par le retournement complet de l'image de ces constructions, devenues depuis trente ans les symboles de la crise de la société française.

Conçus dans les années de l'après seconde guerre mondiale, ils sont réalisés dans le contexte d'un État Providence fort et omniprésent, du maintien d'une haute croissance économique et de l'unité globale du peuplement urbain, même avec des apports migratoires considérables. Le système atteint sa perfection avec la réussite de l'entreprise d'économie mixte qu'est alors le capitalisme français, à l'heure des débuts de la construction européenne et de la Cinquième République. La construction de logements sociaux relève de cette économie mixte, où l'État délègue ses pouvoirs aux organismes HLM, aux collecteurs des contributions patronales ou à la Caisse des dépôts et consignations. Bien sûr existent aussi des promoteurs immobiliers privés, des grandes et des petites entreprises capitalistes du bâtiment, des ménages qui construisent leur maison individuelle et contribuent aussi à façonner les villes : malgré la puissance de l'État, la France n'est pas un

Annie Fourcaut

pays d'économie socialiste, même si l'idée d'un service public du logement a été explicitement envisagée et que la question du logement, financé plus ou moins directement par l'État, reste centrale pendant trente ans.

Quelques rappels

À partir des années 1975-1990, l'accroissement des inégalités, de la violence et de l'insécurité, l'élargissement de l'Europe et l'arrivée de nouveaux flux migratoires, souvent clandestins, vers les grandes zones urbanisées, la faillite du *welfare state* remettent en cause la pertinence des solutions construites précédemment. La dimension ethnique et spatiale des ségrégations, nouvelle à cette échelle dans l'espace européen, met fin à la société urbaine de l'ère industrielle, construite sur le *melting pot*. Les émeutes de Brixton (Londres, 1981) et de Bruxelles (1991), les troubles des banlieues des villes industrielles du nord de la Grande-Bretagne (2001) et surtout les violences urbaines de novembre 2005 puis 2007 en France — d'une ampleur et d'une durée inégalée en Europe —, traduisent la profondeur de la crise et montrent l'exemplarité du cas français. L'éclatement et la fragmentation des métropoles occidentales, le passage de la ville à l'urbain, de la ville dense enfermée dans ses boulevards à la métropole segmentée en zones industrielles et commerciales, *sprawl* pavillonnaire et grands ensembles, ajoutent à la perte des repères.

La France est un pays de ruraux, devenu tardivement un pays urbain : il faut attendre le recensement de 1931 pour que le taux de population urbaine atteigne 50 % et dépasse le taux de population rurale. Quand Fernand Braudel parle de l'identité de la France dans son livre ainsi intitulé, il évoque une nation de paysans et une hiérarchie de villes moyennes, de petits bourgs et de villages. La croissance contemporaine des villes et l'urbanisation du pays se font en deux phases. D'abord se produit une très rapide croissance de la population urbaine pendant les Trente Glorieuses¹, en liaison avec le baby boom, la croissance démographique et l'exode rural : à la fin de la période 1945-1975, 3 Français sur 4 sont des urbains. Puis, à la fin du XX^e siècle, desserrement urbain et périurbanisation généralisent la condition de banlieusards, qui concerne 80 % des 65 millions de Français. Malgré tout, on constate que « nos contemporains n'aiment pas la ville »

1. On appelle ainsi la période de haute croissance économique de l'après seconde guerre mondiale (1945-1975), et c'est aussi le titre d'un livre célèbre de l'économiste Jean Fourastié.

Comprendre l'histoire des grands ensembles

(Antoine Prost). Historiciser l'épisode des grands ensembles permet de comprendre ces évolutions.

De la Reconstruction à la crise du logement

À l'issue de la guerre, la France déplore 460 000 immeubles détruits et 1,9 millions d'immeubles endommagés. La Reconstruction est payée par l'État au nom de la solidarité nationale (loi du 28 octobre 1946) ; elle prévoit la réparation intégrale par l'État des dommages de guerre pour les communes déclarées « sinistrées » à la suite des destructions ; à cette occasion, apparaît un nouveau ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), qui n'existait pas dans les gouvernements de la Troisième République et qui est issu de la Délégation générale à l'équipement national du régime de Vichy. L'urbanisme, notion toute neuve dans le vocabulaire administratif, devient une affaire publique et des urbanistes de l'État surveillent la reconstruction des grandes villes détruites (Le Havre, Caen, Brest, Lorient), en négociation avec les associations de sinistrés, afin de redessiner les villes françaises en ruines suivant les principes du mouvement moderne et du *zoning* et de supprimer les taudis d'avant-guerre. Avec la Reconstruction, se mettent en place une administration et des compétences techniques que l'État ne possédait pas avant la seconde guerre mondiale.

Cette reconstruction s'effectue dans une situation de pénurie la plus sévère, de nourriture, de biens de consommation, de services, de transports et surtout de logements : 5 millions de sinistrés (sur 40,3 millions de Français au recensement de 1946) campent dans les ruines, des baraquements provisoires, dans des logements réquisitionnés ; les jeunes couples ne peuvent quitter le domicile de leurs parents. Le premier plan de modernisation de l'économie française, le plan Monnet (1947-1952) sacrifie délibérément le logement au profit des infrastructures jugées prioritaires, tels le réseau de la SNCF ou celui de l'EDF, privilégiés par les financements publics et l'octroi des crédits Marshall que le Commissariat au Plan redistribue.

Dans le contexte global du baby-boom, du début de la croissance économique et de la reprise de l'immigration provinciale et étrangère, la croissance de la population urbaine inquiète particulièrement responsables et aménageurs ; cet afflux de population aggrave le déficit presque séculaire de logements populaires et la fin de la Reconstruction n'y met pas un terme. Alors que le retour de la croissance économique permet d'entrevoir la fin des années noires, la crise du logement devient intolérable : *squats*,

Annie Fourcaut



La construction de la porte océane : Le Havre [Carte postale, collection particulière, droits réservés]

garnis, hôtels meublés, wagons réutilisés, entassement des jeunes ménages chez les parents, bicoques transformées en habitat permanent logent les nouveaux urbains. L'absence de logement freine la productivité de la main d'œuvre ; la population mange à sa faim, mais le mauvais logement, mal réparti, empêche le redémarrage de l'économie organisée par le plan Monnet.

Rares, surpeuplés, les logements sont sous-équipés, comme le montre le recensement de 1954 : ni sanitaires, ni w.-c. intérieurs dans la plupart des cas, et l'eau courante dans à peine la moitié des logements. Le surpeuplement atteint un logement sur quatre en 1962. Danger national, qui affecte la morale — le thème du taudis reste dominant dans les années 1950 —, et la productivité, la crise du logement devient pour la première fois en France une affaire d'État. L'idée du droit à un logement décent pour tous émerge de la misère urbaine des années 1950.

Eugène Claudius-Petit, résistant, catholique, ministre de la Reconstruction à partir de 1948, envisage un service public de l'habitat, seul capable de résoudre la crise du logement :

Comprendre l'histoire des grands ensembles

« Nous avons eu l'époque des cathédrales, celle des grands cloîtres, puis l'époque des palais municipaux, et nous en sommes à celle des palais ouvriers. La France réussira cette reconstruction ou elle la ratera. Elle doit la réussir pour inscrire dans son sol même les conditions d'un véritable socialisme. La France ne pourra pas continuer à faire du socialisme théorique, libérer l'homme dans les textes et dans les livres, en le laissant enchaîné dans une vie de bagnard et de forçat. Allons-nous essayer de lutter avec cette espèce de conception capitaliste que nous estimons dépassée ? N'allons-nous pas, au contraire, apporter une solution nouvelle à ce problème du logement, transformer l'habitat en un véritable service public, allons-nous prendre conscience que tout ce qui touche le logement est une affaire qui regarde essentiellement la société, l'État et la communauté tout entière². »

Ce service public n'est pas mis en place, mais alors qu'éclate une crise dramatique du logement, l'idée que le droit au logement doit être assumé par l'État, dans l'ambiance réformatrice de la Libération, s'insinue peu à peu dans l'administration et la haute fonction publique. Le déficit global est estimé en 1954 à 5 millions de logements, hors Reconstruction. Vers le milieu des années cinquante, le sacrifice du logement jusqu'alors accepté par tous les acteurs politiques et sociaux n'est plus toléré et les blocages technico-financiers sont levés peu à peu.

Les choix implicites de la modernisation urbaine

Depuis la fin du XIX^e siècle, en marge de la décision politique, le monde des réformateurs sociaux préoccupés de logement social, d'hygiène publique et de planification urbaine, dans le cadre du Musée Social à partir de 1895 notamment, joue le rôle d'un *lobby* qui fait avancer la législation (loi Siegfried, 1894), incite à la construction de logement social comme les HBM et les cités-jardins ; ces cités de logement social sont pensées dans l'entre-deux-guerres comme des prototypes permettant, si elles étaient généralisées, de résoudre la question du logement populaire et en même temps la question sociale. À partir des années 1950, avec la construction des grands ensembles, les objectifs anciens des réformateurs sociaux deviennent une politique publique nationale : sortir les classes populaires des taudis, faire bénéficier l'ensemble des salariés des bienfaits de l'hygiène et de la modernité, contrôler l'usage prévisionnel du sol urbain, donner à tous les enfants air, lumière et soleil.

2. *Journal Officiel*, Assemblée consultative d'Alger, 5 mars 1945.

Annie Fourcaut



La cité-jardin de Stains a été construite de 1920 à 1933 par Eugène Gonnot et Georges Albenque sur l'emplacement de l'ancien château [photographie H.Guillaume]

Le choix de la construction de masse pour résoudre la crise du logement, pensée comme l'impossibilité conjoncturelle dans laquelle se trouvaient les familles solvables d'obtenir un logement hygiénique et confortable convenant à leur statut social, conduit à un certain nombre d'innovations.

En 1953, le plan Courant³ introduit des procédés de financement du logement social ou aidé par des crédits publics. Ceci passe par la création de primes et prêts de l'État aux constructeurs et aux ménages, l'introduction de la taxe de 1 % sur les salaires destinée à engager les employeurs dans le financement, l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations — qui gère les fonds des caisses d'épargne depuis 1816 —, et de sa filiale immobilière, la SCIC. La production fait un bond considérable : 100 000 logements sont édifiés chaque année dans les années 1950, 300 000 en 1958 au début de la Cinquième République, 550 000 dans les années 1970. Un mélange d'idéaux sociaux issus de la Résistance — le préambule de la Constitution de 1946 fait du nouveau régime une démocratie sociale —, de ferveur modernisatrice et de refus du laissez-faire de la Troisième République inspire les responsables de la Quatrième République en charge du logement, d'Eugène Claudius-Petit à François Bloch-Lainé.

3. Du nom du ministre de la Construction.

Comprendre l'histoire des grands ensembles

Les objectifs quantitatifs conduisent à la généralisation de la construction industrialisée, explicitement voulue par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Le programme de la cité Rotterdam à Strasbourg (800 logements), qui lance le « secteur industrialisé » oblige les architectes concurrents à s'associer avec des entreprises et des ingénieurs, à respecter des délais très courts, avec un budget limité : seule une industrialisation poussée permet de répondre à la commande. Le MRU pousse à l'industrialisation croissante de la construction, notamment en proposant des chantiers de plus en plus importants : les bureaux d'étude technique et les entreprises prennent le pas sur les architectes. La conséquence en est double. D'une part, les très grandes unités de plusieurs milliers de logements sont promues, sans débat public sur la forme urbaine, mais en arguant d'un consensus autour de la construction de masse, industrialisée et préfabriquée. D'autre part, ces constructions sont réalisées — en ville et en périphérie —, sur des terrains de faible valeur en limite des emprises agricoles. Ainsi naissent les cités nouvelles appelées « grands ensembles » à partir des années 1960. Ce consensus, né de l'urgence de la crise du logement, est partagé par tous : les maires poussés par leurs électeurs qui veulent des logements neufs ; les responsables politiques ; les fonctionnaires du ministère et des directions départementales ; les architectes et les maîtres d'ouvrage.

De 1946 à 1975, le parc immobilier français passe de 12,7 millions de logements à 21 millions. Sur ces 8,3 millions de logements neufs — dont 8 millions réalisés de 1953 à 1975 —, l'engagement de l'État en faveur du logement a été important puisque près de 80 % des logements construits durant cette période le sont, à un titre ou à un autre, grâce à une aide publique. Dans cet ensemble, le logement social passe de moins de 500 000 à près de 3 millions, dont un tiers sous forme de grands ensembles, environ 350 sur l'ensemble du territoire, dont 43 % en région parisienne, où la demande est la plus forte.

Les quartiers de taudis rénovés et les périphéries des villes françaises se couvrent de cités nouvelles, édifiées rapidement, d'au moins 1000 logements (plus de 10 000 aux Minguettes à Vénissieux près de Lyon ou à Sarcelles en banlieue nord de Paris) ; l'industrialisation du bâtiment, l'avance de l'industrie française du béton armé, l'imposition de normes et de plans types pour les appartements conduisent à privilégier des formes simples, des barres et des tours sur des grandes parcelles de terrain ; cités-dortoirs, elles ne comprennent que des logements, et sont généralement

Annie Fourcaut



Les barres des années 1960 : Colombes [Carte postale, collection particulière, droits réservés]

construites sur des terrains éloignés des zones industrielles, ce qui est aussi une application de la doctrine du *zoning*, où séparation des fonctions « habitat » et « travail » est alors partagée par tous. La rapidité de leur édification et la complexité des modes de financement font que les équipements collectifs, à l'exception des écoles primaires, suivent tardivement, ainsi que les moyens de transports en commun, ce qui entraîne des difficultés pour les habitants.

Cependant, malgré des constructions faites apparemment au hasard des opportunités foncières, à l'échelle nationale les grands ensembles relèvent aussi d'une volonté politique d'aménagement du territoire, soutenue au plus haut niveau, en l'espèce par le général de Gaulle lui-même. Il s'agit de « construire des logements adaptés aux besoins, favoriser l'épanouissement de nouvelles structures urbaines, promouvoir une géographie délibérée du peuplement et des activités dans l'espace français »⁴. La DATAR et les commissions du Plan favorisent les constructions hors région parisienne, qu'il faut déconcentrer au profit de la province. En conséquence, les villes moyennes sont favorisées, tandis que la construction des grands

4. Pierre Sudreau, ministre de la Construction, conférence de presse, 22 décembre 1958.

Comprendre l'histoire des grands ensembles

ensembles se fait aussi sur les sites neufs de l'industrialisation : la sidérurgie sur l'eau (Dunkerque), les centrales nucléaires (Marcoule), le gaz de Lacq (Mourenx).

Gagnants et laissés pour compte

Les populations logées varient évidemment suivant les cités et les situations locales, mais quelques caractéristiques communes se retrouvent : les familles françaises chargées d'enfants du baby-boom — formées souvent de migrants provinciaux et mobiles —, sont locataires. Par ailleurs, les populations de rapatriés de la décolonisation de l'Empire français (surtout Tunisie, Maroc et Algérie), contribuent au peuplement. On constate aussi l'absence de personnes âgées et d'adolescents au début du peuplement. À l'inverse dominent les familles de salariés, sélectionnés par les gestionnaires des cités de logement social, et non par le libre jeu du marché immobilier. En résulte une majorité d'employés et d'ouvriers, assortis de cadres moyens et supérieurs en nombre variable suivant la politique du gestionnaire. Bref, ce qu'Alain Touraine appelle en 1966 « une société petite bourgeoise » se constitue. Derrière l'homogénéité apparente du peuplement, deux types de familles se distinguent assez nettement par leur attitude vis-à-vis de leur nouveau logement. Pour les familles de manœuvres et d'ouvriers non qualifiés, issues de logements très vétustes le grand ensemble constitue le terme de leur itinéraire résidentiel et elles s'y installent définitivement, faute d'ailleurs de pouvoir envisager un autre habitat. Quant aux familles, souvent plus jeunes, d'ouvriers qualifiés, de cadres et d'employés, celles-ci ne considèrent le grand ensemble que comme une étape temporaire avant l'acquisition d'une maison individuelle en propriété. La cohabitation des deux types de familles, aux aspirations différentes, produit des conflits dans l'usage des espaces privés et publics.

Mais les plus pauvres — les familles très nombreuses, les populations étrangères et immigrées —, sont logés à part : taudis des villes anciennes, bidonvilles, foyers pour célibataires immigrés, hôtels meublés, petites cités de transit ou d'urgence. Ces logements spécifiques, avec le plus souvent un encadrement par des travailleuses sociales, sont explicitement destinés aux « inadaptés sociaux » ou « indésirables » (suivant le vocabulaire des années 1960), qu'il faut éduquer avant de les loger dans les cités nouvelles construites pour les salariés français, suivant des méthodes expérimentées durant l'entre-deux-guerres dans les cités-jardins. Pour les migrants algériens est créée en 1956 la SONACOTRAL, société d'économie mixte contrôlée par l'État, qui construit des foyers pour travailleurs ;

Annie Fourcaut

en 1963, cette politique est étendue à tous les étrangers, et non plus à la seule migration algérienne, à une époque où l'économie française a massivement recours à la main d'œuvre étrangère maghrébine, espagnole ou portugaise. Le logement des étrangers est nettement conçu alors sur le mode de la différenciation : soit ils se logent par eux-mêmes, soit la puissance publique contribue à leur fournir des logements à part ; bref, à des normes de confort inférieures.

En revanche, les documentaires de propagande du ministère de la Construction montrent le bonheur des mères de famille françaises qui quittent le taudis insalubre de la ville ancienne pour accéder au confort domestique moderne alors peu répandu en France : eau courante, chauffage central, salle de bains, chambres séparées pour les parents et les enfants ; tout ceci sur fond de blancheur des premiers grands ensembles, bien loin donc des fumées et des miasmes. Au total, à l'issue des vingt ans de construction de ces remèdes efficaces à la crise du logement qu'ont été les grands ensembles, le recensement de 1975 montre que cet effort colossal a porté ses fruits : la quasi-totalité des logements ont l'eau courante, les trois quarts l'eau chaude, 75 % des logements ont une installation sanitaire complète, w.-c. intérieurs compris, et moins de 5 % des logements sont désormais en état de surpeuplement accentué.

Mutations ou crises

Entre l'élection de Valéry Giscard d'Estaing (1974) et celle de François Mitterrand (1981), une série de décisions sectorielles et d'apparence technique, prises alors que changent le contexte économique et les référentiels des décideurs, sont à l'origine d'une profonde mutation du rôle du logement social.

Les critiques contre la politique urbaine se font jour explicitement après les événements de mai 1968. La critique marxiste pointe ainsi du doigt un urbanisme jugé ségrégatif : « le capitalisme ne loge pas les travailleurs, il les stocke » comme le proclame un slogan de 68 ; c'est la reprise politique d'un thème apparu dans la presse dès le milieu des années 60, celui de la « sarcellite », la maladie des grands ensembles, qui générerait ennui, suicide, délinquance, et toucherait particulièrement les femmes et les jeunes. Les responsables politiques s'interrogent aussi sur le type de nouvelle société urbaine qui s'édifie dans les périphéries : comment donner une âme à ces nouveaux ensembles ? Recréer une communauté chez ses habitants venus de partout ? La réponse par la construction d'équipements collectifs gérés par des animateurs et des professionnels du travail social ne satisfait

Comprendre l'histoire des grands ensembles

personne. Les premières cités, construites dans l'urgence pour répondre à la demande pressante de logements, ont souvent été conçues comme provisoires et se dégradent très vite ; l'isolation phonique et thermique est inexistante ; mal entretenues, les constructions s'abîment avant même que tous les équipements soient terminés.

L'élection en 1974 de Valéry Giscard d'Estaing comme président de la République met fin aux aspects les plus radicaux du dirigisme de la période gaulliste : le nouveau président réfléchit sur l'urbanisme à la française. Dans un important discours à la Chambre de députés, Olivier Guichard, ministre de l'Équipement, analyse sévèrement en mai 1973 la crise urbaine causée par le divorce croissant entre la société française et ses villes. Critique esthétique des barres et des tours et critique sociale de la ségrégation conduisent à l'arrêt de la construction des grands ensembles par la circulaire du 21 mars 1973 intitulée de façon prophétique « circulaire visant à prévenir les formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à lutter contre la ségrégation sociale par l'habitat ». De fait, elle consiste à interdire les opérations les plus massives (plus de 2 000 logements) et à tenter d'insérer les nouvelles constructions dans les villes anciennes.

L'État, à partir des années 1970, réoriente sa politique et ses crédits vers l'aide aux ménages qui veulent accéder à la propriété individuelle de leur



Bobigny dans les années 70 [Carte postale, collection particulière, droits réservés]

Annie Fourcaut

pavillon : les banques rentrent sur le marché immobilier et la promotion publique s'effondre à partir de 1976. Le « tout collectif » et le « tout locatif » sont remis en cause. Des concours visant à abaisser le coût des logements individuels (« Villagexpo » en 1966 et « Chalandonnettes » en 1969) sont lancés sur l'initiative du ministère de l'Équipement et du Logement, Albin Chalandon. L'ère des pavillonnaires prend le relais. Raymond Barre suggère dans un rapport présenté en 1975 une réforme du financement du logement. Destinée à faciliter l'accession à la propriété, promouvoir la qualité de l'habitat, améliorer l'habitat existant et adapter les dépenses de logement à la situation des ménages, cette réforme plaide pour une plus grande sélectivité de l'aide et donc la diminution de l'aide à la pierre au profit de l'aide à la personne. Appliquée à partir de 1977, la loi Barre pose les bases d'une nouvelle politique du logement, refermant ainsi la page de l'après seconde guerre. Elle privilégie l'aide sélective aux ménages, locataires ou accédants à la propriété, au détriment de l'aide à la pierre afin de rendre le marché plus fluide, de résoudre la crise naissante des grands ensembles et de loger les exclus, comme le préconise le VI^e Plan.

Les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 mettent fin à l'ère de l'énergie bon marché, qui avait été une des conditions de la croissance des économies occidentales et marquent l'entrée dans une crise économique qui s'avère durable : chômage structurel, fin du système fordiste, émergence des pays neufs, désindustrialisation. Le chômage de masse s'installe alors comme une réalité durable, avec toujours autour de 10 % des actifs sans emploi (2 millions en 1983, 3 millions en 1994, 2 millions à la fin du XX^e siècle). Et comme on le sait, ce chômage touche de façon sélective d'abord les jeunes de moins de 25 ans, surtout les immigrés, les femmes et les moins diplômés.

Nouveaux aménagements

Dans ce contexte, et reprenant des mesures classiques expérimentées lors de la crise de l'entre-deux-guerres, le gouvernement met en œuvre à partir de 1974 une nouvelle politique d'immigration : fermeture des frontières à toute nouvelle immigration autorisée, aide au retour pour les étrangers jugés responsables de la crise, maintien en l'état du nombre d'étrangers (3,4 millions en 1975), autorisation du regroupement familial, expulsion des clandestins. Poursuivie depuis trente ans, cette politique tend vers deux objectifs : le rêve de l'arrêt de l'immigration, ou immigration zéro, avec la fermeture des frontières françaises et européennes (accords de Schengen, 1985) ; l'intégration des étrangers qui sont autorisés

Comprendre l'histoire des grands ensembles

à rester dans la société française, par l'école, la vie familiale, le travail et des conditions de logement semblables à celles des travailleurs français.

Cette politique entraîne d'importantes modifications des paysages urbains : les bidonvilles, qui logeaient les Portugais et les Algériens dans des conditions indignes, sont éradiqués par une politique vigoureuse à partir de 1971, et leur population relogée dans des grands ensembles sociaux ; le logement social s'ouvre de façon très volontariste, sous la pression des préfets, aux familles étrangères, qu'on espère ainsi conduire aux normes de vie urbaine de la société française ; les employeurs payent à partir de 1975 une taxe sur les salaires de leurs travailleurs étrangers pour construire de nouveaux logements sociaux ; les migrants africains célibataires, qui vivaient dans des foyers, les quittent maintenant qu'ils sont rejoints par leurs familles, souvent nombreuses. Les organismes de logement social qui gèrent les cités d'habitat social accueillent ces nouveaux locataires, d'autant que la loi Barre rend solvables les familles les plus modestes. L'idée est de répartir les familles immigrées au milieu des ménages français, suivant des quotas d'environ 15 %, chiffre discrètement évoqué dans les circulaires administratives. Ensuite, tout dépend de la gestion fine de l'attribution des logements par les bailleurs sociaux, qui conduit à des situations très contrastées et n'évitent pas localement la spirale de la ghettoïsation. De 1975 à 1990, la proportion des ménages étrangers résidant dans des logements précaires passe de 10 % à 4 %. Pour les Algériens, la sortie des meublés est spectaculaire : en 15 ans, plus de 70 % des ménages ont accédé à un autre type d'habitat, surtout dans le parc social. Cette redistribution est vraie également pour les autres populations issues du Maghreb. Les logements inconfortables ne représentent plus en 1990 que 15 % des logements occupés par des étrangers contre 45 % en 1975. Cette mutation s'explique en partie par la résorption de l'habitat insalubre dans les quartiers anciens — le parc des chambres en meublés a été démoli à 85 % depuis les années 60. Les immigrés qui avaient occupé les quartiers délaissés par les ménages populaires français qui avaient, eux, accédé au logement social prennent leur suite deux décennies après. Cependant les différents groupes d'immigrés ne se destinent pas tous vers le parc social. Si près de 50 % des Maghrébins et des Turcs se dirigent vers les grands ensembles, ce n'est le cas que de 25 % des Portugais et 18 % des Espagnols.

Le logement des étrangers et des immigrés se fait dans les parties les plus dégradées et les plus périphériques des grands ensembles, que quittent les nationaux qui le peuvent pour l'achat d'une maison individuelle en grande

Annie Fourcaut



Les grands ensembles dans les années 1970 au Plessis Bouchard [Carte postale, collection particulière, droits réservés]

banlieue. Le souci, louable, d'intégrer les immigrés dans le logement social construit pour les Français pendant les Trente Glorieuses, conduit à des logiques territoriales de regroupement communautaire qui n'ont été ni pensées, ni anticipées.

Les premières violences dans les cités d'habitat social apparaissent dans la décennie 1970-1980 ; peu médiatisées sur le plan national, elles ont laissé peu de traces dans la mémoire collective : à la Courneuve, au Nord de Paris, en 1971, un jeune est tué au café « Le Narval » ; dans la même cité en juillet 1983, un enfant algérien de 10 ans est tué par un coup de fusil par un habitant, et le quartier s'embrase⁵ ; en banlieue lyonnaise, premier incident en 1971, à Vaulx-en-Velin, dans une cité construite pour accueillir des harkis, Français musulmans d'Algérie ; 1975, premières mises à sac de locaux scolaires, 1978, premiers « rodéos »⁶ ; émeutes des Minguettes à

5. Benoît Pouvreau, « Quand Paris logeait ses pauvres en banlieue : Les 4000 à La Courneuve » ; in Patrick Harismendy (édit.), *Rénovation urbaine et patrimoines*, Saint-Brieuc, Ville de Saint-Brieuc, 2010, p. 88-107.

6. Vol de voitures de valeur à Lyon par les jeunes des cités périphériques, qui les font tourner dans la cité ensuite jusqu'à leur incendie.

Comprendre l'histoire des grands ensembles

Vénissieux en 1981, où la presse nationale médiatise le phénomène pour la première fois, avec des reportages télévisés qui montrent les voitures qui brûlent au pied des tours.

Perspectives

Depuis 1981, une nouvelle politique publique, étrangement appelée « politique de la ville » alors qu'elle a pour objectif de résoudre les problèmes des quartiers en difficulté, a fait son apparition sur l'agenda politique, après les « rodéos » du quartier des Minguettes à Vénissieux durant l'été 1981. Elle vise d'abord, par des mesures spécifiques et dérogoires, à remettre les quartiers les plus en difficulté au niveau du reste du territoire national : crédits spécifiques, fiscalité dérogatoire pour les entreprises, réhabilitation des bâtiments mal entretenus, mesures sociales, sécuritaires et éducatives pour les jeunes. Née avec la décentralisation (1982-1985), cette politique fait des maires les responsables de la mise en œuvre des mesures nouvelles. Depuis vingt ans, des opérations spectaculaires et médiatisées de destructions des barres et des tours accompagnent les réhabilitations urbaines : à La Courneuve, ont été détruites successivement en 1986 la barre Debussy,



Deux quartiers des grands ensembles classés aujourd'hui en "quartier en difficulté" par la politique de la ville [Carte postale, collection particulière, droits réservés]

Annie Fourcaut



*Déconstructioin d'une tour dans le cadre d'un projet ANRU, Corbeil-Essonnes les Tarterêts
[photographie H.Guillaume]*

Comprendre l'histoire des grands ensembles

la barre Renoir en 2000 puis Ravel et Presov en 2004. « Une erreur du passé partie en poussière » titre *L'Humanité* du 9 juin 2000⁷. Dans le cadre du Plan Borloo, il est prévu de détruire 250 000 logements sous l'égide de l'ANRU, qui pilote la rénovation urbaine. La reconstruction se fait sous forme de petits immeubles et de pavillons, type HBM ou cités-jardins de l'entre-deux-guerres et permet de reloger une partie de la population. 530 quartiers doivent être rénovés à l'horizon 2013, dont 189 désignés comme prioritaires.

Évidemment, cette évolution très rapide — en un demi siècle — des politiques à l'égard des grands ensembles interroge : construits à partir de 1953 grâce aux mesures du Plan Courant, ils sont détruits à partir de 2003 par celles du plan Borloo. Pensés entre les années 1930 et les années 1950 comme la façon de sortir les habitants de la ville ancienne insalubre de leur taudis, ils achèvent la geste philanthropique ouverte par les fondateurs du logement social ; ils permettent de « parer au plus pressé » (François Bloch-Lainé) et de rattraper cinquante années de stagnation immobilière, avec des coûts limités, ce qui induit des méthodes standardisées de construction. Il s'agit aussi d'aménager le territoire en fixant loin de Paris les populations urbaines à proximité des sites industriels nouveaux. Imaginés dans des années de crise et de guerre, de pauvreté et de pénurie de logement, ils sont réalisés massivement à partir des années 1960-1970, période d'expansion économique et de diffusion de normes plus élevées de confort. Ils ne sont pas le produit de politiques ségrégatives visant à parquer les immigrés dans des ghettos loin de la grande ville ; mais les ruptures des années 1970, et une gestion mal maîtrisée dans la durée de la politique de logement des exclus ont conduit à des situations localement ingérables, aggravées par la crise économique et le chômage. Il revient aux historiens de rappeler que la sédimentation des politiques publiques et des formes successives du logement populaire peut faire sens, à condition de tenter de surmonter l'amnésie qui occulte cette histoire.

7. Benoît Pouvreau, *loc. cit.*

Remerciements

Que soient remerciés par ces quelques mots, tous les acteurs de la Ville, habitants, associations, professionnels, institutionnels qui œuvrent au quotidien pour un mieux vivre ensemble et participent à la réalisation et à la réussite de ce vaste chantier urbain et humain.

Les actes de ce colloque leur sont dédiés.

